

Pandémie COVID-19
Pour une sortie de crise
verte, sociale
et démocratique

Publié par

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

ccmm-csn.qc.ca

Production

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

Mise en page

Aude Sainte-Marie

Impression

Accent Impression Inc.

Dépôt légal

BANQ 2021 ET BAC 2021

ISBN

978-2-89501-120-0

Août 2021

Pandémie COVID-19
Pour une sortie de crise
verte, sociale
et démocratique

Table des matières

Introduction	7
Ligue des droits et libertés	19
Comité immigration et relations interculturelles (CIRI)	27
Comité de la condition féminine (CCF)	39
Comité jeunes	49
Comité LGBT+	59
Entraide	69
FRAPRU	75
Comité action santé-sécurité (CASS)	85
Comité droit au travail	97
Comité santé et services sociaux	105
Comité éducation	117
Comité environnement et développement durable (CEDD)	131
Comité solidarité internationale (CSI)	143
ATTAC-Québec / ÉPF	153
IRIS	167
Conclusion	179

Solidaires dans la crise et pour la suite des choses !

Depuis maintenant près d'un an et demi, la population du Québec vit une crise sans précédent dans l'histoire récente. Cette crise sanitaire a précipité la venue d'une crise économique affectant l'ensemble des secteurs d'activité. L'insécurité touche une part importante de la population, nombre d'entreprises ont dû fermer leurs portes. La crise a aussi accentué les inégalités sociales, affectant plus particulièrement les femmes, les personnes occupant des emplois précaires, les populations immigrées ou racisées. Nous devons tirer des leçons de la pandémie et de sa gestion par le gouvernement pour réfléchir à des manières de rendre notre société plus juste, plus verte et plus démocratique.

Durant la crise, les gouvernements ont dépensé des milliards de dollars pour venir en aide aux personnes, aux commerces et aux industries, dans le but avoué d'éviter un effondrement de l'économie. Des programmes de soutien ont été mis en place afin de minimiser les effets de la pandémie, qui a provoqué un choc économique équivalent à celui de la crise de 1929. Or, depuis plusieurs mois déjà, les gouvernements et les milieux d'affaires réfléchissent à la sortie de crise et au « retour à la normale ».

Considérant le contexte néolibéral et affairiste qui détermine cette réflexion, nous avons tout à craindre que les mesures de « relance » économique n'entraînent un renforcement du système en place et

un retour à l'austérité, qui sont pourtant, à l'origine de la situation dans laquelle nous avons été plongés.

Afin d'éviter qu'une telle chose s'avère, le CCMM-CSN souhaite diffuser des idées et orientations pour éviter que la sortie de crise ne renforce le néolibéralisme. Nous pensons que l'on doit plutôt saisir cette occasion pour repenser notre manière de produire, de travailler, de consommer et de nous organiser collectivement. Les vieilles recettes des quarante dernières années ont démontré encore une fois leur caractère nuisible et antisocial. Il est temps de passer à autre chose et de mettre en place des mesures de relance qui vont dans le sens de la protection de l'environnement, de la justice sociale et de la démocratie.

Ce n'est malheureusement pas ce qu'on peut comprendre des signaux qui ont été envoyés au cours des derniers mois par les gouvernements provincial et fédéral, qui nous indiquent plutôt que leur manière d'envisager la relance économique va à l'encontre des valeurs et principes qui sont les nôtres : subventions à des industries polluantes, gouvernement par décret, dépôt d'un projet de loi visant à accélérer les projets d'infrastructure au détriment des garde-fous environnementaux, refus du gouvernement du Québec d'octroyer un statut à l'ensemble des travailleuses et travailleurs de première ligne sans papier, etc. Cette manière d'envisager la relance économique fait fausse route et va largement à l'encontre de nos revendications. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de « retourner à la normale », mais bien de sortir du capitalisme pour de bon ! La prédation et l'exploit-

tation des êtres humains et de la nature en vue du profit maximal ont fait suffisamment de dommages : il faut profiter des changements imposés par la crise pour passer définitivement à autre chose.

Une crise révélatrice

À plusieurs égards, la crise de la COVID-19 a mis en relief des problèmes que les organisations syndicales, communautaires et citoyennes dénoncent depuis des années, voire des décennies. Elle aura fait en sorte que de nombreuses personnes prennent conscience de l'étendue des dommages causés par quatre décennies de néolibéralisme et d'individualisme outranciers. Si pour nous, la démonstration des effets dramatiques du capitalisme n'est plus à faire depuis longtemps, la crise aura servi de révélateur pour celles et ceux qui n'avaient pas encore pris conscience du ravage néolibéral.

Avec la pandémie, les inégalités sociales sont apparues de manière particulièrement marquée. Les travailleuses et travailleurs pauvres, souvent des personnes racisées, n'ont pas vécu la crise de la même manière que les personnes plus privilégiées et ont subi de multiples difficultés, sur plusieurs plans : logement, accès aux soins de santé, impossibilité du télétravail, etc. Vivre le confinement dans un logement où l'on est déjà à l'étroit, sans avoir accès à la technologie nécessaire pour le télétravail ou les télé-études parce qu'on n'en a pas les moyens, vient grandement compliquer une situation déjà difficile.

Ceci est particulièrement vrai pour les populations immigrantes ou racisées, notamment chez les femmes, qui constituent une part importante des personnes travaillant sur la ligne de front, entre autres dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les pauvres habitant des logements souvent exigus, les personnes immigrantes ou racisées, ainsi que les personnes réfugiées, sans statut, promues au rang d'« anges gardiens » ont été particulièrement exposées à des risques de contamination. Les quartiers qui ont connu les niveaux d'infection à la COVID-19 les plus élevés en font foi, Côte-des-Neiges, Parc-Extension, Saint-Michel et Montréal-Nord étant des quartiers qui accueillent une forte proportion de travailleuses et travailleurs pauvres, immigrants ou racisés. Nous y voyons une manifestation du racisme systémique dénoncé de toutes parts ces derniers temps.

De même, les jeunes et les femmes ont été particulièrement affectés par la pandémie, ne serait-ce qu'au niveau des pertes d'emploi¹. Ce sont aussi les professions traditionnellement occupées par les femmes qui se sont retrouvées au cœur de la lutte contre la pandémie. La pandémie aura ainsi mis de l'avant l'importance cruciale de certaines fonctions sociales dévalorisées dans le domaine des soins à la personne, des services, de l'entretien ménager, etc. Elle aura aussi fait prendre conscience à la population que les personnes qui y travaillent le font dans des condi-

1 Plus de détails et de référence dans les textes des comités jeunes et condition féminine.

tions bien loin de correspondre au caractère essentiel de leur emploi.

Un réseau public affaibli

La crise a démontré de manière incontestable les conséquences dramatiques de la privatisation, des compressions budgétaires et du sous-investissement dans les services publics, à commencer par les services de santé et services sociaux. Les mesures d'austérité mises en place durant les dernières décennies ont grandement affaibli le réseau et expliquent en grande partie l'incapacité de plusieurs milieux à lutter efficacement contre la pandémie; pensons à la situation dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), qui donnent un exemple clair des effets néfastes d'une présence accrue du privé dans la prestation des soins. L'hécatombe au CHSLD aura même poussé le premier ministre Legault à envisager la nationalisation de l'ensemble des CHSLD privés, rien de moins!

Dans le réseau de l'éducation, le sous-financement chronique a eu pour conséquence de handicaper gravement la capacité des écoles publiques à prendre des mesures pour poursuivre l'enseignement dans le contexte du confinement, et plus largement de la pandémie. Si l'on y ajoute les nombreux changements d'orientation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, tous les éléments étaient réunis pour que la désorganisation des établissements d'enseignement soit significative. Alors que les

écoles privées se tournaient rapidement vers l'enseignement à distance, les écoles publiques, confrontées à un manque criant de ressources humaines et technologiques, peinaient à trouver des manières de reprendre leur mission dans le nouveau contexte. Combiné au vide politique laissé par l'application du projet de loi 40², ce déficit de ressources a laissé au dépourvu les élèves, leurs parents ainsi que le personnel, et renforcé les inégalités entre les enfants tout en imposant aux parents, notamment aux femmes, une pression et un stress énormes.

Les travailleuses et travailleurs du secteur privé

Les effets de la pandémie se sont évidemment aussi fait ressentir dans le secteur privé. Alors que le Québec enregistrait depuis quelques mois des taux de chômage parmi les plus bas de son histoire, les mises à pied et les fermetures d'entreprises ont frappé durement. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois ont été perdus durant la pandémie, ce qui a d'abord touché les populations racisées, les femmes et les jeunes travailleuses et travailleurs. Au moment de la relance, la rareté de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs névralgiques se poursuivra.

Pour celles et ceux qui ont préservé leur emploi malgré le confinement, les conditions de travail étaient

2 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, qui a notamment aboli les anciennes commissions scolaires pour les transformer en centres de services scolaires.

parfois très difficiles, les employeurs hésitant souvent à mettre en place des mesures de santé et de sécurité au travail et à reconnaître financièrement les risques accrus encourus par les travailleuses et travailleurs. Dans plusieurs milieux de travail, une forte mobilisation s'est avérée nécessaire pour qu'une « prime COVID » soit octroyée ou pour que l'employeur fournisse les équipements de protection, pourtant nécessaires pour assurer la santé et la sécurité. Les heures supplémentaires effectuées pour assurer le télétravail n'ont que rarement été rémunérées. Dans certains secteurs, en particulier ceux du tourisme, de la restauration et du commerce au détail, les effets de la pandémie sur l'emploi ont été dévastateurs : dans plusieurs hôtels de la région métropolitaine, ce sont jusqu'à 90 % des emplois qui ont été perdus et qui n'ont qu'en partie été retrouvés. De même, la fermeture des bars et restaurants a fait en sorte que des dizaines de milliers de personnes se sont retrouvées sans emploi du jour au lendemain. Quand on considère qu'une forte proportion des travailleuses et travailleurs, en particulier les plus précarisés, survit d'une paye à l'autre et ne dispose pas d'épargne, on comprend facilement pourquoi les gouvernements ont dû mettre en place les programmes massifs de soutien économique que nous connaissons — même si ceux-ci laissent de côté une part significative des travailleuses et des travailleurs précaires.

Gouverner par décret

L'un des éléments troublants de la pandémie fut le recours constant des gouvernements provincial et fédéral à des décrets et l'absence à peu près complète d'opposition et de débat démocratique.

Disposant d'une tribune télévisée quotidienne pendant des semaines, le gouvernement du Québec a pu passer son message sans remise en question. Il en a d'ailleurs largement profité pour tenter de faire porter aux syndicats l'odieux des conditions de travail dans le secteur de la santé, en particulier celles des préposé-es aux bénéficiaires. Nous avons été soumis aux mensonges éhontés du gouvernement à différents égards : conditions de travail, conditions salariales, accès à l'équipement de protection individuelle, etc. Le gouvernement a poussé l'audace jusqu'à menacer de faire durer l'état d'urgence jusqu'à la fin des négociations du secteur public, pour se rétracter presque immédiatement face à l'outrage qu'une telle menace a soulevé.

La volonté clairement affichée des gouvernements Trudeau et Legault de soustraire leur activité à la critique du parlement est scandaleuse. Tous deux ont cherché à se donner les coudées franches pour pouvoir continuer à bénéficier longtemps des pouvoirs discrétionnaires que leur fournissait la crise. D'ailleurs, il faudra demeurer attentif à cet effet de la pandémie sur notre vie démocratique. Outre les pouvoirs accrus que cherchent à obtenir les gouvernements, les mécanismes de télésurveillance auxquels

gouvernements et patrons pourraient vouloir avoir recours représentent une réelle menace à nos droits.

L'environnement, bénéficiaire de la pandémie?

Nombreux sont ceux et celles qui ont cru voir dans le ralentissement économique consécutif à la pandémie un bienfait du point de vue environnemental. En effet, l'un des premiers effets du confinement (et des mesures de distanciation physique par la suite) a été la réduction des déplacements, réduisant le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Malheureusement, cette réduction n'aura été que temporaire!

L'histoire démontre qu'après une crise économique et la réduction de la pollution qu'elle entraîne, la tendance est à une augmentation rapide de la consommation énergétique allant jusqu'à dépasser les niveaux d'avant la crise. Les subventions du gouvernement fédéral à l'industrie de l'énergie fossile et aux transporteurs aériens démontrent l'incohérence de son approche environnementale. Dans son plan de relance, le gouvernement du Québec favorise des projets d'infrastructure selon un modèle de développement dépassé qui laisse de côté de larges pans de l'économie et de l'emploi, en particulier dans les emplois de services, occupés majoritairement par des femmes, et qui se sont révélés des activités essentielles.

Il faut ajouter à ceci que les risques de contamination ont relancé en flèche le recours au matériel à usage

unique dans à peu près tous les secteurs. Certains commerces ont recommencé à avoir recours à de la coutellerie et de la vaisselle de plastique, ce qui ne va certainement pas dans le sens d'une amélioration de nos pratiques de production et de consommation.

De ce qui précède, nous pouvons tirer deux conclusions générales : d'une part, il est insoutenable de continuer à vivre, travailler, produire et consommer comme nous le faisons par le passé. D'autre part, la crise que nous avons vécue doit nous servir de tremplin pour la mise en place de mesures de transition juste, qui favoriseront à long terme la protection de l'environnement, les mécanismes de protection sociale et la démocratie.

C'est avec ces idées en tête que le CCMM-CSN publie le présent ouvrage. Chacun des comités des fronts de lutte du conseil central³ ainsi que quelques organisations alliées de la société civile ont été appelés à rédiger un texte sur les leçons à tirer de la pandémie et des mesures à mettre en place pour nous assurer que la sortie de crise soit verte, sociale et démocratique.

Nous vous invitons à lire, partager et discuter des idées contenues dans ce livre avec votre famille, vos collègues et vos ami-es afin de faire en sorte

3 Nous comptons dix comités front de lutte au CCMM-CSN : action en santé-sécurité, droit au travail, solidarité internationale, santé et services sociaux, environnement, condition féminine, immigration et relations interculturelles, éducation, jeunes et LGBT+.

que la prise de conscience et la mobilisation collectives forcent nos gouvernements à mettre en place des mesures allant dans le sens du bien-être et des intérêts de l'ensemble de la population, à commencer par ceux des personnes les plus précarisées de notre société.

Solidarité!

Le comité exécutif

*Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
(CCMM–CSN)*

Le comité exécutif du CCMM–CSN remercie Madeleine Ferland, responsable du comité éducation et Carole Yerochewski, responsable du comité immigration et relations interculturelles, pour leur contribution à la rédaction de ce texte.

The logo consists of the letters 'LDL' in a bold, red, cursive script. The 'L' is on the left, the 'D' is in the middle, and the 'L' is on the right. The letters are thick and have a slight shadow effect.

Ligue des
droits et libertés

Le syndicalisme comme intelligence collective en temps de crise :

Les syndicats n'ont jamais eu la vie facile, même si l'on se plaît à les décrire comme des empêcheurs de tourner en rond, dirigés par des personnes complaisantes, imbues de leurs privilèges. Certes, les syndicats ont moins mauvaise presse qu'il y a cinquante ans, mais c'est aussi parce qu'il n'y a pour ainsi dire plus eu de luttes majeures depuis les grandes grèves des années 50 et 70 au siècle dernier. Autrement dit, plus les syndicats dérangent, moins ils sont appréciés à leur juste valeur. Cela pourrait changer du tout au tout, à la condition qu'on écoute ce que le milieu syndical a à nous dire, en particulier en temps de crise.

La pandémie actuelle ne crée rien de nouveau à proprement parler. Elle aggrave des inégalités, des tensions, des injustices qui empêchent une véritable cohésion sociale. Difficile de dire qu'« ensemble » nous surmonterons cette crise si nous sommes sans cesse séparés, non pas tant par une distanciation physique, mais par un véritable fossé entre les riches et les pauvres, entre les employés précaires et les personnes privilégiées, entre les Blancs et les personnes racisées. Impossible de dire que la pandémie aplanit les différences. Au contraire, elle les accentue. Voilà pourquoi nous avons tant besoin de l'apport démocratique des syndicats.

Depuis le confinement de mars 2020 dû à la pandémie, nous avons vu se multiplier les injustices et les gestes arbitraires des autorités publiques, qui ont préféré gérer seules sous prétexte d'urgence une situation vite devenue incontrôlable, avec les résultats désastreux que l'on sait. Or, chaque fois qu'un gouvernement dans le monde connaît une période de crise due à un conflit ou à un cataclysme, les États qui surmontent le mieux ces tragédies sont ceux qui savent travailler avec les organisations de la société civile, au premier rang desquelles les syndicats.

Par leur ampleur, leurs réseaux, la logistique inhérente à leur fonctionnement, les organisations syndicales représentent de véritables institutions, même si elles sont en parallèle voire parfois en opposition directe avec les institutions de l'État. Elles n'en sont pas moins indispensables à l'équilibre des pouvoirs et à la cohésion sociale entre les groupes de travailleuses et de travailleurs. Une grande et grave erreur du gouvernement actuel est de sous-estimer ce que peuvent faire les syndicats pour nous aider à affronter cette longue crise qui va bien au-delà des enjeux de santé publique.

Pour simplifier, deux visions du syndicalisme s'opposent. Une première limite le rôle des organisations syndicales à la protection des intérêts de leurs membres. La convention collective fait office d'unique point de repère. Une seconde interprétation du syndicalisme comprend celui-ci comme un outil pour la justice sociale. Cela n'empêche pas la protection des membres, mais celle-ci se trouve en quelque

sorte inscrite à l'intérieur d'enjeux politiques plus larges, nationaux, voire internationaux. Bien entendu, aucune organisation ne se reconnaîtrait dans une telle dichotomie : la plupart voient plutôt le syndicalisme comme une combinaison des deux approches. Tout repose alors sur le choix des priorités.

Si nous nous limitons aux unités locales, le manque de moyens et l'ampleur de la tâche obligent le plus souvent à parer au plus urgent. La gestion des griefs et la surveillance du respect de la convention collective accaparent beaucoup d'énergies et d'argent. En revanche, même les plus petites unités peuvent difficilement agir et obtenir un poids réel devant l'employeur sans mobilisation des membres, ce qui ne se borne pas à la seule participation aux instances comme les assemblées générales ou les conseils. C'est ici qu'intervient la seconde approche, qui arrime aux luttes locales des enjeux plus sociopolitiques qui peuvent parfois sembler éloignés des préoccupations premières des personnes syndiquées. Mais ce travail est sans cesse à refaire, car un très grand nombre de personnes syndiquées voient d'abord et avant tout leur organisation comme un instrument de leurs propres intérêts, sans conscience pour l'interaction complexe des revendications pour la justice sociale, elle-même liée à l'interdépendance des droits.

Pour le dire autrement, les syndicats sont sans cesse partagés entre des enjeux politiques globaux et des revendications collectives locales. Ce qui peut sembler un tiraillement insoutenable est néanmoins l'une des plus grandes forces du syndicalisme.

Pourquoi? Tout simplement parce que même si les intérêts locaux poussent les organisations vers des formes de corporatisme, ils obligent également à penser les actions syndicales à de multiples niveaux. L'action ciblée informe le militantisme à une plus large échelle et vice versa, ce qui est une contribution majeure du syndicalisme à l'intelligence collective nécessaire à l'épanouissement et à l'évolution politique d'une société.

Les gouvernements négligent le poids politique des syndicats, qui ont encore de puissants moyens de mobilisation, même en temps de pandémie. Un gouvernement majoritaire comme celui de la CAQ joue la carte d'une quasi-confrontation, multipliant à dessein les récriminations à l'égard des syndicats, les blâmant pour une chose et son contraire. Le gouvernement et le milieu d'affaires n'ignorent pas les syndicats, mais ils font comme si ces derniers n'étaient plus capables de représenter une force d'opposition considérable. Il s'agit d'une grave erreur, mais pas nécessairement pour les raisons auxquelles on pourrait d'abord penser. D'une part, les syndicats sont encore solidement implantés et l'instabilité actuelle, si elle signifie de nombreuses pertes d'emplois, montre à la population l'importance cruciale des mécanismes pour œuvrer contre la précarité et pour la protection des conditions de travail. D'autre part, et c'est peut-être le plus important, les organisations syndicales disposent d'un énorme réservoir de savoirs, en elles-mêmes par leur histoire et grâce aux multiples expériences et connaissances de leurs membres.

Qu'on songe seulement à toutes ces personnes qui œuvrent au sein des organisations syndicales, à tout ce qu'elles savent et ce qu'elles apprennent encore au jour le jour. Ce simple constat est en lui-même impressionnant. Ajoutons à cela les connaissances et les expériences de travail des membres, dans tous les corps de métier. On rétorquera que cette intelligence collective n'est pas tellement le fait des syndicats, mais de la société tout entière. C'est vrai, mais dans le cas des syndicats, cette intelligence collective dispose d'une structure collective, ce qui la rend presque sans équivalent dans la société civile et fait d'eux des interlocuteurs obligés sur tous les enjeux fondamentaux d'une société comme la nôtre. À dire vrai, le seul autre exemple comparable, mais avec des moyens financiers beaucoup plus modestes, serait le milieu communautaire et les organismes de défense des droits.

Au cours des prochains mois, et surtout cet automne, nous assisterons à un grand retour du secteur privé pour nous approprier ce qui doit relever du domaine public, même si nous avons tous vu les échecs de ce dernier dans le domaine des soins pour les personnes âgées. Le privé voit aussi une excellente occasion d'affaire dans la recherche d'un vaccin et dans sa commercialisation. La forte hausse du nombre de patients en attente au Québec pour une chirurgie force l'utilisation de salles d'opération privées. Les demandes du secteur privé seront d'autant plus fortes que ses entreprises ont été durement frappées par le confinement et la crise qui a suivi. La tentation sera

grande de s'éloigner encore davantage du modèle d'État social qui est pourtant le seul capable de protéger les plus vulnérables.

Même si cela peut paraître absurde, *a fortiori* dans le contexte d'une pandémie qui aggrave les inégalités et accentue le fossé entre riches et pauvres, le combat le plus difficile et le plus nécessaire qu'aura à mener le milieu syndical au cours des prochaines années sera celui des services qu'il doit rendre à toute la population. Cela semble absurde, car qui voudrait être contre la vertu ? Et pourtant, c'est précisément cette vertu politique syndicale que les grandes entreprises et le gouvernement aimeraient voir bien cachée sous le tapis, comme de la simple poussière. En raison de la récession et des normes sanitaires, la moindre demande des organisations syndicales sera honnie : on demandera aux syndicats de ne pas se mêler de politique et après on leur reprochera leur corporatisme, ou inversement. Les médias dominants seront au premier rang du front antisyndical. Malgré toute l'adversité et toutes les tempêtes qu'il leur faudra traverser, contre l'appétit prédateur des plus nantis, jamais les syndicats n'auront été aussi nécessaires pour empêcher la dégradation de l'État social et la protection des droits humains et les libertés civiles.

Christian Nadeau



Pas de sortie de crise sans les travailleuses et travailleurs racisés !

Syndicalisme de combat rime aujourd'hui avec lutte contre le racisme systémique !

Le 25 mai 2020, une image a crevé nos écrans virtuels : Georges Floyd étouffait sous le genou d'un policier à Minneapolis. De nombreuses villes aux États-Unis se sont embrasées contre le racisme, et Montréal a connu ses premières manifestations de grande ampleur après le premier confinement. Le 3 octobre, la première manifestation d'ampleur après le début du 2^e confinement s'est tenue pour réclamer « Justice pour JOYCE », Joyce Echaquan, cette femme atikamekw morte à l'hôpital de Joliette, après s'être plainte d'être surmédicamentée et avoir enduré des injures racistes.

Cependant, le racisme systémique ne se réduit pas à des actes dont l'intention est clairement raciste et dont la dénonciation a d'ailleurs fait consensus auprès des responsables politiques. Le racisme systémique est bien plus pernicieux : il se loge dans la façon dont nos institutions fonctionnent – ce que le gouvernement Legault refuse d'admettre. Le reconnaître n'est pas faire le procès des Québécois. Il s'agit de mettre en lumière que le racisme se manifeste sous plusieurs formes : par la banalisation de pratiques quotidiennes de discrimination au travail, la relégation dans les emplois les moins bien payés et souvent

précaires, les interpellations policières, les difficultés d'accès au logement, à la santé. « Le racisme est un système structurant les opportunités et attribuant de la valeur en fonction de l'interprétation sociale de l'apparence d'une personne (ce que nous appelons "race") qui désavantage injustement certains individus et communautés, et favorise injustement d'autres individus et communautés », nous dit Camara Phyllis Jones, spécialiste de santé publique aux États-Unis¹. Mais comment ce système fonctionne-t-il ?

La crise de la COVID-19 et le confinement ont rendu le racisme visible. Et il est important ici de le souligner pour que « l'après-crise » ne consiste pas à remettre le voile sur les conditions de travail et de vie de celles et ceux qui sont apparus comme « essentiels » et qui, pour une grande partie, si ce n'est la majorité dans certains emplois, sont racisés, c'est-à-dire victimes de ce système de dévalorisation et de domination, et du coup appauvris².

Ainsi, début mai 2020, il est devenu clair que l'on constatait un taux de surinfection et de surmortalité parmi les populations racisées, en particulier parmi les populations noires aux États-Unis, et ici aussi, dans les quartiers de Montréal-Nord, Saint-Michel, etc.

Des personnalités politiques ou scientifiques, aux États-Unis, ont dit que cela était dû à des caractéris-

1 Voir « Why Racism, not Race, Is a Risk Factor for Dying of COVID-19

<https://www.scientificamerican.com/article/why-racism-not-race-is-a-risk-factor-for-dying-of-covid-19/>

2 <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/canadas-colour-coded-income-inequality>

tiques génétiques des Noir-es. Rien de tel n'est vrai, bien sûr! Des enquêtes³ menées auprès des populations des quartiers pauvres de Montréal, où le taux de population d'origine immigrée ou racisée est important, déconstruisent une fois de plus cette vision essentialiste, qui consiste à attribuer à des groupes sociaux des caractéristiques qui seraient naturelles « les Haïtiens attachent plus d'importance aux valeurs familiales, c'est pour cela qu'on les retrouve en grand nombre parmi les préposés aux bénéficiaires, les aides à domicile, etc. », alors que la seule chose que les individus du groupe social ainsi étiqueté partagent, c'est leur pays d'origine, la teinte de leur peau, ou encore leur accent. Si surinfection et surmortalité il y a eu – et il pourrait encore y en avoir – *c'est parce que ces populations sont à l'intersection de multiples facteurs d'inégalités dans notre société.*

Ils et elles occupent le plus souvent les emplois de première ligne, et ont souffert du manque d'équipement de protection au Canada et ailleurs en Amérique du Nord ainsi qu'en Europe. Au Québec en particulier, ils ont subi les conséquences désastreuses de la réforme de la santé et des services sociaux (réforme Barrette), qui, pour ne pas perdre une seconde de « productivité », préconise de déplacer le personnel d'établissement en établissement, ce qui a été fait tout au long de la pandémie! Trente ans de néolibéralisme ont laissé des traces (voir texte du comité santé et services sociaux), et c'est le personnel qui en a fait

³ https://sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/impact_covid19_communautes_culturelles.pdf

les frais : le fait que 20 % en moyenne du personnel de la santé ait été infecté au Québec lors de la première vague de la pandémie, contre 10 % en moyenne dans les pays industrialisés⁴, en témoigne sans ambiguïté. Et ce personnel de plus en plus racisé porte à bout de bras un système de santé et services sociaux à bout de souffle et de plus en plus déserté par celles et ceux qui peuvent trouver des emplois ailleurs. Préposé-es à l'entretien, cuisiniers et cuisinières, agents de sécurité, caissiers et caissières, ont aussi été exposés à la COVID, tout comme les préposé-es aux bénéficiaires, et ont de ce fait accru la transmission communautaire dans ces quartiers, mais aussi parmi les aîné-es et autres personnes vulnérables qui faisaient appel à des aides à domicile. Dépourvues de moyens de protection, elles étaient souvent les seules personnes pouvant leur rendre visite. La pandémie aura aussi été un révélateur de l'âgisme systémique qui loge au cœur de nos politiques publiques de prise en charge des aîné-es.

Les résidents des quartiers montréalais à faibles revenus sont aussi plus souvent des personnes au statut de citoyenneté précaire (par exemple, en attente de leur reconnaissance comme réfugié-es), et ne trouvent d'emplois que via les agences de placement. Or, plusieurs agences ont envoyé sur des

4 Alam, H (2020) La Presse Canadienne, repris par Le Devoir du 19 septembre 2020, « Près de 20 % des cas de Covid provenaient du secteur de la santé » [<https://www.ledevoir.com/societe/sante/586295/pres-de-20-des-cas-de-covid-19-provenaient-du-secteur-de-la-sante-au-canada?fbclid=IwAR00o3jcDW6UpSvmi2vsKktj8TuGnkX7i6T2uaADYLfnZFqKF7CCnFbZAR8>]

emplois de première ligne des personnes ne maîtrisant ni le français ni l'anglais, et donc pas en mesure de comprendre les consignes sanitaires, en recourant à des moyens de transport qui ne permettaient pas d'assurer la distanciation sociale préconisée⁵. D'autres travailleuses et travailleurs se sont retrouvés dans des lieux de travail où les employeurs n'appliquaient pas les mesures de protection, sans se faire rappeler à l'ordre, faute d'inspecteurs, et parce qu'un grand nombre de ces travailleurs sont des personnes immigrantes à statut précaire, qui n'osent pas porter plainte contre le non-respect des règles de santé et sécurité. Rentrés chez eux, ils et elles se retrouvent le plus souvent dans des logements exigus, qui ne permettent pas de mettre à l'abri les parents ou grands-parents vulnérables⁶.

« Nous sommes moins protégés parce que nos rôles et nos vies ont moins de valeur; nous sommes moins valorisés dans notre travail, notre intelligence et notre humanité » (Camara Phyllis Jones).

La sortie de crise : comment maintenir visibles les différents facteurs d'inégalités et les éradiquer

Ce qu'il est important de souligner ici, si l'on veut tracer des pistes pour la sortie de crise, c'est que

5 Voir l'enquête menée par des journalistes de Radio-Canada, Thomas Gerbet et Romain Schué, publiée le 1^{er} juin 2020 et qui s'intitule « Des migrants mal formés envoyés au cœur du chaos des CHSLD » <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1707732/migrants-demandeurs-asile-agences-placement-preposes-chsld-enquete>

6 Pour une vision exhaustive, on peut se reporter à l'enquête citée.

ces faits ont été rendus visibles grâce à la mobilisation d'organismes communautaires tels Hoodstock, Parole d'excluEs et bien d'autres⁷. Comme d'autres groupes d'entraide formels ou informels — car on a assisté à un important déploiement de solidarité spontanée avec des habitants développant des initiatives pour les proches ou apportant des appuis à d'autres quartiers — ces organismes ont fait en sorte que l'information sur les consignes sanitaires circule dans plusieurs langues, ont distribué des masques avant même que ceux-ci ne soient rendus obligatoires, etc. En somme, ils ont redéployé leurs activités pour répondre aux nouveaux besoins, le plus souvent bénévolement⁸, ou les ont amplifiées pour assurer la sécurité alimentaire des habitants (et l'on ne désigne pas ainsi que les personnes racisées) des quartiers pauvres et mal pourvus en services publics, en s'appuyant sur leur implication citoyenne. Soulignons que la notion de sécurité s'entend ici au sens d'accès à la nourriture, géographiquement parlant et en termes de revenus, ainsi qu'au sens d'accès à une nourriture de qualité, c'est-à-dire sécuritaire pour les besoins de l'organisme.

En outre, et toujours en s'appuyant sur les personnes souvent considérées comme des citoyennes et citoyens de seconde zone par les pouvoirs publics,

7 <https://www.hoodstock.ca/ce-que-nous-voulons>, <http://www.parole-dexclues.ca/>

8 L'enquête de Cleveland et al. citée précédemment relate l'important et pertinent effort déployé par les organismes et l'importance des solidarités locales, mais aussi internationales, pour sensibiliser la population de ces quartiers, parfois 1 à 2 mois avant que le gouvernement Legault ne décide du confinement.

ces organismes communautaires ont interpellé les responsables politiques, leur mairesse d'arrondissement, les responsables sanitaires, pour réclamer des cliniques mobiles de santé, une prise de conscience des réels problèmes affectant cette population, ainsi que des moyens appropriés. Même si elles n'ont guère été entendues, les alarmes qu'ils ont émises, très tôt, sur la façon et la vitesse à laquelle la COVID se propageait dans ces quartiers, en suivant les multiples chemins ouverts par la précarité et l'insécurité, ces organismes communautaires ont empêché cette essentialisation des vulnérabilités, qui naturalise les processus de discriminations portées par le racisme systémique — comme par le système patriarcal. L'un et l'autre se combinent pour maintenir invisibles les inégalités socioéconomiques et symboliques, qui les naturalisent⁹.

Le rôle que ces organismes ont tenu pourrait être amplifié avec l'appui des syndicats. C'est dans cette perspective que le comité immigration et relations interculturelles (CIRI) du CCMM-CSN a noué un partenariat, qui se veut de longue haleine, avec Hoodstock et Parole d'excluEs. Le comité est fier qu'ils aient accepté cette collaboration.

Les syndicats en tant que structure collective, en tant qu'institution et lieu d'action collective, ont des moyens pour faire passer la lutte contre le racisme

9 Il est important aussi de souligner les inégalités de moyens affectant les enfants des familles à faibles revenus de ces quartiers, qui n'ont pas nécessairement un ordinateur ou une pièce pour étudier, et dont les parents, ou les mères monoparentales, aux emplois précaires, arrivent difficilement à faire garder, accompagner ou encadrer comme ils et elles le souhaiteraient.

systémique à l'échelle qu'elle doit occuper, celle du combat politique pour une autre société, où les travailleuses et les travailleurs seront reconnus pour leur apport en toute égalité et justice sociale.

« C'est en s'appuyant notamment sur les syndicats que l'on peut repolitiser le débat sur les enjeux concernant les quartiers pauvres et racisés » soulignait Bochra Manaï, coordonnatrice de Parole d'excluEs et géographe. C'était une remarque analogue qui était clamée il y a trente ans par les mouvements de femmes qui affirmaient que « le privé est une affaire publique » et réclamaient le soutien des syndicats pour une loi sur l'équité salariale.

Cependant pour que les syndicats jouent ce rôle et contribuent à rendre visibles les phénomènes de racisme systémique, il est plus que nécessaire qu'on assiste à une démocratisation de la parole et des choix d'objectifs et d'action. Et cette démocratisation passe en premier lieu par le fait que les membres racisés au sein des syndicats acquièrent une véritable voix collective. Ce qui suppose qu'elles et ils soient effectivement représentés dans les instances en proportion de leur nombre dans les syndicats, mais aussi de leur nombre sur le marché du travail.

Aujourd'hui, d'après les données du recensement de 2016, 13 % de la population québécoise appartient à la catégorie administrative « minorité visible » utilisée pour les recensements. Si l'on s'intéresse à la Ville de Montréal, c'est 33 % de la population qui s'identifie à une minorité visible. Le pourcentage oscille entre 45 % et 49 % dans les quartiers parmi

les plus pauvres de Montréal. Si l'on élargit la focale et que l'on examine la région métropolitaine, pour avoir une vision d'une population plus hétérogène (Montréal, comme on le sait, concentre les familles à faibles revenus), alors c'est 23 % de la population qui se déclare membre d'une minorité visible. Et si l'on considère toutes les populations issues de l'immigration, elles représentent dorénavant 59 % de la main-d'œuvre dans la région métropolitaine (selon la Commission des partenaires du marché du travail). C'est un véritable choc démographique que vit le Québec (et sans aucun doute le Canada, suivant en cela ce qui s'est produit aux États-Unis). Mais les syndicats n'en sont pas représentatifs actuellement, faute de les représenter dans les instances, mais aussi de les organiser sur le marché du travail, sachant que ces populations sont le plus souvent dans les emplois de première ligne ou précaires et payées moins de 15 \$ l'heure.

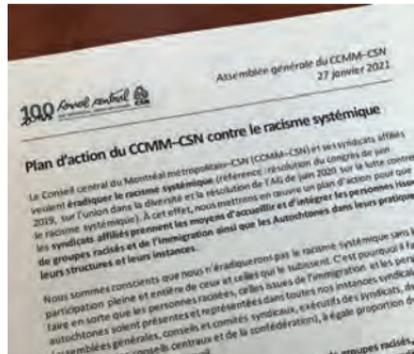
Si le syndicalisme veut se renouveler, s'il veut renouer avec le syndicalisme de combat qui s'impose dans cette période, les syndicats doivent redevenir des organes d'expression collective de tous les travailleuses et travailleurs, en leur sein et dans leur rapport avec celles et ceux qui sont des partenaires naturels dans ce combat et qui, pour l'instant du moins, sont les plus présents sur le terrain.

On a découvert avec la pandémie et le confinement qu'il y avait un bouton pour arrêter la machine économique et la mettre sur pause. Il y a sûrement un bouton pour choisir de remettre en marche des

activités cohérentes avec la protection de l'environnement, pour lesquelles on ne sera plus obligés de compter sur l'exploitation du plus grand nombre, en dévalorisant et opprimant les groupes humains les uns par rapport aux autres, puisque l'objectif ne sera plus la course aux profits. Oserons-nous choisir de changer de vision la société, pour affirmer et mettre en pratique que tous les êtres humains ont la même valeur, que les vies de toutes et tous comptent¹⁰ !

Pistes d'actions

1. Mettre en œuvre le plan d'action contre le racisme systémique adopté par le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN le 27 janvier 2021 pour s'assurer notamment de la représentation des personnes racisées dans toutes les instances syndicales.
2. Développer des sessions de formation et de sensibilisation sur ce qu'est le racisme systémique à l'intention des membres affiliés au CCMM–CSN et des exécutifs locaux.
3. Participer à l'élaboration d'outils d'intégration et d'inclusion de personnes racisées dans les syndicats CSN.



¹⁰ Cette expression s'inspire de Black Lives Matter ! L'expression qui a rallié aux États-Unis les citoyens et citoyennes antiracistes.

4. Mettre sur pied un programme d'animation pour encourager la participation active des personnes racisées aux instances et comités des syndicats CSN.
5. Exiger que le gouvernement Legault reconnaisse le racisme systémique, tant envers les personnes d'origine immigrante que celles racisées, ainsi qu'envers les peuples autochtones, et mette en œuvre les recommandations adoptées pour les combattre¹¹.



CIRI avec le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants

11 Tel le rapport Viens



La pandémie du coronavirus, impact chez les femmes et pistes de sortie de crise

La COVID-19 a bouleversé la vie des Québécoises et des Québécois au cours des six derniers mois. Des personnes ont perdu un proche, d'autres ont lutté contre la maladie et presque toutes et tous ont vu leur vie chambardée par la pandémie : peur d'être infecté, perte d'emploi, fermeture des écoles et des garderies, télétravail, surcharge, difficultés d'approvisionnement, vie sociale réduite, etc. Tous ont été affectés, mais la pandémie a eu un impact plus grand chez les femmes et a mis en lumière les inégalités dans notre société.

Impact de la pandémie chez les femmes : Le stress lié à l'exposition au virus

Les femmes occupent la majorité des postes reconnus comme essentiels pendant la pandémie. Elles ont donc été largement exposées au virus et à ses répercussions¹.

Dans le secteur de la santé, elles sont largement surreprésentées, les infirmières et les préposées aux bénéficiaires ont été au premier rang de la ligne de front, encore plus dans les soins aux personnes âgées, principales victimes de la maladie au Québec. Elles ont prodigué les soins, d'abord dans un contexte de

1 <https://www.ledevoir.com/documents/special/2020-05-08-femmes-plus-a-risque-coronavirus/index.html>

pénurie d'équipements de sécurité, aux prises avec un mode d'organisation du travail inapte, elles se sont dépensées sans relâche.

Les travailleuses de la santé, les éducatrices en installation ou en milieu familial et travailleuses communautaires, etc. sont anxieuses de contracter le virus, de le ramener à la maison et d'infecter leurs proches. Les femmes sont aussi majoritaires dans les épiceries et les pharmacies, services essentiels en temps de pandémie. Elles ont souvent dû faire de longues heures de travail, ce qui a pu amener des conséquences négatives comme de l'épuisement, de la détresse psychologique, des sentiments d'impuissance, etc.

L'étude réalisée par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) démontre que les femmes sont plus à risque que les hommes de présenter des séquelles psychologiques à la suite d'une pandémie.

Perte d'emploi

Au Québec, les femmes ont perdu leur emploi plus rapidement que les hommes. Après la fin d'une vague, leur niveau de retour au travail était toujours plus faible que celui des hommes (Observatoire québécois des inégalités) et ceci malgré le fait que dans le secteur de la santé - où les femmes sont surreprésentées, le nombre d'emplois s'est plutôt accru à cause de la pandémie.

Parmi les explications possibles, il se peut que la reprise économique ait plus profité aux hommes ou

encore que les femmes aient davantage quitté leur travail ou se soient retirées du marché de l'emploi pour s'occuper de leurs enfants, une hypothèse plausible étant donné que les responsabilités parentales et les tâches domestiques sont encore disproportionnellement à la charge des femmes. À noter, outre ce que peut indiquer le taux d'emploi, les femmes sont également plus nombreuses à travailler à temps partiel, à avoir un contrat de travail temporaire ou encore à être dans un milieu de travail non syndiqué.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rester à la maison lorsqu'un des deux parents d'une famille doit faire ce choix pour s'occuper des enfants. Des femmes affirment avoir été déchirées entre laisser leurs responsabilités professionnelles, alors que les besoins au travail étaient criants et voir leurs enfants manquer d'attention pendant qu'elles et leurs conjoints tentaient de tout mener de front.

Surcharge de travail, charge mentale et stress

Toute la vie quotidienne est affectée par la pandémie, les écoles ont été fermées, des garderies aussi, des camps de vacances, les tâches de la vie quotidienne comme faire les courses sont devenues plus compliquées. Les grands-parents qui s'impliquaient dans la vie de leurs enfants ou petits-enfants n'ont pas été en mesure d'offrir leur soutien considérant la distanciation sociale imposée et la vulnérabilité due à leur âge. Il en résulte pour la plupart des femmes — qu'elles aient mis leur carrière de côté ou fait du double travail — qu'elles ont subi une surcharge, leurs tâches

et leurs responsabilités étant accrues. Et même avec les mesures de déconfinement, les femmes paient encore plus lourdement le prix de cette pandémie.

Beaucoup de femmes se retrouvent à concilier travail et famille au jour le jour, résume Camille Robert. Elles doivent dans certains cas continuer à occuper un emploi, accomplir les tâches de la maison, tout en s'occupant des enfants et en essayant de maintenir tant bien que mal une éducation à travers tout ça. À la planification des tâches du foyer, s'ajoute toute la dimension qui vise à assurer le bien-être collectif en temps de crise, souvent ce sont les femmes qui s'occupent des parents et beaux-parents âgés.

La COVID-19 amène une augmentation de la charge mentale des femmes, de nouvelles tâches s'ajoutent, il faut rester informée, désinfecter, vérifier qu'on ne manque de rien, soutenir moralement les membres de la famille, etc.

Aussi il est à noter que les familles monoparentales sont majoritairement représentées par une mère comme chef de famille, et elles sont aussi surreprésentées dans la population défavorisée. La fermeture ou la diminution des services communautaires ou d'aide a donc eu un impact majeur sur leur charge, sans compter la limitation des contacts avec leur réseau d'aide (ami-es, famille).

Comme le soutient l'Organisation mondiale de la santé, l'exposition accrue des femmes à des problèmes de santé mentale doit être mise en relation avec les multiples rôles et responsabilités qu'elles assument.

Augmentation de la violence faite aux femmes

Pour le moment, nous n'avons pas de statistiques pour démontrer l'augmentation de la violence pendant la pandémie. Néanmoins, au Québec, SOS Violence a souligné l'augmentation d'appels² durant la période de pandémie³ notamment en lien avec l'interdic-



tion de sortir par le partenaire. Le Conseil du statut de la femme du Québec évoque une augmentation de 33 % du nombre d'appels en lien avec la violence conjugale dans la Ville de Québec⁴; appels provenant majoritairement des voisins, eux aussi isolés dans leur domicile.

Selon l'INSPQ, le confinement a eu notamment comme effet « d'exacerber un contexte de violence conjugale existant⁵ » et « possiblement, d'accroître le risque de violence au sein d'un couple ». L'isolement a aussi créé « la perte des lieux de répit et de soutien⁶ » des femmes victimes de violence conjugale, tel que le travail, l'école ou autre endroit où elles peuvent obtenir un « certain répit ».

2 <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/sante/les-violences-conjugales-au-temps-de-la-covid>

3 https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/confinement-escalade-violences-conjugales_qc_5e9dca65c5b63a2e918ecbce?guccounter=1

4 <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/sante/les-violences-conjugales-au-temps-de-la-covid>

5 https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contexte-pandemie?utm_source=Institut%20national%20de%20sant%C3%A9%20publique%20du%20Qu%C3%A9bec&utm_campaign=0c5a261425-CAMPAGNE-COVID5_2020_04_14&utm_medium=email&utm_term=0_b5d9f3a57e-0c5a261425-71589899&fbclid=IwAR0oAS2qmUQHgkwlJCIzYo_omIEex6sA9fTPPYKf6UJFO4lv4VQB8IrYeL6A

6 https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/confinement-escalade-violences-conjugales_qc_5e9dca65c5b63a2e918ecbce

Et puis certaines maisons de femmes victimes de violence ont manqué de places. L'augmentation de la violence faite aux femmes en temps de pandémie est fortement préoccupante.

Pistes de sorties de crise

1. Reconnaissance

La reconnaissance de l'apport des femmes qui prodiguent des soins aux personnes les plus vulnérables de notre société par un meilleur salaire et une valorisation de leur rôle dans la chaîne des soins aux malades, aux personnes âgées, aux personnes vivant avec un handicap, etc.

- Il faut en finir avec le terme bureaucratique et déshumanisant de *préposée aux bénéficiaires*, appellation qui ne veut rien dire, on devrait plutôt généraliser le terme d'aides-soignantes pour les personnes qui font ce métier.
- Le gouvernement a reconnu qu'il fallait mieux payer les préposées aux bénéficiaires dans les CHSLD, c'est un premier pas, il faut appliquer les mêmes augmentations à toutes les personnes qui donnent des soins aux plus vulnérables de notre société.
- Les réformes du système de santé et des services sociaux des gouvernements libéraux précédents ont créé des mégastructures hypercentralisées avec des modes de gestion déshumanisés (méthodes Lean, Toyota, etc.) où les travailleuses et les travailleurs ne sont

jamais consultés sur l'organisation de leur travail. Les personnes qui donnent des soins ne sont pas des numéros, il faut les intégrer dans les processus de prise de décisions et dans l'organisation du travail et il faut décentraliser les mégastructures.

2. Refuser l'austérité, améliorer le système de santé et mieux soutenir les soins à domicile

Nous avons ressenti l'apport nécessaire des gouvernements pour faire face à la pandémie, les tenants du retrait de l'État des services à la population se sont faits plus discrets, mais ils ne tarderont pas à se faire entendre et à préconiser toutes sortes de compressions dans les services sociaux pour rétablir l'équilibre budgétaire. Certains voudront remettre les politiques d'austérité de l'avant, politiques qui ont causé l'affaiblissement du système de santé avec les conséquences qu'on a pu constater dans les pires moments de la pandémie, particulièrement pour les femmes.

- On doit non seulement refuser toutes nouvelles politiques d'austérité et les coupes dans les programmes sociaux, mais aussi faire pression pour de meilleurs services avec de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail pour les femmes et les hommes qui travaillent dans les services publics. La pandémie a fait la démonstration que la précarisation du travail des femmes dans le

CCF

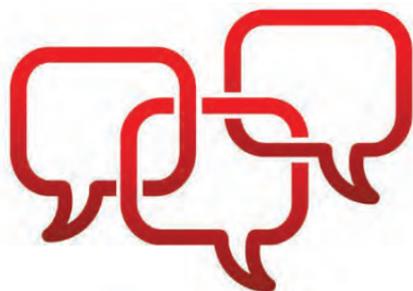
système de santé et le recours aux emplois à temps partiel, aux horaires brisés et à la multiplication des heures supplémentaires ont miné la qualité des soins offerts à la population québécoise. Il faut valoriser le travail des femmes qui rendent des soins, dans les institutions et à domicile, accroître leurs responsabilités dans la gestion, augmenter les heures des postes à temps partiel et organiser des horaires de travail supportables.

- Le gouvernement Legault a parlé de nationalisation des CHSLD privés, mais les pressions seront fortes pour minimiser cette voie et d'aucuns voudront relancer la privatisation des soins pour soi-disant économiser. Nous avons vu les conséquences du transfert des responsabilités du gouvernement au secteur privé dans les soins aux personnes âgées. On ne peut plus accepter que certains fassent du profit sur le dos des personnes vulnérables.

3. Contrer la surcharge de travail, l'augmentation de la charge mentale, l'isolement et le stress des femmes par un meilleur financement des services sociaux et des organismes communautaires.

La pandémie a été particulièrement « éprouvante » pour les femmes. Déjà habituées à la double tâche « en temps normal », elles ont vu celle-ci « démultipliée et accentuée ». En période de confinement, des femmes surmenées ont dû faire face à des problèmes de violence conjugale, sans pouvoir recourir à des services de soutien adéquats.

- Le réseau de service de garderies de qualité comme les CPE ou les services de garde en milieu familial (RSG) doit être renforcé et élargi. Le soutien aux femmes en difficulté, particulièrement aux femmes victimes de violence, doit être accru.
- Le financement des maisons d'accueil des femmes doit être pérennisé, avec des moyens qui permettent de payer des salaires décents au personnel qui travaille dans ces maisons.
- Nous demandons que le gouvernement augmente le salaire minimum à plus que 15 \$ l'heure pour que les personnes puissent vivre décemment.



comitéjeunes

Conseil central



DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**

Comme celle de l'ensemble de la population, la vie des jeunes¹ a été grandement perturbée par la pandémie de COVID-19 et le confinement qui l'a accompagnée. Les jeunes travailleuses, travailleurs et la population étudiante n'en ont pas moins rencontré des problématiques particulières, que nous souhaitons exposer dans ce texte.

Si les problèmes de santé mentale et physique, de dépendance, financiers ou sociaux ont atteint une bonne partie de l'ensemble de la population, ils ont eu un impact bien souvent disproportionné sur les jeunes. Dans les pages qui suivent, nous porterons une attention particulière aux problèmes vécus par les jeunes au travail, dans leur vie personnelle, dans leurs études et au niveau de leur santé mentale et physique. Puis suivront quelques recommandations qui paraissent porteuses aux yeux des membres du comité.

Impact sur les jeunes au travail

Le premier constat à faire quant à l'impact de la pandémie sur la vie professionnelle des jeunes est le fait qu'ils sont surreprésentés dans des emplois de première ligne dans l'industrie des services (comme commis dans les épiceries, serveurs dans les bars et restaurants ainsi que dans les commerces, etc.), ce qui a eu pour effet de les exposer de manière plus intensive au virus. Statistique Canada estime en effet que « 56,4 % des jeunes Québécois [de 15 à 24 ans] étaient

1 Pour le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, le terme « jeunes » désigne les personnes âgées de 16 à 35 ans.

employés dans l'hébergement et la restauration, le commerce et le secteur manufacturier en 2019². » Le fait que le virus semblait se manifester de manière moins brutale chez cette tranche de la population a fait en sorte qu'elles et ils soient revenus au travail sur le terrain dès la première vague de déconfinement, contrairement à leurs consœurs et confrères âgés ou malades qui ont eu l'autorisation de retourner au travail plus tard.

Paradoxalement, dans l'ensemble, les jeunes de 15 à 24 ans, qui occupent comme on l'a vu une bonne proportion des emplois dans l'industrie des services, ont subi des mises à pied de manière disproportionnée durant la pandémie. Ces effets se perpétuent à ce jour, comme en fait foi la revue bimestrielle des effets de la pandémie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) du 3 août 2020 : « Alors que l'emploi à temps plein des jeunes se situe toujours à 28,8 % sous le niveau du mois de février, les individus âgés de 55 ans et plus affichent une baisse de 2,2 % seulement³. »

Le fait que les jeunes soient atteints de manière moins brutale par la COVID-19 a aussi fait en sorte qu'ils ont été spécifiquement sollicités pour aller prêter main-forte dans les milieux touchés par la pandémie (par exemple les CPE et les CHSLD), souvent de manière bénévole. Le gouvernement les a d'ailleurs directement interpellés par l'entremise des établis-

2 Cité dans ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « COVID-19 : Économie et marché du travail : revue de la semaine du 29 juin 2020 ».

3 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, « COVID-19 : Économie et marché du travail : revue de la semaine du 3 août 2020 ».

sements où ils et elles menaient leurs études. Alors que plusieurs ont manifesté la volonté de s'impliquer dans la lutte contre la maladie, beaucoup ont vu leur offre de service refusée parce qu'elle était à temps partiel plutôt qu'à temps plein, ce qui a entraîné des frustrations. On peut comprendre qu'une personne aux études ne puisse s'engager à travailler à temps plein, ce que le gouvernement québécois ne semblait pas comprendre.

Impact sur les jeunes dans leur vie personnelle

Ces effets économiques de la pandémie ont eu des impacts directs sur la vie personnelle de plusieurs jeunes. Les pertes d'emploi consécutives au confinement ont notamment atteint leur autonomie et leur capacité à mener leur vie de manière indépendante. Quand on considère que les jeunes de 19-35 ans et les femmes sont les deux groupes qui ont été les plus touchés financièrement par la COVID-19⁴, ces effets sont loin d'être négligeables.

En termes de perte d'autonomie, on doit souligner particulièrement les nombreux cas de jeunes ayant perdu leur emploi qui ont dû retourner vivre chez leurs parents face à l'impossibilité de subvenir à leurs besoins. Humiliante en soi, cette situation pouvait devenir insoutenable, voire dangereuse, dans les cas où les jeunes n'étaient pas en bons termes avec leur famille. Pensons notamment aux jeunes de

⁴ Journal de Montréal du 28 mai 2020, « COVID-19 : Les 35 ans et moins et les femmes sont les plus touchés financièrement », consulté au : <https://www.journaldemontreal.com/2020/05/28/covid-19-les-35-ans-et-moins-et-les-femmes-sont-les-plus-touche-financierement>

la communauté LGBT+ dont les parents n'acceptent pas l'orientation sexuelle ou l'identité de genre⁵. Pour celles et ceux qui ne pouvaient pas compter sur l'appui de leur famille, la vie s'en est parfois retrouvée beaucoup plus difficile.

Dans un autre ordre d'idée, l'isolement imposé par les directives de confinement a eu un effet psychologique accru chez les jeunes, pour qui la vie sociale a une importance exacerbée. Le fait de ne pouvoir fréquenter ses ami-es a été vécu de manière très difficile par plusieurs, et cette perte de repères sociaux a contribué à l'émergence de problématiques de santé mentale dans bien des cas⁶.

Impact sur les étudiants

Les jeunes qui poursuivaient des études, autant aux niveaux secondaire que collégial ou universitaire, ont, en plus des conséquences économiques de la pandémie, fait les frais de l'improvisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la poursuite des programmes et de la forme qu'allaient prendre les cours dans le contexte de la pandémie.

Nous n'insisterons pas sur la valse-hésitation du MEES en début de confinement, bien connue de toutes et tous. Ce qu'il importe de constater, c'est que même dans la mesure où les consignes gouvernementales ont fini par atteindre une certaine stabilité, le bouleversement de la session d'hiver a soulevé

⁵ Voir le texte du comité LGBT+ à ce sujet.

⁶ Voir plus bas la section consacrée aux impacts de la pandémie sur la santé des jeunes.

d'importants problèmes pour les étudiantes et les étudiants⁷.

Le recours dans l'urgence à l'enseignement à distance a posé des défis qui n'ont pas toujours été relevés de manière satisfaisante : accès aux ressources informatiques, connaissance des logiciels et des plateformes utilisés pour le télé-enseignement, difficulté de la conciliation vie familiale-études-travail dans le contexte de la pandémie, etc. Le fait que les institutions d'enseignement n'aient pas mis en place les mêmes mesures d'un établissement à l'autre n'a fait que contribuer à la difficulté de poursuivre ses études et a généré chaos et frustrations.

Les élèves et les étudiants en fin de parcours sont sans doute ceux pour qui la pandémie a eu les effets les plus importants. On peut penser entre autres à l'annulation des bals de graduation et des cérémonies de remise de diplômes. Mais cet inconvénient semble bien anecdotique quand on le compare à la situation des étudiantes et des étudiants dans le domaine de la santé qui ont vu leur stage final annulé pour être envoyés directement en renfort sur le terrain. Leur entrée sur le marché du travail s'est ainsi faite d'une manière assez brutale, dans un contexte stressant et anxiogène.

Impacts sur la santé des jeunes

De ce qui précède, on peut donc comprendre pourquoi une étude chinoise a conclu que le facteur «être étudiant» était clairement associé à un plus

⁷ Voir le texte du comité éducation pour un complément d'information à cet effet.

haut niveau de stress, d'anxiété et de symptômes dépressifs⁸.

Ce ne sont pas que les étudiantes et les étudiants qui ont subi les conséquences psychologiques du confinement. De manière générale, on a pu constater une augmentation des problématiques de santé mentale, des troubles affectifs, des niveaux de stress et d'anxiété chez les jeunes adultes⁹. Selon une étude espagnole, « être plus jeune », parmi les adultes, était un facteur augmentant sensiblement le niveau de détresse psychologique et le sentiment de solitude durant la pandémie¹⁰.

Comme ce qui a pu être constaté dans d'autres tranches de la population, cette augmentation des problématiques de santé mentale a eu un effet quant à la recrudescence de différentes dépendances que vivent les jeunes, notamment à l'alcool, au tabac et à la malbouffe, mais aussi aux jeux vidéo¹¹. Les risques liés à la consommation de drogues dures ont également augmenté en raison du fait que la qualité des

8 UQAM, Centre de recherche et d'intervention sur le suicide, enjeux éthiques et pratiques de fin de vie, « Pandémie et santé mentale : quels sont les impacts de la COVID-19 sur la santé psychologique des adultes? », 29 juillet 2020, consulté au : <https://crise.ca/nouvelles/pandemie-et-sante-mentale-quels-sont-les-impacts-de-la-covid-19-sur-la-sante-psychologique-des-adultes/>.

9 UQAM, Centre de recherche et d'intervention sur le suicide, enjeux éthiques et pratiques de fin de vie, « Pandémie de COVID-19 : quels impacts sur la santé mentale des jeunes? », 27 juillet 2020, consulté au : <https://crise.ca/nouvelles/pandemie-de-covid-19-quels-impacts-sur-la-sante-mentale-des-jeunes/>.

10 UQAM, 29 juillet 2020.

11 Voir Radio-Canada, 7 juin 2020, « Inquiétudes sur la consommation d'alcool et de malbouffe pendant la pandémie », consulté au <https://ici.radio-canada.ca/amp/1710037/pandemie-covid-coronavirus-sante-publique-alcool-malbouffe>, ainsi que Journal de Québec, 26 juillet 2020, « Cyberdépendance : il a rechuté à cause de la pandémie », consulté au <https://www.journaldequebec.com/2020/07/26/cyberdependance-il-a-rechute-a-cause-de-la-pandemie>

drogues disponibles s'est grandement détériorée à la suite de la fermeture des frontières¹². L'annulation de nombreuses rencontres de soutien en santé mentale, ou leur transformation en séances par visioconférence a contribué à dramatiser la situation pour de nombreux jeunes.

Au chapitre des conséquences sur la santé physique, on a pu constater que les cas d'infection transmise sexuellement et par le sang ont dramatiquement augmenté à la suite du déconfinement¹³. Considérant que les jeunes ont moins tendance à utiliser des moyens de protection et de contraception que l'ensemble de la population, on peut présumer qu'ils et elles ont été particulièrement touchés par cette augmentation.

La sédentarité liée au confinement a par ailleurs entraîné une diminution de l'activité physique, ce que les jeunes adultes ont souligné de manière plus forte que l'ensemble de la population¹⁴. Bien que ses effets n'aient pas été clairement documentés pour le moment, cette baisse de l'activité physique pourrait avoir des effets à plus long terme sur une partie de la population et des jeunes.

12 Voir Radio-Canada, 17 juin 2020, « La COVID-19 chamboule le marché de la drogue », consulté au <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1712660/coronavirus-droque-marche-changements-impacts>.

13 Radio-Canada, 9 juillet 2020, « Les ITSS en hausse à Montréal depuis le début du déconfinement », consulté au : <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/le-15-18/segments/entrevue/188208/itss-maladies-transmissibles-sexuellement-condom-prevention-pandemie>.

14 Institut national de santé publique du Québec, « Pandémie et pratique d'activité physique, sommeil et préoccupation à l'égard du poids », consulté au : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3038-sondage-habitudes-vie-covid19>.

Enfin, les jeunes infectés par la COVID-19 ont subi des conséquences spécifiques de la maladie que les personnes plus âgées n'ont pas connues. La recherche tend par exemple à démontrer qu'un nombre anormalement élevé de jeunes du début de la trentaine ayant contracté la COVID-19 ont subi des accidents vasculaires cérébraux ainsi que des embolies pulmonaires en lien avec leur infection par le virus. Cette corrélation ne se retrouve pas au sein des populations plus âgées et inquiète la communauté médicale¹⁵.

Conclusion et recommandations

Il apparaît donc clairement de ce qui précède que la pandémie de COVID-19 a eu des effets particuliers sur les jeunes aux plans scolaire, professionnel, personnel, ainsi que sur leur santé mentale et physique. Bien que la situation que nous vivons depuis l'écllosion de la pandémie soit exceptionnelle, elle n'en souligne pas moins certains besoins spécifiques des jeunes en ce qui concerne le filet social de manière générale, qui nous amènent à formuler les recommandations suivantes :

- Augmenter les ressources en matière de santé mentale et de lutte à la dépendance à l'attention des jeunes, les lignes d'écoute.
- S'assurer que les services à l'intention des jeunes soient accessibles universellement et gratuitement.

¹⁵ Journal de Québec, 25 avril 2020, « COVID-19 et AVC chez les jeunes adultes : un lien inquiétant et de plus en plus clair », consulté au : <https://www.journaldequebec.com/2020/04/25/covid-19-et-avc-chez-les-jeunes-adultes-un-lien-inquietant-et-de-plus-en-plus-clair-1>

- Mettre sur pied des ressources spécifiques pour les jeunes adultes entre 20 et 35 ans.
- Améliorer les mécanismes de protection sociale.
- Offrir plus de protection pour les jeunes travailleurs, autant dans la Loi sur les normes du travail que dans les conventions collectives.
- Favoriser la syndicalisation dans tous les milieux de travail.
- Augmenter le salaire minimum de manière significative, au moins à 15 \$ l'heure.
- Relancer la lutte contre les ITSS, notamment par des campagnes ciblées et l'inclusion de contenus à cet égard dans les cours qui traitent de sexualité dans les programmes scolaires.
- Créer massivement des logements sociaux et mettre sur pied des mécanismes d'aide au logement pour les jeunes



Membres du comité jeunes–CSN, le 1^{er} mai 2021

COMITÉ
LGBT+

100
ans

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



CSN

Au même titre que l'ensemble de la population, les personnes LGBT+ n'ont pas échappé aux effets de la pandémie et du confinement. Certaines problématiques particulières affectant la communauté LGBT+ ont cependant amplifié les effets de la crise, qui ont notamment été documentés par Egale Canada dans un rapport produit en mai 2020¹, qui constate que les « communautés [LGBT+] sont durement et particulièrement touchées [par la crise pandémique]. Les personnes LGBTQ+ vivent plus de mises à pied, de répercussions sur leur santé mentale et physique, et ont plus souvent une situation financière précaire. »

Dans le même sens, un groupe d'experts internationaux a interpellé l'ONU en insistant sur le fait que, partout sur la planète, les personnes LGBT+ sont surreprésentées parmi les pauvres, les personnes itinérantes et les personnes sans couverture médicale, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la pandémie². Il est dès lors pertinent de réfléchir à la manière spécifique dont la communauté LGBT+ montréalaise a été affectée par la crise.

Nous présenterons ici quelques constats, pour ensuite mettre de l'avant les recommandations que le comité LGBT+ du CCMM-CSN souhaiterait voir mises de l'avant lors de la sortie de crise.

1 Cité par le CQLGBT : <https://www.conseil-lgbt.ca/2020/05/05/realites-et-besoins-des-organismes-lgbtq-quebecois-en-situation-pandemique/>
2 <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25884&LangID=E>

Le double confinement des personnes LGBT+

En raison de leur situation particulière, plusieurs personnes LGBT+ se sont retrouvées dans un « double confinement » : confinées en raison de la pandémie, plusieurs d'entre elles l'étaient par surcroît dans un milieu hostile à leur réalité. Ceci est particulièrement vrai chez les jeunes et les aîné-es.

On imagine facilement comment des semaines de confinement au sein d'une famille conservatrice, voire homophobe, ont pu être lourdes pour un ou une jeune LGBT+ ou en questionnement sur son orientation sexuelle ou son identité de genre. Il arrive en effet fréquemment que des jeunes doivent cacher leur véritable identité à leur famille par crainte d'être rejetés ou ostracisés. Vivre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec des personnes qui ne reconnaissent pas ce qu'ils ou elles sont, ou pire encore les rejettent, est

une épreuve qu'on ne souhaite à personne. L'impossibilité d'avoir accès à ses ami-es et à sa famille choisie pour

partager ses inquiétudes ou ses sources d'anxiété rajoutait du stress à cette situation plus qu'inconfor-

table. C'est en ce sens que l'on peut parler dans certains cas du « double confinement » vécus par les personnes LGBT+.

Dans le cas des aîné-es, la situation est différente, mais pas nécessairement plus facile. Les maisons de retraite n'étant pas reconnues comme des milieux très ouverts à la réalité LGBT+, l'accès à la famille



choisie et au cercle d'ami-es représente pour plusieurs personnes âgées LGBT+ une nécessité psychologique afin de garder le moral. Ajoutons à cela que parmi les aîné-es, le confinement et les discours homophobes dont la crise a été l'occasion n'ont pas été sans rappeler les épreuves de l'époque où il fallait encore garder secrète son orientation sexuelle et son identité de genre. Certaines d'entre elles ont vécu très difficilement la période de confinement pour ces raisons.

Spécifions que la prévalence supérieure à la normale des problématiques de santé mentale au sein de la communauté LGBT+ (dépression, anxiété, toxicomanie, alcoolisme, etc.), s'expliquant par des expériences de vie traumatiques comme le rejet et le dénigrement, a aussi été un enjeu significatif durant la pandémie³. Les personnes souffrant de telles problématiques sont plus sensibles aux situations stressantes ou anxio-gènes, si bien que plusieurs d'entre elles ont vécu la crise de la COVID-19 comme un véritable supplice. Interligne a d'ailleurs remarqué une augmentation de 30 à 40 % des recours à ses services et a dû embaucher du personnel supplémentaire pour répondre à cette demande accrue. L'organisme a aussi mis sur pied un réseau d'appui aux aîné-es LGBT+ afin de lutter contre leur isolement en les jumelant avec des personnes bénévoles qui s'assuraient de prendre de leurs nouvelles quelques fois par semaine.

Bien que les craintes d'une grande partie des personnes qui ont eu recours aux services d'Interligne

³ <https://www.conseil-lgbt.ca/2020/05/05/realites-et-besoins-des-organismes-lgbtq-quebecois-en-situation-pandemique/>

n'étaient pas essentiellement différentes que celles de la population en général (peur de la maladie, insécurité économique, isolement, etc.), la situation était plus lourde à porter pour plusieurs d'entre elles en raison des traumatismes accumulés au fil des années et de l'absence de personnes avec qui partager leurs inquiétudes. En effet, la probabilité d'habiter seul est doublée dans la communauté LGBT+ par rapport à la population en général, ce qui a contribué à rendre le confinement plus difficile à supporter⁴.

Les effets économiques de la pandémie

Beaucoup de personnes LGBT+ évoluent dans des secteurs d'activité qui ont été parmi les plus touchés durant la pandémie : restauration, services, tourisme et hôtellerie, secteur de la santé, etc. Elles y sont surreprésentées comparativement à leur présence réelle dans la société. On comprend donc que les membres de la communauté ont été très affectés économiquement et socialement par le confinement et la fermeture des commerces.

Cette situation a également touché la communauté LGBT+ au sens large : plusieurs s'inquiètent en effet de l'avenir du Village, dont l'économie repose précisément sur des entreprises qui ont été fermées pendant de longs mois : restaurants et bars, salles de spectacles, hôtels, etc. La diminution appréhendée du tourisme international aura sans doute des effets

4 Entrevue avec Pascal Vaillancourt, directeur général d'Interligne, diffusée lors de l'édition du 14 juin 2020 de l'émission *Fièr allure* sur Ici Première. <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/fiere-allure>

à long terme sur l'économie du Village, qu'il faut prendre au sérieux. Les questions sur l'avenir économique du quartier, où la communauté est profondément ancrée, sont importantes et appellent des mesures qui permettront de sauvegarder la vitalité de ce secteur névralgique de la ville.

Les organismes et les services à la communauté affectés

Pour différentes raisons historiques liées aux stigmatisations dont elles ont été et continuent d'être victimes, les personnes LGBT+ ont tendance à s'adresser aux organismes de leur communauté plutôt qu'aux organismes généraux lorsqu'ils et elles ont besoin de services ou d'aide. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes trans, mais s'applique en général aux membres de la communauté.

Or, comme tous les organismes communautaires, les organismes de la communauté LGBT+ ont été affectés par la crise de différentes façons. Les organismes recevant des dons ont vu leurs revenus diminuer, ce qui est compréhensible compte tenu de l'insécurité financière et professionnelle où plusieurs personnes ont été plongées durant la pandémie, ce qui les rendait moins enclines à faire des dons. Dans certains cas, cette perte de revenus a entraîné des abolitions de postes au sein des organismes, des reports d'embauche ou l'annulation de stages; des personnes bénévoles œuvrant au sein des organismes se sont retrouvées devant l'impossibilité d'y travailler,

ce qui a aussi eu un effet néfaste sur les services. Dans les cas les plus extrêmes, les conséquences financières de la crise menacent la survie même des organismes. Il faut dire que plusieurs se trouvaient déjà dans une situation précaire et peinaient à répondre aux demandes avant même le début de la pandémie.

Même dans les cas où les organismes n'ont pas mis de personnel à pied, l'accès aux services a été réduit en raison du confinement. Devant l'impossibilité de se rendre sur place pour rencontrer des intervenantes ou intervenants, certaines personnes sont prises au dépourvu parce qu'elles n'ont pas accès à un ordinateur ou à une connexion Internet. Ce ne sont pas tous les organismes qui ont réussi à faire le passage au mode télétravail avec le même succès.

La situation des personnes trans

Dans le contexte de surchauffe du réseau de la santé résultant de la pandémie, les services de santé auxquels les personnes trans ont recours, notamment les traitements d'hormonothérapie, ont été suspendus. Des chirurgies de réassignation ont également été annulées, au détriment du bien-être psychologique de personnes qui les attendaient parfois depuis très longtemps.

Des personnes qui suivaient une thérapie hormonale ont vu leur accès aux hormones interrompu durant la pandémie. Ceci, de même que le report de chirurgies de réassignation, a entraîné une hausse des cas de détresse et de dysphorie de genre. Si on ajoute à la suspension de ces services médicaux la

difficulté d'accéder à des services d'appui psychologique, on peut facilement comprendre que la période de confinement a été vécue très difficilement par de nombreuses personnes trans.

Par ailleurs, les autres problématiques vécues par les personnes trans en temps normal ont elles aussi été amplifiées par la crise, notamment en matière d'isolement, de discrimination en emploi et dans l'accès au logement. Dans un contexte où les visites d'appartements étaient grandement compliquées par la pandémie, les personnes trans ont eu encore plus de difficulté à trouver un logement accueillant propriété de personnes ouvertes à leur réalité. Alors que la vie est déjà difficile pour les trans, la pandémie est venue exacerber les difficultés et discriminations dont ils et elles sont victimes.

La situation internationale

Même si ce rapport concerne la situation montréalaise, nous ne pouvons passer sous silence certains éléments concernant les droits et les conditions de vie des personnes LGBT+ à l'international. Comme c'est toujours le cas, la crise de la COVID-19 a été marquée par une recrudescence de la discrimination et des atteintes aux droits des personnes marginalisées, notamment LGBT+. Selon les pays, ce phénomène a pris différentes formes : suspension de lois protégeant les droits des LGBT+, exactions à l'encontre de personnes LGBT+ et commentaires homophobes de certains chefs politiques et religieux quant à l'origine de la pandémie et de sa propagation.

Comme le soulignait Robert-Paul Juster, chercheur au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, en entrevue à Radio-Canada le 20 mai dernier, « quand l'économie souffre, les discriminations augmentent dans toutes les communautés marginalisées »⁵. Ce fut le cas pour la crise pandémique en ce qui concerne les droits des personnes LGBT+ sur la planète, ce qui a même poussé Michelle Bachelet, Haute-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, à faire une sortie pour dénoncer les pays qui ont utilisé la pandémie pour faire reculer les droits des LGBT+⁶. Madame Bachelet a par exemple dénoncé la Hongrie, dont le premier ministre Viktor Orban a tenté d'utiliser la crise pandémique pour faire adopter une loi transphobe interdisant le changement de genre⁷.

Sans enchaîner les exemples, il faut souligner que des atteintes aux droits des personnes LGBT+ ont été documentées en Ouganda, en Pologne, au Belize, en Irak, en Israël, aux Îles Caïman, etc.⁸ Il est évident qu'un peu partout sur la planète, les personnes qui cherchent à s'en prendre aux membres de la communauté LGBT+ ont cherché à se servir de la pandémie pour attaquer les droits de la communauté et nourrir la stigmatisation envers ses membres, ce que nous ne pouvons évidemment que dénoncer.

5 Entrevue diffusée lors de l'édition du 14 juin 2020 de l'émission *Fièvre allure* sur Ici Première. <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/fevre-allure>

6 <https://www.komitid.fr/2020/04/24/onu-michelle-bachelet-covid-19-persecuter-personnes-lgbt/>

7 <https://www.komitid.fr/2020/04/03/hongrie-le-premier-ministre-viktor-orban-veut-faire-adopter-une-loi-transphobe/>

8 <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/LGBT/LGBTpeople.pdf> et <https://www.globalcitizen.org/fr/content/how-covid-19-is-affecting-lgbtq/>

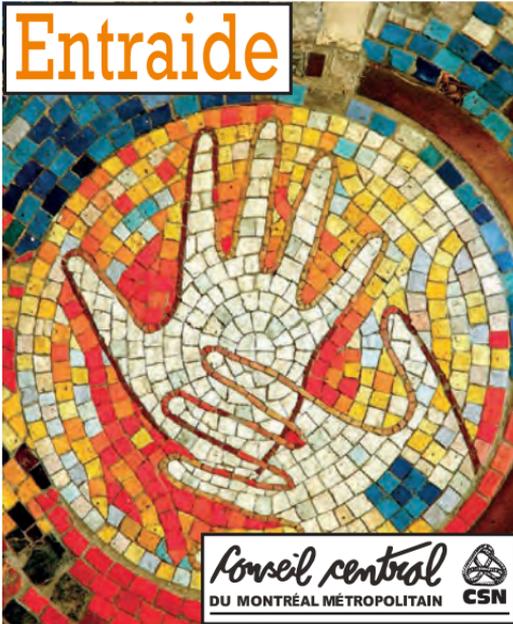
Recommandations

Compte tenu de ce qui précède, le comité LGBT+ du CCMM-CSN souhaite mettre de l'avant quelques recommandations susceptibles de favoriser la lutte à la discrimination et l'égalité de droits des personnes LGBT+.

- Que le financement des organismes venant en aide aux personnes LGBT+ soit augmenté et garanti à long terme;
- Que des mesures soient mises en place par les différents paliers de gouvernement pour s'assurer que les personnes LGBT+, notamment les personnes trans, aient accès à des services de santé et de services sociaux respectueux de leurs besoins et exempts de toute discrimination;
- Que des mesures soient mises en place pour assurer la reprise économique et la survie des commerces du Village;
- Que la lutte contre la discrimination homophobe, biphobe et transphobe soit une priorité des gouvernements, et que des campagnes de sensibilisation soient lancées pour lutter contre ces préjugés;
- Que les personnes travaillant dans l'administration publique, les services publics et les forces policières reçoivent des formations spécifiques sur la manière d'aborder les enjeux LGBT+.



Entraide



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  **CSN**

L'autre pandémie...

Depuis maintenant plus d'un an, nos vies professionnelle et personnelle ont subi des changements majeurs bousculant au passage nombre de nos certitudes et ébranlant de ce fait même notre stabilité mentale et émotionnelle.

Si au départ de la pandémie, l'anxiété de « ce qui allait nous arriver » a pris beaucoup de place dans le discours collectif, elle a très vite été remplacée une forme d'anxiété plus pernicieuse, insidieuse; une anxiété silencieuse dont nous n'avons pas encore réussi à cerner tous les contours et mesurer la magnitude.

Il est vrai qu'au début de la crise, il était facile de canaliser cette anxiété, ou encore de la maquiller de jolis arcs-en-ciel en reprenant chacun à sa sauce tel un mantra, le leitmotiv désormais célèbre du — ça va bien aller ! Mais hélas, cela aura eu tôt fait son temps !

En effet, nous avons tous en tête des exemples de gens dans notre entourage, notre famille ou notre milieu de travail qui vivent ou ont vécu la pandémie et ses effets assez durement. Que ce soit au plan de l'anxiété, du stress, de la gestion des émotions, de la consommation d'alcool ou de drogues, ou de la perte d'un emploi.

Bon nombre de personnes réussissaient tant bien que mal à garder la tête hors de l'eau avant la pandémie, mais pour plusieurs, le fait d'être coupé de contacts sociaux ou encore d'avoir dû mettre sur la glace leurs projets pour une période indéterminée, aura été la goutte qui a fait déborder le vase.

Bref, être privé de son équilibre peut être lourd de conséquences pour la santé mentale. Alors qu'en est-il lorsque l'entièreté de la province se voit ainsi déséquilibrée ?

La réponse à la présente crise se doit d'être médicale, sociale et économique. Cela va de soi. Mais une chose est certaine, la relance qui suivra le redémarrage de l'économie se devra de prendre en compte les indicateurs psychosociaux. Lorsque l'adrénaline de tout cet épisode sanitaire retombera, la réponse collective se devra d'être humaine, sociale, et prendre en considération la santé mentale de toutes et tous.

En avril dernier, la FSSS-CSN a conduit un sondage¹ parmi ses membres et un des constats frappants de ce sondage fut le nombre très important (71 %) de ses membres affichant une détresse psychologique élevée. Ce qui est très préoccupant étant donné que le système de santé est souvent l'endroit vers lequel se tournent les gens lorsque ceux-ci ont besoin de recevoir des services psychosociaux.

Il y a bien sûr les programmes d'aide aux employé-es (PAE) qui peuvent apporter un soutien, mais plus souvent qu'autrement ces programmes ne comprennent qu'un nombre limité de rencontres avec un professionnel de l'aide psychologique, ce qui permet seulement d'aborder le problème en surface et non de le régler. Et pour avoir l'opportunité d'aller gratter la surface du problème encore faut-il pouvoir

1 <https://www.csn.qc.ca/actualites/catastrophe-annoncee-la-fsss-publie-les-resultats-dun-sondage-sur-le-moral-des-travailleurs-et-des-travailleuses-de-la-sante-et-des-services-sociaux/>

compter sur un tel programme dans notre milieu de travail.

Alors pour ceux et celles qui souhaitent trouver réconfort, il ne reste plus qu'à consulter au privé en acceptant de déboursier, ou de prendre son mal en patience en se voyant octroyer un numéro sur une liste d'attente.

Le fait que les gens doivent attendre longtemps un service d'aide psychologique, lorsqu'ils en ont besoin, est une situation très préoccupante socialement. Souvent, les gens attendent d'être dans une détresse extrême avant de demander de l'aide.

Il peut être paniquant de savoir que les services ne seront pas disponibles avant plusieurs semaines, ce qui risque de laisser la place à l'augmentation de la détresse et de créer des événements irréversibles ex : tentatives de suicide, surdoses de drogues ou médicaments.

C'est pourquoi nous devons socialement nous préparer à une possible explosion des demandes d'aide psychologique après la crise. Lorsque l'adrénaline de toute cette pandémie retombera et que les choses reprendront un rythme plus normal, c'est à ce moment que nous pourrons mieux dessiner les contours du mal qui nous afflige. Tous et toutes sont à risque, peu importe leur statut social et professionnel.

Ce qui sépare la situation que nous vivons présentement et le retour à la normale, vers lequel nous tendons, sera parsemé d'embûches, d'imprévus et d'écueils insoupçonnés. Il faut donc se doter de

moyens concrets et efficaces pour aider les gens qui ont tout donné pour nous aider à traverser cette crise.

Que votre nom soit Julie, Youdeline, Martha, ou Pierre Jean-Jacques... Que vous ayez travaillé comme jamais durant la pandémie, ou au contraire ayez connu l'incertitude d'une mise à pied ou d'une perte d'emploi en pleine pandémie, vous avez droit à la dignité en recevant l'aide adéquate dans des délais raisonnables, peu importe vos revenus. C'est pourquoi la relance se devra d'être sociale, humaine et résiliente pour vraiment aider le Québec à se propulser vers un avenir positif!

Recommandations

1. S'assurer d'offrir un financement adéquat aux organismes communautaires impliqués dans l'intervention en santé mentale.
2. S'assurer d'offrir un financement adéquat aux ressources d'aide téléphonique (lignes d'écoute).
3. S'assurer d'augmenter la présence et la rétention des psychologues à l'intérieur du système public.
4. Mettre en place une stratégie nationale de soutien psychologique en lien avec la pandémie et ses effets sur la santé mentale des Québécoises et Québécois.
5. Augmenter le financement des services d'aide aux dépendances, s'assurer que ces services sont accessibles partout sur le territoire québécois et s'assurer que ceux-ci puissent être offerts à toutes et tous peu importe leurs moyens financiers.

6. Mettre en place une stratégie nationale de valorisation des professions d'aide (psycho-éducateurs, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, intervenants en délinquance, et intervenants psychosociaux, etc.) pour inciter les jeunes à joindre la profession.
7. Offrir les moyens financiers, humains et matériels aux organisations publiques et communautaires afin qu'elles puissent traiter les gens à l'intérieur de délais raisonnables et cliniquement adéquats.
8. Inclure les professionnels, de même que les citoyennes et citoyens, dans la réflexion autour de la stratégie nationale à adopter ainsi que dans son déploiement.

Vincent Masson

Responsable régional du développement

des réseaux d'Entraide

CCMM-CSN



Pour sortir enfin de la crise permanente du logement

Alors que la pandémie a rendu visibles les conséquences dramatiques du mal-logement et de l'itinérance, le gouvernement de François Legault continue de nier l'existence d'une crise du logement. Pourtant la pénurie de logements s'incrute, les cas de rénovictions et autres évictions frauduleuses se multiplient, le prix des loyers explose et le grand nombre de ménages locataires qui craignent de se retrouver sans logis sont autant de signaux d'alarme que les gouvernements ne peuvent ignorer plus longtemps.

Depuis plusieurs années déjà, le FRAPRU parle de crise du logement pour faire écho à la réalité d'un trop grand nombre de ménages locataires qui consacrent une part disproportionnée de leur revenu pour se loger ou plus largement qui ont des besoins impérieux de logement vivant dans un logement trop cher, trop petit ou en mauvais état. Lors du dernier recensement, avant la hausse fulgurante des loyers des dernières années, 100 000 ménages locataires montréalais étaient dans cette situation.

L'an passé, Montréal a traversé la pire pénurie de logements locatifs en 15 ans. Plus de 200 ménages locataires se sont retrouvés sans bail au cours de l'été. Des campements de sans-logis d'une ampleur jamais vue ont fait leur apparition. La hausse récente du taux d'inoccupation est principalement due au nombre important de logements vacants au centre-

ville et, dans une moindre mesure, dans Côte-des-Neiges et sur le Plateau Mont-Royal. L'abandon de nombreux logements dans ces secteurs est sans doute attribuable aux impacts de la pandémie (baisse de l'immigration, baisse du tourisme et baisse du nombre d'étudiantes et étudiants devant se loger autour des institutions d'enseignement supérieur) qui seront temporaires. Le taux d'inoccupation est resté aussi bas que l'an dernier (1,5 % en moyenne) pour les logements dont les loyers sont accessibles aux ménages ayant un revenu de moins de 36 000 \$ par an. Dans les dernières années, les logements locatifs construits sont majoritairement des condos luxueux ou des logements trop chers et trop petits pour les familles. Le coût de ces unités n'a cessé d'augmenter et ce sont ces unités qui trouvent difficilement preneur.

La spéculation immobilière tout comme la financiarisation du logement qui s'est accélérée ces dernières années ont contribué à la perte de logements qui étaient encore abordables. Dans ce contexte, les stratagèmes utilisés pour se débarrasser des locataires les moins « rentables », comme les *rénovictions*, ont pris de l'ampleur. L'absence de contrôle obligatoire des loyers et la rareté contribuent à faire monter en flèche le prix des logements, notamment lors du changement de locataires. Dans la région métropolitaine de Montréal, le loyer moyen a augmenté de 5,9 % entre octobre 2019 et octobre 2020, soit beaucoup plus que l'inflation. Cette hausse a été beaucoup plus importante dans certains secteurs, comme le Sud-Ouest,

Rosemont Petite-Patrie, Hochelaga-Maisonneuve et LaSalle. Le dernier rapport sur le marché locatif de la SCHL confirme par ailleurs que les rares logements disponibles à la location sont beaucoup plus dispendieux. À Montréal, l'écart de loyer entre un appartement occupé de deux chambres, et un offert sur le marché, était de 46 % (895 \$, contre 1 304 \$) en octobre 2020.

Ce contexte laisse place à des pratiques abusives et discriminatoires de propriétaires, qui ont le gros bout du bâton. Trouver un logement est devenu une quête remplie d'angoisse et d'obstacles pour un trop grand nombre de locataires.

En raison de l'insuffisance de logements sociaux sous différentes formes (HLM, coopératives, organismes sans but lucratif d'habitation) ou de logements répondant à leurs besoins, les locataires forcés de déménager se retrouvent contraints de quitter leur milieu de vie et leur réseau d'entraide communautaire. Ce sont de véritables drames qui se jouent pour les personnes concernées, y compris des enfants, qui vivent cette situation comme un déracinement. D'autres se retrouvent dans des logements insalubres ou dans des situations de très grande précarité. Plusieurs doivent faire le choix de couper dans d'autres besoins essentiels, comme se nourrir ou se vêtir, pour se loger. Depuis quelques années déjà, les banques alimentaires mettent de l'avant l'effet du manque de logements à prix abordable sur le nombre de personnes toujours plus grand qui sont forcées d'y recourir pour se nourrir

et tenter de boucler leur fin de mois. Depuis le début de la pandémie, Banques alimentaires du Québec a observé une hausse de la demande d'aide alimentaire de 30 % et s'attend à ce que la demande continue d'augmenter dans les prochaines années avec le ralentissement économique.

Tous ces obstacles dans l'accès à un logement décent et à prix convenable mènent de plus en plus de gens à la rue. Depuis plusieurs mois, avant même la pandémie, les refuges pour personnes itinérantes faisaient état de débordements. Pour les femmes victimes de violence conjugale, cette absence d'alternative les amène à devoir rester plus longtemps dans des logements de transition, à demeurer avec leur conjoint dangereux, ou à y retourner.

Dans ce contexte, il est clair que le filet social est nettement insuffisant en matière de logement. Plus de 87 000 ménages locataires montréalais consacrent plus de la moitié de leur revenu au logement. Ce sont 23 000 ménages montréalais qui sont déjà sur la liste d'attente pour obtenir un HLM. Des centaines d'autres ménages aux revenus modestes, mais trop élevés pour avoir accès à un logement subventionné, tentent désespérément d'obtenir une place dans une coopérative ou un organisme sans but lucratif d'habitation. Plusieurs autres rêvent juste d'obtenir un logement pour sortir de la rue. Quand surviennent une perte de revenu, une éviction ou des situations de violence qui appellent à une solution immédiate, il faut attendre des mois pour avoir accès à ces

logements hors marché privé, les seuls qui ne sont pas une source de profits.

Le logement social répond à une diversité de besoins. Or, il se construit au compte-gouttes depuis des années, les gouvernements supérieurs se traînant les pieds en matière de financement du logement social. D'ailleurs, le gouvernement du Québec sous-finance honteusement son programme AccèsLogis, le seul permettant la réalisation de logements sociaux et communautaires. Depuis quelques années, ce ne sont qu'une centaine par année qui lèvent de terre à Montréal.

Le gouvernement Legault a certes débloqué une partie des sommes manquantes pour faire aboutir la dizaine de milliers de logements sociaux annoncés antérieurement, mais bloqués dans la machine gouvernementale. On ne peut pas parler de grande relance du logement social, d'autant plus que les sommes faméliques prévues dans son budget 2021 pour permettre à seulement 500 nouveaux logements sociaux de lever de terre à travers tout le Québec ne suffiront même pas à l'administration Plante pour atteindre son objectif, déjà insuffisant, de 6 000 nouveaux logements sociaux.

Quant au gouvernement Trudeau, s'il veut vraiment réparer enfin les torts causés par le retrait fédéral des années 1990, qui a privé le Québec de plus de 100 000 logements sociaux, contribuant largement à l'effritement du filet social en la matière, il est temps pour lui aussi d'en faire une vraie priorité. Or,

la stratégie fédérale sur le logement accorde trop de place au marché privé et les sommes qui pourront servir au logement social sont insuffisantes.

Comme Montréal l'a écrit noir sur blanc dans son propre plan de relance, si l'on veut que de nouveaux projets puissent se réaliser, des investissements supplémentaires sont nécessaires dès maintenant. Le plan de relance économique post-pandémie est une occasion à ne pas manquer. Il faut maintenir la pression pour que les gouvernements supérieurs cessent d'ignorer la voix des ménages locataires montréalais.

Pour que Montréal soit une ville résiliente et inclusive où tous et toutes peuvent vivre décemment, la Ville doit profiter de la relance pour revoir largement à la hausse ses objectifs de développement de logements sociaux. Pour répondre aux besoins les plus criants, il faut un minimum de 22 500 unités de logements sociaux sur 5 ans à Montréal. Afin d'empêcher la spéculation foncière et le contexte de développement immobilier effréné d'entraver la réalisation de ces logements, la Ville doit continuer de mettre en réserve le maximum de terrains et de bâtiments disponibles, et augmenter les ressources qui y sont dédiées.

C'est clair : on ne peut pas compter sur le marché privé pour faire respecter un droit aussi fondamental que le logement. Or, le Canada et le Québec malgré les engagements pris sur le plan international — de promouvoir, de protéger et de mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels — font très

peu pour venir en aide aux personnes ayant un besoin criant d'un logement décent respectant leur capacité de payer. Dans la lignée des politiques néolibérales, ils agissent comme si le logement était d'abord une responsabilité privée, voire une marchandise, une occasion d'investissement et de rentabilité. Cette marchandisation du logement est alimentée par le manque de régulation et le sous-financement du logement social qui représente à peine 11 % du parc de logements locatifs québécois. Pour lutter contre les crises du logement, il faut tendre vers une plus grande socialisation.

La relance post-pandémie doit être saisie comme une occasion de lutter contre les inégalités et de planifier une transition porteuse d'une plus grande justice sociale. Pour ce faire, elle doit être basée sur le respect des droits fondamentaux, dont celui au logement et à un revenu suffisant, qui sont ignorés depuis trop longtemps.

Les principales revendications du FRAPRU :

- Que le gouvernement du Québec réinvestisse massivement dans le logement social, notamment par le biais de son programme AccèsLogis, en planifiant un grand chantier de 50 000 logements sociaux, dont 22 500 à Montréal;
- Que le gouvernement du Québec instaure un contrôle obligatoire des loyers, notamment par la mise en place d'un registre des loyers, et renforce l'encadrement législatif des reprises

de logement, des évictions dues à des travaux ou à des transformations de logement;

- Que le gouvernement fédéral prévoie des investissements dédiés au développement de nouveaux logements sociaux et qu'il y consacre au moins 3 milliards \$ par année, somme qui au Québec pourrait contribuer au grand chantier de 50 000 nouveaux logements sociaux en 5 ans.

Véronique Laflamme

Organisatrice communautaire

et porte-parole du FRAPRU

**COMITÉ
ACTION
SANTÉ
SÉCURITÉ**

Conseil central 
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**

Sortie de la crise

Alors que nous attendions le dépôt du projet de loi qui devait modifier la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), la pandémie mondiale engendrée par la COVID-19 a frappé la population de plein fouet et le Québec entier s'est retrouvé confiné. Or, les travailleuses et travailleurs œuvrant dans des secteurs d'activité essentiels ont dû continuer à se présenter au travail, malgré les risques pour leur santé et celle de leurs proches.

Dès le début de la pandémie, plusieurs craintes se dessinaient, on apprenait que les réserves d'équipement de protection individuelle (ÉPI) étaient basses.

Le personnel de la santé risquait de manquer de matériel de protection. On nous rapportait que, sur certains lieux de travail, les gestionnaires rationnaient les masques. On cherchait des méthodes qui permettent de nettoyer les masques N95 pour pouvoir les réutiliser. On demandait au personnel de ne les utiliser que si c'était absolument nécessaire¹.



Rappelons que la LSST prévoit que l'employeur doit fournir les équipements nécessaires à la protection des travailleuses et travailleurs. Les employeurs sont aussi tenus de mettre en œuvre toutes les mesures

¹ <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-58683.html>

nécessaires pour les protéger. Toutefois, de nombreux syndicats ont dû se battre pour que les employeurs respectent leurs obligations. Parmi tant d'exemples, on peut penser à la Société de transport de Montréal (STM) où les chauffeuses et chauffeurs d'autobus ont pris l'initiative de ne laisser entrer les gens que par l'arrière des autobus² ou encore à la Société des alcools du Québec (SAQ) où il a fallu mener des luttes syndicales³ pour que l'employeur accepte de revoir les mesures en place dans les succursales pour protéger le personnel. La STM fait d'ailleurs mauvaise figure dans ce palmarès, car le Syndicat du transport de Montréal (employé-es d'entretien) a aussi dû mener une bataille devant l'employeur pour protéger ses membres⁴.

Il ne faut surtout pas oublier que dans ce court bilan, ce sont les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) qui ont été frappés le plus durement par la pandémie. Le nombre de décès dans les CHSLD est un drame humain innommable. Il est essentiel de considérer le mouvement de personnel d'un CHSLD à l'autre ainsi que le recours au personnel d'agences de placement temporaire comme des facteurs pouvant avoir participé à répandre le virus. Mais il faut également le considérer comme un élément portant gravement une atteinte à la santé et

2 <https://www.journaldemontreal.com/2020/03/16/le-syndicat-de-la-stm-exige-des-mesures-strictes-1>

3 <https://www.lesoleil.com/actualite/covid-19-les-employes-de-la-saq-sur-le-qui-vive-db9ca1b44f4ae5a0316a2f9f9ad55e96>

4 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1694717/coronavirus-gleason-frenette-deuxieme-suspension-societe-transport-montreal>

la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Il s'agit d'une illustration criante soulignant à grands traits que l'organisation du travail peut avoir des impacts importants sur la santé et la sécurité du travail.

Somme toute, cette pandémie mondiale a permis de constater certaines défaillances dans les mesures de protection des salarié-es, mesures de protection qui se trouvent essentiellement dans la LSST et dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). On peut ainsi constater qu'en 2020, des luttes ont dû être menées pour que toutes et tous soient convenablement protégés au front. La santé et la sécurité au travail ont été au premier plan durant cette crise sanitaire sans précédent, nous prouvant ainsi qu'elles sont essentielles et qu'elles se doivent d'être améliorées pour le bien collectif des travailleuses et des travailleurs.

Des mesures de prévention pour toutes et tous

Lorsque le Québec s'est doté de la LSST, en 1979, la province faisait bonne figure avec la loi canadienne la plus progressive en matière de protection de ses travailleuses et travailleurs. Toutefois, au fil des ans, cette avance s'est atténuée, et ce, jusqu'à aujourd'hui. C'est pourquoi le Québec traîne maintenant en fin de peloton. Alors



que d'autres provinces ont amélioré leurs lois, le Québec n'a pratiquement pas fait évoluer la LSST et plusieurs pans de celle-ci ne sont toujours pas en application quarante ans plus tard.

Lors de sa création, il avait été prévu que les six groupes prioritaires seraient dotés de tous les mécanismes de protection prévus à la loi. Toutefois, après la mise en application partielle pour le groupe III, en 1985, le gouvernement a cessé d'implanter ces mesures dans les autres secteurs (voir p. 5). En d'autres mots, 75 % de la force de travail québécoise n'est pas protégée par l'ensemble des mécanismes de prévention prévus par la loi. Or, les statistiques nous démontrent que lorsque des mesures de prévention sont en place, il y a moins d'accidents, de maladies professionnelles et de décès au travail. Au-delà de 30 000 travailleuses et travailleurs de la santé ont été infectés par le virus⁵ on ne peut que constater que la loi les protège de manière inadéquate : ce secteur n'est en effet toujours pas couvert par l'ensemble des mécanismes de prévention prévus par la LSST.

De plus, le personnel provenant d'agences de placement se trouve dans un quasi vide juridique : est-ce l'agence ou l'entreprise cliente qui est responsable de mettre en application la loi ? Qui doit fournir les équipements de protection individuelle ? Qui doit former et informer les employé-es⁶ ? La LSST devrait être claire et, par le fait même, avoir plus de dents

5 <https://www.cihi.ca/fr/nombre-de-cas-et-de-deces-lies-a-la-covid-19-chez-les-travailleurs-de-la-sante-au-canada>

6 <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/580267/notre-loi-sur-la-sante-et-la-securite-du-travail-nous-protège-mal>

pour faciliter l'application de la loi dans tous les milieux de travail.

Pour ces raisons, il est impératif que toutes et tous soient couverts par toutes les mesures de prévention existantes, peu importe le niveau de risque associé au milieu de travail. La LSST est en vigueur depuis plus de 40 ans. Il est plus que temps que la loi cesse de discriminer certaines personnes sous des prétextes futiles. Parce que la santé et la sécurité au travail, c'est l'affaire de toutes et tous !

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) a été adoptée en 1985 et comprend une liste de maladies professionnelles reconnues. Cette liste n'a pas été mise à jour depuis 35 ans⁷. Lorsqu'une maladie figure dans cette liste et que la travailleuse ou le travailleur occupe un travail qui y est associé, c'est l'employeur qui a le fardeau de la preuve de démontrer qu'il ne s'agit pas d'une maladie professionnelle. Toutefois, lorsque la maladie ne figure pas sur la liste, c'est la travailleuse ou le travailleur qui doit démontrer par une preuve scientifique prépondérante qu'il s'agit bien d'une maladie liée au travail. Comme les employeurs contestent de plus en plus souvent les déclarations déposées à la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), le

⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1482701/reforme-ministre-travail-jean-boulet-loi-accidents-maladies-professionnelles>

processus d'indemnisation est inutilement judicia-
risé. Il ajoute également une pression supplémentaire
pour la personne accidentée ou malade.

La CNESST a admis que les personnes atteintes de
la COVID-19 pouvaient, sous certaines conditions,
être indemnisées⁸. La travailleuse ou le travailleur
devra toutefois démontrer «de façon prépondé-
rante» avoir été en contact avec le virus sur son lieu
de travail, ce qui n'est pas toujours évident lorsqu'on
fait face à un virus invisible. Il s'agit d'une belle illus-
tration de la nécessité d'avoir un mécanisme souple,
afin de pouvoir réagir rapidement et collectivement à
des situations imprévues pour permettre l'allégement
du fardeau de la preuve qui pèse individuellement sur
les épaules de ces travailleuses et travailleurs.

Comme le démontre trop bien la pandémie causée
par la COVID-19, la population n'est pas à l'abri
d'urgences sanitaires. Et les lois qui la protègent en
matière de santé et sécurité ne sont pas adaptées. Une
liste de maladies professionnelles restreinte ne peut
pas protéger la population de manière convenable. Il
faut que la LATMP prévoise des mécanismes de mise
à jour rapide de la liste des maladies professionnelles
afin d'ajouter des maladies émergentes pour protéger
adéquatement la population québécoise.

8 <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx> (paragraphe 53, page consultée le 29 juin 2020)

Faire un pas en avant pour la protection des travailleuses et travailleurs

Si cette pandémie nous a appris une chose en matière de santé et sécurité au travail, c'est que la prévention est la clé pour s'assurer d'avoir des travailleuses et travailleurs en santé. Il faudra faire une réflexion franche sur les problèmes rencontrés comme la pénurie de matériel de protection qui a causé un rationnement dans certains milieux de travail ou la pression que les organisations de travailleuses et de travailleurs ont dû exercer sur leur employeur pour que ces derniers mettent en place des mesures adéquates.

D'ailleurs, il ne faut pas minimiser les besoins des travailleuses et des travailleurs au front postérieurement à la COVID-19. Des services d'aide devront être offerts aux membres du personnel de la santé et des services sociaux, qui sortiront épuisés de la pandémie, autant physiquement que psychologiquement. Avant la crise sanitaire, ces travailleuses et travailleurs étaient déjà au bout du rouleau. Ceux-ci ont soigné la population québécoise parfois au détriment de leur santé et de leur famille.



Aujourd'hui, plus que jamais, il faut prendre conscience collectivement de la nécessité criante d'une réforme de la LSST et de la LATMP qui protège vraiment les travailleuses et travailleurs. Pour que cette réforme soit réellement utile, il est essentiel que les travailleuses et travailleurs ainsi que les organisations syndicales, communautaires et civiles qui les représentent soient partie prenante du processus. Il est essentiel que la réforme déposée par le ministre Boulet priorise la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs avant les profits du patronat. Il faut procéder à une réforme en profondeur, une réforme digne des travailleuses et travailleurs québécois. Retrouvons la dorure du passé en matière de santé et sécurité au travail. Ensemble, nous pouvons y arriver!

Les groupes prioritaires selon les secteurs d'activité⁹

Groupe I

- Bâtiment et travaux publics
- Industrie chimique
- Forêt et scieries
- Mines, carrières et puits de pétrole
- Fabrication de produits en métal

⁹ <https://formationsst.csn.info/groupe-prioritaires/quels-sont-les-differents-groupe-prioritaires/>

Groupe II

- Industrie du bois (sans les scieries)
- Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique
- Fabrication d'équipements de transport
- Première transformation des métaux
- Fabrication des produits minéraux non métalliques

Groupe III

- Administration publique
- Industrie des aliments et boissons
- Industrie du meuble et des articles d'ameublement
- Industrie du papier et activités diverses
- Transport et entreposage

Groupe IV

- Commerce
- Industrie du cuir
- Fabrication de machines (sauf électriques)
- Industrie du tabac
- Industrie du textile

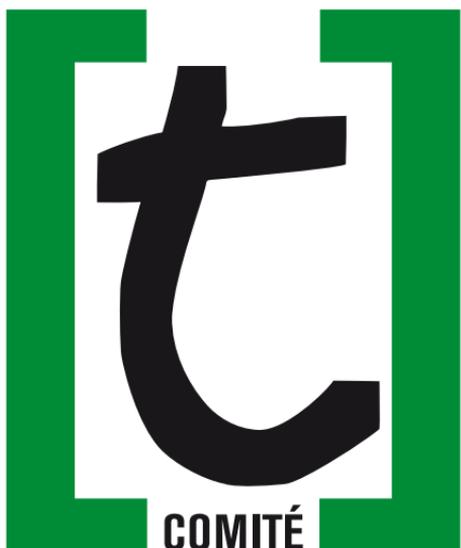
Groupe V

- Autres services commerciaux et personnels
- Communications, transport d'énergie et autres services publics
- Imprimerie, édition et activités annexes
- Fabrication de produits du pétrole et du charbon
- Fabrication de produits électriques

Groupe VI

- Agriculture
- Bonneterie et habillement
- Enseignement et services annexes
- Finances, assurances et affaires immobilières
- Services médicaux et sociaux
- Chasse et pêche
- Industries manufacturières diverses
- Dossiers non codifiés

Le comité d'action en santé-sécurité du CCMM-CSN remercie Roch Lafrance de l'UTTAM pour son aide dans la rédaction de ce document.



COMITÉ
DROIT AU TRAVAIL
CCMM-CSN

Comité droit au travail CCMM–CSN

Lorsque l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec, le 14 mars 2020, les travailleuses et les travailleurs se sont retrouvés dans différentes situations. Certaines personnes étaient confinées en télétravail, un grand nombre de travailleuses et travailleurs devaient assurer des services essentiels et d'autres ont brutalement perdu leur emploi. Nous avons pu constater certaines choses. Par exemple, les personnes occupant des emplois jugés essentiels (soins de santé, alimentation, transport, commerces prioritaires, sécurité publique, etc.) requises au travail en personne sont souvent des femmes ou des personnes racisées qui occupent des emplois précaires, mal payés avec peu d'avantages sociaux. On retrouve aussi beaucoup de jeunes et de personnes de la communauté LGBT+ dans ces emplois.

Prenons par exemple le personnel d'entrepôt provenant des agences de placement. Ces travailleuses et travailleurs sont, trop souvent, mal informés sur leurs droits, que ce soit en matière de normes du travail ou de santé-sécurité au travail. De plus, ces travailleuses et travailleurs hésitent à revendiquer, même lorsque leurs droits les plus fondamentaux sont bafoués. Pour ces raisons et bien d'autres, il est très difficile de savoir exactement combien d'entre eux ont été contaminés par le virus.

Les agences de placement temporaire doivent être encadrées correctement par la loi afin de protéger les

employé-es. Les entreprises qui profitent de la force de travail de ces travailleurs doivent absolument être reconnues comme responsables des conditions de travail et de la sécurité des gens qu'elles emploient. Dès à présent, donner de moins bonnes conditions de travail à une personne sous prétexte qu'elle est « temporaire » doit être rendu illégal.

Les entreprises, comme Dollarama, qui ont recours aux services de ces agences engrangent des profits par milliards. Pour contrer ce système d'exploitation honteux, il faut imposer correctement les entreprises et leurs dirigeants et mettre en place un plafond salarial.

Parmi les plus précarisées, on retrouve les personnes considérées comme travailleuses et travailleurs domestiques. Plusieurs ont dû continuer à travailler pendant la pandémie pour fournir des services à domicile. Les tâches à accomplir sont variées et les heures de travail sont souvent longues. Malgré les pressions politiques, le Canada refuse toujours de signer la convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui encadre les travailleuses et travailleurs domestiques. De nombreux pays l'ont pourtant fait depuis 2011.

De leur côté, les travailleuses et travailleurs syndiqués des épiceries et des usines de transformation, parmi d'autres, ont réussi à arracher aux employeurs des primes COVID. Toutefois, dès l'annonce du déconfinement, ces derniers se sont empressés de supprimer les primes alors que les mesures exceptionnelles étaient encore en vigueur.

Dans la santé, le gouvernement caquiste a daigné accorder des primes. Celles-ci n'étaient toutefois pas



Manifestation du secteur public, 14 novembre 2020

accordées de la même manière d'un titre d'emploi à l'autre (décidé unilatéralement et selon des critères partiels) ainsi que d'un établissement de santé à l'autre aggravant, une fois de plus, la distorsion entre les secteurs public et privé... Notre système de santé, mis à mal par des années d'austérité et des réformes mal conçues, était déjà boiteux, porté à bout de bras par le personnel.

Comme l'a démontré le drame de la résidence privée Herron, les promoteurs privés sont incapables de gérer leurs «entreprises» pour le bien des résidentes et résidents : c'est en effet dans ce secteur que les préposé-es aux bénéficiaires sont les moins bien payés. En effet, pour plusieurs, la Prestation canadienne d'Urgence (PCU) consentie par le gouvernement fédéral représentait plus que leur salaire mensuel.

La PCU a joué un rôle très utile dans le contexte de la pandémie. Elle a permis à nombre de travailleuses et travailleurs de garder la tête hors de l'eau. Toutefois, elle a aussi mis en lumière les nombreuses lacunes du programme d'assurance-emploi. Sans la PCU ce sont des centaines de milliers de travailleurs, surtout de travailleuses, qui se seraient retrouvés sans revenu parce qu'ils et elles n'avaient pas accès à l'assurance-emploi. On songe ici principalement à plusieurs travailleuses et travailleurs à temps partiel, à des contractuelles, à des travailleurs autonomes ainsi qu'à des travailleurs saisonniers.

Les travailleuses et travailleurs de l'éducation, des CPE, des services de garde n'ont pas eu droit à des primes. Pourtant, plusieurs ont été considérés comme essentiels pendant le confinement puisqu'il fallait offrir des services de garde pour les parents requis au travail. Les directives qui manquent de clarté s'ajoutant au besoin criant de personnel dans nos écoles ont rendu la rentrée scolaire 2020 inquiétante pour plusieurs parents.

Les travailleuses et travailleurs agricoles, provenant souvent de l'extérieur du pays, se retrouvent, eux aussi, dans des situations diffi-



ciles. La semaine de travail tourne souvent autour d'une cinquantaine d'heures alors que le travail est éreintant. Le gouvernement caquiste a d'ailleurs offert une prime de 100 \$ pour 25 heures de travail par semaine à celles et ceux qui accepteraient d'aller faire ce travail. Encore une fois, une manière de reconnaître à quel point ce travail est essentiel, mais uniquement de façon temporaire.

On ne peut passer à côté des impacts de la pandémie sur les travailleuses et travailleurs du communautaire. Déjà, avant le début du confinement, les organismes communautaires étaient à bout de souffle, car ils devaient, trop souvent, pallier les compressions austéritaires des gouvernements. Avec les mesures sanitaires, il était beaucoup plus difficile d'offrir les services essentiels à tant de personnes déjà précarisées. D'autres organismes ont aidé les travailleuses et travailleurs non syndiqués qui n'arrivaient pas à joindre les agents de Service Canada ou qui étaient dans l'impossibilité de faire une demande de PCU en ligne. Ces organismes doivent être financés adéquatement autant pour payer décentement les travailleuses et travailleurs du secteur que pour les soutenir dans leur travail auprès de leur communauté et leur rôle de défense des droits.

Si la pandémie et le confinement nous ont appris une chose, c'est bien de reconnaître le travail invisible que tant de personnes font tout en ayant des conditions de travail précaires. Les primes accordées pendant la pandémie, bien qu'insuffisantes, sont un

pas dans la bonne direction. Pour permettre à la société québécoise de se relever, nous avons besoin, plus que jamais, de reconnaître leur apport à notre société.

Le comité droit au travail du CCMM–CSN a identifié les éléments suivants qui doivent être mis en œuvre immédiatement pour réparer ces injustices :

- Une nationalisation immédiate, sous contrôle démocratique des travailleuses et travailleurs, des services sociaux et des soins de santé.
- Mettre fin à la sous-traitance et aux agences de placement dans la santé.
- Mettre fin aux mouvements de personnel et à la surcharge de travail. Le temps supplémentaire obligatoire (TSO) épuise le personnel soignant.
- Il faut créer des emplois de qualité dans notre système de santé : à temps complet et permanent. Nous ne voulons plus de précarité dans la santé.
- Un salaire minimum viable qui permet de sortir de la précarité et de la pauvreté. Un salaire équitable pour toutes et tous, syndiqués ou non.



- Modifier les normes du travail avec l'apport des travailleuses et travailleurs et des organisations qui les représentent pour que la notion de télétravail soit encadrée.
- Plafonner les salaires des dirigeantes et dirigeants d'entreprise.
- Taxer les entreprises à la hauteur de leurs profits.
- Le Canada doit signer sans délai la Convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le comité droit au travail du CCMM—CSN remercie Sylvain Lafrenière du MASSE pour son aide dans la rédaction de ce document.

**Comité
santé
services
sociaux**

Conseil central 
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Les besoins des êtres humains doivent être au cœur du système de santé et de services sociaux

L'austérité est présentée par nos gouvernements comme un mal nécessaire pour sortir d'une crise économique, tel un médicament aux multiples effets secondaires. Pourtant, l'austérité affecte la santé des gens. Pire, l'austérité tue!

Ainsi commençait l'article rédigé en avril 2015 par Judith Huot, alors responsable du front de lutte santé et services sociaux, pour le numéro spécial sur l'austérité du journal *Unité* du conseil central. Elle y résumait la démonstration faite par David Stuckler et Sanjay Basu¹ des conséquences catastrophiques pour la santé publique chaque fois qu'un État choisit la voie de l'austérité.

Ce n'est pas d'hier que le conseil central dénonce le démantèlement des services publics et la mise en place d'un vaste plan de privatisation. D'ailleurs, cet enjeu a été au cœur des campagnes de mobilisations contre l'austérité des dernières années. Récemment, la crise générée par la pandémie a servi de révélateur à plusieurs égards. Elle a, entre autres, mis en lumière les failles du capitalisme et des politiques d'austérité qui en découlent. Ce que nous avons prévu et

¹ David Stuckler, Sanjay Basu, *Quand l'austérité tue*, éditions Autrement, 2014.

dénoncé sur tous les tons, en alliance avec les autres mouvements sociaux progressistes, est malheureusement advenu.

Des décisions politiques aux conséquences dramatiques

Le Québec s'est enfoncé dans une marchandisation et une déshumanisation des soins qui ont été en grande partie responsables de la propagation galopante de la COVID dans les ressources d'hébergement pour les personnes âgées. Pendant des décennies, les gouvernements qui se sont succédé ont sabré éhontément dans les budgets du réseau public de la santé et des services sociaux et ont appliqué des réformes qui n'avaient d'autre but que de diminuer les dépenses. La dernière réforme en lice, celle du ministre Barrette, s'est avérée catastrophique, ainsi que l'avaient prédit les organisations syndicales et de nombreux experts². Dans ce texte, nous concentrons nos propos sur les effets en lien avec les services aux personnes âgées, mais cette réforme a eu des répercussions sur l'ensemble des soins de santé et des services sociaux, notamment en ce qui a trait à la protection des enfants³.

La réforme Barrette a, entre autres, transformé l'organisation du travail d'une manière favorisant le déplacement des salarié-es d'un lieu de travail à l'autre. Cette situation a grandement contribué à la propagation du virus d'une ressource d'hébergement

² Annabelle Caillou, *La pire réforme de la santé*, Le Devoir, 8 février 2020.

³ Jean-François Nadeau, *La réforme Barrette a mis à mal les services de protection des enfants selon un rapport*, Le Devoir, 20 février 2020

à l'autre et à la contamination des travailleuses et des travailleurs du réseau, qui comptent pour près du quart des personnes infectées.

Rappelons que c'est aussi lors de cette réforme que l'on a coupé de 30 % les budgets des équipes régionales de la santé publique, les privant de moyens dont elles auraient eu grandement besoin pour affronter cette crise.

Depuis toujours, nous dénonçons les effets pervers de l'intrusion de plus en plus grande du privé dans les soins de santé et les services sociaux. D'ailleurs, au pire moment de la crise, François Legault lui-même commençait à évoquer la possibilité de nationaliser les CHSLD privés. Nationaliser tous les CHSLD privés, conventionnés ou non, nous permettrait de mettre un terme à la marchandisation de l'hébergement et des soins de longue durée pour les personnes âgées les plus vulnérables. Mais il faudra faire plus. En effet, « (...) les CHSLD privés ne représentent qu'une très petite minorité des centres d'hébergement privés pour personnes âgées : il y a au Québec 40 CHSLD non conventionnés et 59 CHSLD conventionnés, contre près de 2 000 résidences privées pour aînées (RPA), dans lesquelles le public achète aussi des milliers de places. Une véritable démarchandisation de l'hébergement et des soins de longue durée devrait nécessairement inclure ce type d'établissement⁴. »

4 Anne Plourde, *Le gouvernement Legault s'apprête-t-il à nationaliser les résidences privées pour les personnes âgées ?* IRIS, 24 avril 2020, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-gouvernement-legault-s-apprete-t-il-a-nationaliser-les-residences-privées-pour-personnes-ages>

Des solutions

La nationalisation des CHSLD ne suffira pas pour régler l'ensemble des problèmes vécus par les personnes âgées et pour répondre adéquatement à leurs besoins. Si le système public est la seule véritable solution pour y répondre, il n'en demeure pas moins que celui-ci doit être financé adéquatement. À l'instar de plusieurs organisations dont Médecins québécois pour un régime public⁵, nous croyons que l'on doit améliorer significativement les soins à domicile et que ceux-ci soient couverts par le régime public d'assurance-maladie.

Le 16 juin 2020, la FSSS⁶ émettait un communiqué dans lequel elle énonçait quatre solutions pour réparer les services aux personnes en perte d'autonomie. D'abord, on doit :

- 1) effacer les effets de l'austérité libérale, entre autres, en réinvestissant les 10 milliards \$ engrangés sur le dos des travailleuses et des travailleurs dans le cadre de la réforme Barrette;
- 2) améliorer les conditions de travail et les salaires de l'ensemble du personnel;
- 3) réintégrer le privé dans le secteur public;
- 4) réorganiser notre réseau en misant sur la décentralisation, la démocratisation et l'autonomie des équipes.

5 MQRP revendique la nationalisation des CHSLD et l'extension de la Loi canadienne sur la santé, 2 mai 2020, <https://www.pressegauche.org/MQRP-revendique-la-nationalisation-des-CHSLD-et-l-extension-de-la-Loi>

6 FSSS, 4 solutions pour réparer les services pour les personnes en perte d'autonomie, 16 juin 2020, <https://www.csn.qc.ca/actualites/4-solutions-pour-reparer-les-services-pour-les-personnes-en-perte-dautonomie/>

Nous sommes d'accord avec ces solutions. Depuis au moins trois décennies, les gouvernements qui se succèdent ont placé la réduction des coûts des soins de santé et des services sociaux au-dessus de la nécessité de répondre aux besoins de la population. Les gouvernements de Jean Charest et de Philippe Couillard ont été les champions de cette posture idéologique de laquelle découlent tant de souffrances et de détresse.

La succession des réformes a conduit à une hypercentralisation hospitalo-centrée (centrée sur les centres hospitaliers) des ressources en santé et en services sociaux. Les nouvelles mégastructures – les CIUSSS et les CISSS – ont été mises en place sans faire le bilan de la réforme précédente et ont eu des effets néfastes sur les services offerts aux populations locales. Elles ont aussi grandement contribué à la situation ayant sévi lors de la crise sanitaire. «Impossible de bien gérer une crise lorsqu'il faut attendre des décisions qui viennent de loin et lorsqu'il faut décider sans vraiment savoir ce qui se passe sur le terrain. Les ratés de plus en plus documentés dans les médias ne sont pas le seul effet de la COVID-19, ils sont monnaie courante depuis deux décennies⁷.» De plus, peu à peu, au fil des réformes, on a exclu la population des lieux de décisions et de gouvernance des services publics. Nous nous sommes éloignés des expériences porteuses et inspirantes comme

7 René Lachapelle et Denis Bourque, *La crise est un révélateur pour le système de santé*, Le Devoir, 23 avril 2020, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/577519/la-crise-est-un-revelateur-pour-le-reseau-de-la-sante>

celles initiées par des groupes comme la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles dans les années 1970 et qui prenaient en compte les besoins exprimés par les citoyennes et les citoyens. Ces modèles ont été à la base de la création des CLSC, établissements dont la vocation a été passablement malmenée depuis les dernières années. Nous croyons que les gens qui reçoivent des services et les travailleuses et les travailleurs qui les prodiguent doivent être au cœur des décisions prises par les établissements et les gouvernements, car ce sont eux et elles qui sont sur le terrain et qui connaissent les besoins.

Pour une pleine reconnaissance du rôle de chacun et de chacune

La pénurie de personnel constatée lors de la pandémie découle aussi directement des choix idéologiques de nos gouvernements. Les salaires des gens qui œuvrent dans le réseau public de santé et de services sociaux, hormis ceux des médecins, sont nettement insuffisants. « Pire, le recours aux emplois à temps partiel et aux horaires brisés pour contenir les coûts ajoute à la précarité et est un puissant désincitatif⁸ ». Depuis longtemps, les organisations syndicales ont dénoncé l'inacceptable et milité pour l'adoption de solutions visant l'amélioration des conditions de travail et des services à la population. Pour comble d'insulte, plutôt que de reconnaître qu'elles avaient

8 René Lachapelle et Denis Bourque, *La crise est un révélateur pour le système de santé*, Le Devoir, 23 avril 2020, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/577519/la-crise-est-un-revelateur-pour-le-reseau-de-la-sante>

raison, le premier ministre François Legault a eu le culot d'utiliser la tribune dont il disposait quotidiennement pendant la crise sanitaire pour leur attribuer la responsabilité de cette situation catastrophique.

Les appels paniqués de François Legault à l'embauche rapide de préposées aux bénéficiaires (PAB) traduisent bien le mépris de la classe dominante pour ce que vivent les travailleuses et les travailleurs au quotidien et une méconnaissance crasse de la réalité sur le terrain découlant de leur aveuglement volontaire.

Eh oui, les gens qui exercent des métiers liés aux soins et à la relation d'aide ne sont pas des robots qui peuvent enligner les heures de travail sans prendre de repos, mais bien des êtres de chair et de sang. On doit entendre la détresse exprimée par ces travailleuses et ces travailleurs confrontés à une surcharge de travail depuis si longtemps et y remédier.

La situation liée à la pénurie de personnel de toutes les catégories d'emplois dans le système de santé et de services sociaux aurait été bien pire sans l'apport des personnes issues de l'immigration ou sans statut. En effet, au Canada, plus du tiers des personnes travaillant comme aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires sont issues de l'immigration alors qu'elles représentent moins d'une personne



sur quatre dans toutes les autres professions. Cette proportion varie sensiblement d'une province à l'autre. En Alberta, c'est 52 % des travailleuses et des travailleurs exerçant ces professions qui sont issues de l'immigration, alors qu'au Québec, ce taux est de 26 % et dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, il est de 47,8 %. Au Canada, les trois principales régions de naissance de ceux et celles occupant ces professions étaient l'Asie du Sud-Est (32 %, dont la presque totalité était née aux Philippines), les Antilles et les Bermudes (18 %, et la moitié environ provenaient d'Haïti et le tiers, de la Jamaïque) et l'Afrique subsaharienne (13%)⁹. Le nombre de cas de personnes affectées par la COVID est particulièrement élevé dans les quartiers les plus pauvres de Montréal comme Montréal-Nord et Saint-Michel, probablement dû au fait que c'est là aussi que résident un grand nombre de personnes racisées¹⁰.

En fait, la crise sanitaire aura permis de mettre en lumière que le travail relié aux soins et à la relation d'aide n'est pas reconnu à sa juste valeur dans notre société orientée d'abord et avant tout vers la recherche du profit à tout prix. Peut-être n'est-ce pas étranger au fait que plus de 80 % des travailleurs dans les métiers liés aux soins et aux services sociaux sont en fait des travailleuses? On observe d'ailleurs ce phénomène

9 Martin Turcotte et Katherine Savage, StatCan et la COVID 19, *Des données aux connaissances pour bâtir un Canada meilleur : La contribution des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires*, Statistiques Canada, 20 juin 2020.

10 Pour en savoir plus sur le sujet, nous vous invitons à consulter le texte rédigé par le comité Immigration et relations interculturelles.

tant du côté des personnes immigrantes, où elles sont 86 % de femmes à exercer les professions d'aides-infirmières, d'aides-soignantes et de préposées aux bénéficiaires que chez les non-immigrantes où elles sont représentées à 87 %. Ce travail est-il encore considéré comme le prolongement du rôle traditionnel des femmes, prônant un don de soi sans exigence, ceci se reflétant évidemment sur leurs conditions de travail ?

Les exigences patronales en matière de flexibilité des horaires ont été aussi problématiques. Déplacer des travailleuses et des travailleurs d'un milieu à l'autre sans tenir compte des enjeux de contagion a eu des effets dramatiques. Pourtant, depuis de nombreuses années, les organisations syndicales dénoncent ces pratiques, non seulement pour éviter la propagation des maladies, mais de manière plus générale, pour améliorer la qualité de la relation entre les personnes qui reçoivent des services et celles qui les prodiguent.

Le manque de connaissance de la part des dirigeants de la complémentarité existant entre les divers métiers et professions dans le secteur de la santé et des services sociaux fait aussi problème. L'obsession de François Legault quant à la pénurie de PAB fait abstraction du manque de personnel dans les autres catégories d'emplois comme l'entretien ménager, les services alimentaires, le personnel administratif et celui des pharmacies et laboratoires. Bien sûr qu'il manque des PAB, mais toutes les travailleuses

et tous les travailleurs qui occupent les autres types d'emplois sont complémentaires et essentiels pour que le système fonctionne, et les solutions mises de l'avant par le gouvernement doivent en tenir compte.

Outre les personnes en perte d'autonomie, d'autres personnes vulnérables ont aussi été touchées de plein fouet par la crise sanitaire, comme les personnes itinérantes, celles souffrant de toxicomanie, les femmes vivant dans un contexte de violence conjugale, les enfants qui subissent de la maltraitance et de la négligence, pour ne nommer que celles-ci. Les canaux utilisés habituellement pour les référer aux ressources appropriées, comme les écoles et les groupes communautaires par exemple, étant fermés, un grand nombre de personnes ont souffert en silence sans savoir à qui s'adresser.

Les compressions budgétaires des dernières années et le sous-financement chronique des services publics et des groupes communautaires ont progressivement érodé notre filet social qui s'est encore plus effrité pendant la crise sanitaire. Il faut réinvestir massivement et immédiatement si l'on veut offrir une réponse digne de ce nom aux divers besoins de la population.

Si la crise sanitaire a mis en lumière les lacunes en ces matières, nous ne répéterons jamais assez que la situation actuelle sévit depuis de nombreuses années dans notre système de santé et de services sociaux. On l'a dénigré, vendu en pièces détachées au secteur privé sous le prétexte fallacieux que celui-ci était

d'une plus grande efficacité. On a fait fi des solutions mises de l'avant par les travailleurs, les travailleuses, par les proches aidants et l'ensemble de la population qui utilise les services. Il y a des années que nous dénonçons et que nous apportons des solutions. Nous ne lâcherons pas.



L'éducation sous le choc de la pandémie

Comme partout ailleurs, le milieu de l'éducation a été profondément affecté par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place pour y répondre, de la petite enfance à l'université. À des réalités déjà très différentes se sont ajoutées des consignes gouvernementales variables et changeantes, plongeant la plupart des travailleuses et travailleurs de l'éducation dans l'incertitude et dans l'inconnu.

Le premier constat du comité est donc celui de la désorganisation. Au primaire et au secondaire, par exemple, après la fermeture des établissements en mars 2020, on a annoncé un enseignement à distance facultatif ou obligatoire, un retour en classe généralisé puis limité aux élèves en difficulté, etc. Au fil des semaines, et parfois des jours, l'ensemble des travailleuses et travailleurs du milieu de l'éducation ont continuellement dû s'adapter aux directives changeantes et régulièrement contradictoires du ministère. À quelques jours de la rentrée des classes à l'automne 2020, des questions importantes demeuraient sans réponse quant à la manière dont le semestre allait se dérouler.

Un deuxième constat général : l'état de sous-financement chronique des services publics, auquel n'a pas échappé le réseau de l'éducation dans son ensemble, a largement contribué aux problèmes vécus dans nos établissements d'enseignement. La pandémie a

également révélé l'iniquité du système d'éducation québécois, notamment en ce qui a trait à l'accès aux ressources informatiques et spécialisées. La crise de la COVID a aussi fait ressortir de façon criante le profond décalage entre les établissements des réseaux public et privé. En ce sens, et sans bien sûr nous réjouir de la pandémie, on ne peut que constater que les critiques que nous formulons depuis des années ainsi que les revendications que nous mettons de l'avant en matière d'accessibilité, de gratuité et d'universalité, sont apparues dans toute leur pertinence.

Les disparités de traitement entre les différentes catégories de personnel ont, elles aussi, éclaté au grand jour lors de la pandémie. Sans entrer dans les détails immédiatement, soulignons qu'encore une fois, le personnel de soutien et administratif n'a pas eu droit au même traitement que d'autres catégories d'emploi, ce que nous ne pouvons que déplorer. Par exemple, bien que des enseignantes et enseignants aient pu faire leur travail à distance, la présence sur les lieux de travail était souvent requise pour le personnel administratif et de soutien, même lorsqu'elle n'était pas nécessaire — ceci à géométrie variable selon les établissements, ce qui est un problème en soi en matière d'équité de traitement des travailleuses et travailleurs.

Nous vous proposons un bref survol de la situation selon les divers ordres d'enseignement, ainsi qu'en ce qui concerne l'éducation aux adultes et les écoles privées.

Préscolaire et services de garde

Durant les dernières années, le travail dans les centres de la petite enfance (CPE) et les services de garde en milieu scolaire et familial s'est complexifié, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'enfants ayant des besoins particuliers, des coupes budgétaires, de la pénurie de personnel et de l'implantation de la maternelle 4 ans. La crise pandémique a mis en lumière ces problèmes que les syndicats dénonçaient déjà depuis longtemps, notamment le manque de personnel, les bas salaires et la faible valorisation de ces emplois. Fait révélateur : celles qui ont travaillé dans les CPE et les services de garde en milieu scolaire et familial, maintenus ouverts durant le confinement pour permettre aux travailleuses et travailleurs prioritaires d'y faire garder leurs enfants, n'ont eu droit à aucune prime de risque, en dépit des demandes répétées des membres et du syndicat. Les équipements de protection sont arrivés seulement avec le déconfinement, ce qui a suscité une colère légitime chez les travailleuses. Parallèlement, après la rentrée, les nombreux mouvements de personnel ont créé beaucoup de confusion et d'exaspération.

Le manque de 6000 éducatrices dans les CPE, tout comme la pénurie de personnel dans les services de garde en milieu scolaire et en milieu familial, forcera peut-être le gouvernement à prendre conscience de l'importance et de la valeur du travail de ces personnes, presque exclusivement des femmes. Comment est-il possible qu'un travail aussi essentiel à la société bénéficie de si peu de reconnaissance ?

De plus, les ministères de la Famille et de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont baissé le ratio éducatrice/enfants et pris une série de mesures pour faciliter le recrutement d'éducatrices non qualifiées. Cette stratégie risque d'affaiblir le programme éducatif qui se trouve au cœur de la mission des centres de la petite enfance et des services de garde en milieu scolaire et familial, en plus de dévaloriser le travail des éducatrices formées et expérimentées du réseau. Les éducatrices en CPE et en service de garde en milieu scolaire et familial ne sont pas de simples gardiennes d'enfants, mais bien des professionnelles, dont le travail et l'expertise doivent être reconnus à leur juste valeur! Pour ce faire, il est essentiel d'augmenter les salaires, d'exiger une formation collégiale pour l'ensemble des éducatrices et de réinvestir toutes les sommes coupées par les gouvernants précédents.

Niveaux primaire et secondaire

La crise pandémique met cruellement en lumière les problèmes posés par l'application du projet de loi 40 pour les personnels des différents types d'emploi dans le secteur de l'éducation. Beaucoup de décisions étant laissées aux écoles en vertu du principe de « subsidiarité », les conditions de travail variaient beaucoup d'un établissement à l'autre. Par exemple, le personnel administratif d'une école pouvait être devant l'obligation de se présenter sur les lieux de travail, alors que celui de l'école voisine était en télétravail. Ceci a soulevé beaucoup d'insatisfaction et d'inquiétude.

La crise a aussi révélé la gravité de la précarité dans le monde de l'éducation, ce que le ministre Roberge semble ignorer. Une grosse partie du personnel contractuel s'est retrouvée sans emploi, alourdisant d'autant plus le travail déjà disproportionné du personnel demeuré en poste. Ceci n'a pas empêché les travailleuses et travailleurs de l'éducation, tous corps d'emploi confondus, de démontrer qu'elles et ils étaient en mesure de s'adapter, malgré les volte-face et les changements d'orientation constants du ministère, ce qu'elles et ils continuent de faire malgré les circonstances difficiles de la rentrée. Il n'en demeure pas moins qu'il aurait été beaucoup mieux de disposer de directives claires et stables au fil du temps, ce qui n'a malheureusement pas été le cas. Si l'on ajoute à cela la marge de manœuvre laissée aux directions des centres de services scolaires et d'écoles, il devient facile d'expliquer pourquoi autant de travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation ne sentent pas leur travail reconnu à sa juste valeur et sont souvent désorientés quant à la manière de l'accomplir. Par exemple, en vertu des arrêtés ministériels, plusieurs ont dû réaliser des tâches ne correspondant pas à leur catégorie d'emploi¹.

Niveau collégial

On sait que dans les cégeps, le mode de gouvernance de la nouvelle gestion publique tend à réduire

¹ Un exemple extrême de cette situation : le gouvernement a décrété au printemps 2020 la suspension de plusieurs dispositions des conventions collectives : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1674819/coronavirus-commission-scolaire-conventions-collectives-inquietudes>

la marge de manœuvre des enseignantes et des enseignants. Or c'est précisément l'autonomie des professeur-es et la gestion par les pairs dans les départements des cégeps qui auront permis, de littéralement sauver au pied levé la session d'hiver 2020 pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants du collégial, en ces moments difficiles, mais révélateurs de pandémie.

La surcharge de travail a été assumée contre vents et marées par tous les personnels, au printemps 2020, dans un contexte d'urgence. Cependant, ils s'attendent aujourd'hui à ce que les directions d'établissements écoutent leurs demandes et doléances en vue d'assurer un enseignement de qualité, dans un environnement hybride et à distance à inventer. Les montants accordés par Québec l'été dernier pour soutenir l'adaptation des pratiques d'enseignement et d'encadrement au contexte de distanciation physique et de cours en ligne sont nettement insuffisants. Nous demandons de nouvelles ressources pour diminuer la tâche de façon significative et pallier la hausse importante de travail d'encadrement des étudiantes et des étudiants qu'a imposé la pandémie. Nous devons aussi veiller à ce que les directions d'établissements utilisent à bon escient les ressources financières consenties par Québec. Nous n'acceptons pas que plusieurs directions de collèges aient déjà utilisé les sommes reçues dans la plus grande opacité, sans consulter les syndicats. Nous n'accepterons pas non plus qu'elles cherchent à profiter de la mise en place de mesures temporaires pour tenter de les pérenniser :

l'enseignement en présence n'a rien perdu de sa pertinence, bien au contraire. Le recours à l'enseignement à distance doit être compris essentiellement comme un complément de l'enseignement en présence.

Nous devons finalement continuer à tenir tête au gouvernement Legault qui ne renonce en rien à sa vision économique néolibérale où l'enseignement supérieur est au service des entreprises et des milieux d'affaires. Il va toujours de l'avant avec son plan de développement de l'enseignement à distance dans les établissements d'enseignement supérieur et avec la création d'un site virtuel de cours à distance collégiaux et universitaires, le eCampus. Il menace toujours la valeur des diplômes dans le cadre de révisions de programmes, qui se font sous la pression d'une vision marchande et qui n'impliquent pas suffisamment les enseignantes et enseignants. Il accentue la présence du privé dans l'offre de formation sans égard pour les cégeps touchés, la vitalité régionale et la concurrence déloyale que cela génère. Croit-il à ce point au privé pour fragiliser ainsi le réseau collégial ?

Université

Les personnels des universités ont eux aussi dû s'adapter rapidement à la nouvelle réalité imposée par la pandémie et le confinement. Ceci s'est avéré entre autres pour les chargé-es de cours et les professeur-es, qui ont rapidement dû développer des stratégies d'enseignement en mode virtuel, sans nécessairement disposer des ressources ou de la formation nécessaire pour y parvenir. À l'image de ce qui s'est passé dans

les autres ordres d'enseignement, l'improvisation des directions a semé la confusion au sein du personnel.

Il est à craindre que l'expérience de la pandémie pousse les directions d'université à imposer la formation à distance comme mode privilégié d'enseignement, conformément aux pressions imposées par la logique de marchandisation du savoir, à l'heure où plusieurs recherches attestent des limites importantes de ce mode d'apprentissage. Or, les mesures palliatives mises en place au printemps ne sont pas un modèle à suivre, puisqu'elles ont été développées dans l'urgence et la confusion, dans des conditions loin de celles qui devraient présider à la création de cours à distance. Ajoutons que le recours à l'enseignement en ligne pose de graves problèmes au niveau de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle : par exemple, des directions ont, avec tout le sérieux du monde, proposé que les cours à distance soient enregistrés pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de les visionner quand bon leur semble... et aux directions d'évaluer les chargé-es de cours et les professeur-es ! Ceci va non seulement à l'encontre de notre conception de l'éducation, mais renie complètement l'aspect humain de la relation d'apprentissage.

Ajoutons qu'à l'image de ce qui s'est passé dans les autres ordres d'enseignement, la disparité de traitement entre les différentes catégories de personnel au



sein des universités (certaines travaillant à distance tout au long du confinement alors que d'autres ont dû retourner dans leur milieu de travail) est apparue de manière criante.

Éducation des adultes

L'éducation des adultes (ÉDA) n'a pas été épargnée par la pandémie elle non plus, même si la situation a été moins rapportée dans les médias. L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes n'en a pas moins documenté plusieurs problèmes significatifs entraînés par la pandémie : notons par exemple le fait que contrairement aux élèves plus jeunes, les adultes en formation n'ont pas bénéficié de prêt de matériel pour poursuivre leurs études². Toute l'attention a été portée aux besoins les plus criants, par exemple en alphabétisation ou en adéquation formation-emploi, si bien que les formations jugées « moins urgentes » ont pâti davantage de la situation³. Comme les adultes en formation ont souvent besoin de développer leurs compétences numériques ou en littératie, la difficulté de poursuivre leur formation à distance était de ce fait accentuée. Les personnes formatrices ont dû elles-mêmes s'approprier les nouveaux moyens d'enseignement et modifier leurs pratiques en conséquence, bien souvent sans soutien réel. Elles ont donc elles aussi subi les contrecoups de la pandémie, ce qui a augmenté leur niveau de stress et de précarité. Comme beaucoup de travailleuses et travailleurs,

² <https://icea.qc.ca/fr/actualites/>

enjeux-et-constats-en-lien-avec-la-crise-de-la-covid-19

³ Ibid.

ainsi que de personnes en formation, elles ont souvent vécu de manière difficile la conciliation famille-travail-études dans le contexte du confinement et de la formation à distance.

Établissements d'enseignement privés

La crise a fait ressortir les privilèges importants dont jouissent les élèves des écoles privées par rapport à ceux du réseau public, notamment en ce qui a trait à l'accès au matériel informatique. En effet, alors que les directives ministérielles plongeaient les écoles publiques dans la confusion, les écoles privées ont rapidement été en mesure de mettre en place le télé-enseignement. Un tel décalage met en lumière le sous-financement du réseau public et l'impossibilité qui en découle de s'assurer que l'ensemble des élèves québécois reçoivent une formation équivalente dans des conditions similaires. Il laisse cependant dans l'ombre tout ce qu'il en a coûté aux travailleuses et travailleurs de ces établissements (surcharge de travail, imposition d'une approche pédagogique, de formations, etc.), pour assurer l'enseignement à distance et répondre à des exigences patronales davantage motivées par le clientélisme que par le souci des conditions de travail de son personnel.

Recommandations :

Considérant ce qui précède, le comité éducation du CCMM-CSN met de l'avant les revendications suivantes en vue de la sortie de crise et l'avenir du réseau d'éducation québécois :

1. Réclamer du gouvernement qu'il investisse massivement dans le réseau public d'éducation, notamment pour l'embauche de personnel de toutes les catégories d'emploi;
2. Réclamer du gouvernement qu'il investisse massivement dans les services de garde, les CPE et services à la petite enfance en général;
3. Réclamer du gouvernement qu'il instaure des mesures structurantes pour mettre fin à la ségrégation scolaire;
4. Intervenir pour empêcher tout empiètement du développement marchand de l'enseignement à distance sur l'enseignement en présence;
5. Favoriser et renforcer l'autonomie professionnelle ainsi que la gestion par les pairs dans tous les ordres d'enseignement en fonction de leur réalité;
6. Appuyer les syndicats qui luttent pour que toute mise en place de formation à distance, lorsqu'elle est justifiable, garantisse un enseignement de qualité et se fasse dans le respect des conditions de travail, de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle des personnels concernés, notamment du personnel enseignant;
7. Réclamer du gouvernement qu'il fournisse aux travailleuses et travailleurs de l'éducation, notamment aux enseignantes et aux enseignants, les ressources matérielles et humaines leur permettant de faire convenablement leur travail, peu importe le contexte;

8. Réclamer du gouvernement qu'il réinvestisse massivement dans les services sociaux afin de fournir aux étudiantes et aux étudiants les conditions nécessaires à la poursuite de leurs études, notamment en matière de transport collectif, de logement, de services de garde publics, etc.;
9. Continuer à valoriser l'éducation et à défendre l'école publique conformément aux principes de justice sociale et du droit à l'éducation qui sont les nôtres.



Réflexion post-COVID 19 sur le thème de l'environnement

27 septembre 2019 : 500 000 personnes marchaient dans les rues de Montréal pour la protection de l'environnement. Dans cette foulée, un grand nombre de syndicats affiliés à la CSN et au conseil central organisaient des activités de sensibilisation, de revendication et de mobilisation visant la transformation des milieux de travail afin de les rendre plus respectueux de l'environnement. L'effervescence autour des enjeux environnementaux qui avait caractérisé certaines mobilisations au cours de l'année 2018-2019 culminait enfin ! Nous pouvions espérer que le vent de cette mobilisation en viendrait à souffler assez fort pour nous amener à tourner le dos aux énergies fossiles et aux diverses pratiques humaines qui détruisent l'environnement.

Puis vint la pandémie...

Des effets positifs de la pandémie ?

Dans un premier temps, l'arrêt d'un grand nombre d'activités en raison du confinement a eu un effet positif, mais temporaire, sur l'environnement. Par exemple, l'arrêt de la circulation aérienne et sur les routes a entraîné une nette amélioration de la qualité de l'air ainsi qu'une diminution majeure de la pollution sonore. « À l'échelle mondiale d'abord, une étude publiée dans Nature Climate Change avance que la pandémie aurait entraîné une baisse

de 9 % des émissions de CO₂ (entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2020). En Chine, les scientifiques de la Nasa ont observé une diminution de 10 à 30 % des émissions de dioxyde d'azote dans la région de Wuhan, entre le 1^{er} janvier et le 25 février 2020¹. »

Cette réduction de la pollution atmosphérique que nous avons connue ne constitue qu'un court répit. Nous aurons tôt fait d'être rattrapé par les impératifs créés par la société de surconsommation dans laquelle nous vivons et les problèmes qu'elle induit. On doit transformer nos systèmes politiques et économiques en profondeur et changer radicalement nos modes de vie si l'on souhaite enfin vivre dans un monde plus juste et plus respectueux de l'environnement. Il en va de la survie de l'humanité. Espérons seulement qu'il n'est pas trop tard pour renverser la vapeur.

Changer notre rapport au territoire et au vivant

L'écologie, c'est l'étude des interactions entre les êtres vivants (dont les êtres humains) et leur environnement, et entre les êtres vivants entre eux et elles. Les êtres humains commettent trop souvent l'erreur de se considérer comme étant à l'extérieur de la nature et que, celle-ci leur appartenant, ils sont tout à fait justifiés de l'exploiter à leur guise, sans en respecter ses limites. Pourtant, chacun des gestes que nous posons a des répercussions sur notre environnement et nos conditions de vie.

¹ *Altereia ingénierie*, COVID-19 : les conséquences environnementales du confinement, Construction 21 France, 9 juin 2020. <https://www.construction21.org/france/articles/fr/covid-19-les-consequences-environnementales-du-confinement.html>

Nos pratiques déficientes quant à la manière dont nous occupons le territoire (étalement urbain, croissance majeure et continue du parc automobile, déforestation, pollution chimique de l'air, de l'eau et du sol, etc.) accélèrent la dégradation des habitats naturels et ne sont pas sans conséquences néfastes. Ces dommages découlent de plusieurs décennies de décisions prises dans une logique de recherche de profit à tout prix et de surconsommation. Nous avons trop longtemps fermé les yeux sur les problèmes générés par ces idéologies et nous en payons le haut prix actuellement. Si rien n'est fait pour changer les choses en profondeur, les problèmes ne feront que s'aggraver.

Ces décisions sont influencées par de puissants lobbys, comme ceux des industries minières, pétrolières et gazières, qui modèlent les politiques adoptées par nos gouvernements et l'utilisation que nous faisons du territoire que nous habitons. En ce sens, la fiscalité municipale axée sur les taxes foncières est à pointer du doigt. Elle encourage l'étalement urbain et met l'aménagement du territoire à la merci des intérêts privés des spéculateurs et promoteurs immobiliers.

Les problèmes environnementaux ne sont pas sans impact sur la santé humaine. On peut penser aux blessures ou mortalités entraînées par les phénomènes météorologiques extrêmes comme les canicules, les inondations ou les ouragans; à l'augmentation des maladies respiratoires et cardiaques en lien avec l'augmentation de la pollution atmosphérique;

aux intoxications dues à la contamination de l'eau ou des sols². Quant à l'actuelle pandémie, une des



hypothèses est que celle-ci serait d'origine animale. En fait, les zoonoses, ou maladies transmises par les animaux aux êtres humains, sont en augmentation depuis le début du siècle. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) estime que ces maladies seraient souvent liées

à des changements environnementaux, comme les changements climatiques par exemple³.

Quelques impacts de la pandémie

La pandémie a occasionné une décroissance forcée au niveau planétaire. Si, comme nous le mentionnions précédemment, cet arrêt dans le temps a eu des impacts positifs, quoique temporaires, un grand nombre de répercussions sur la vie des gens se sont avérées fort douloureuses. Des millions de personnes ont perdu leur emploi. Plusieurs industries, dont celles du tourisme, de l'hôtellerie et de la culture, ont été lourdement touchées par le confinement, mettant en péril l'économie locale dans plusieurs endroits.

- 2 Dr Martin Juneau, *Les effets des changements climatiques sur la santé*, Observatoire de la prévention, Institut de cardiologie de Montréal, 12 juin 2019, <https://observatoireprevention.org/2019/06/12/les-effets-des-changements-climatiques-sur-la-sante/#:~:text=La%20figure%20%20r%20%20les,pollution%20atmosph%C3%A9rique%2C%20hausse%20des%20intoxications>
- 3 France 24, *La COVID-19, énième zoonose causée par l'interférence de l'Homme sur la biodiversité*, 11 avril 2020, <https://www.france24.com/fr/20200411-le-covid-19-%C3%A9ni%C3%A8me-zoonose-caus%C3%A9e-par-l-interf%C3%A9rence-de-l-homme-sur-la-biodiversit%C3%A9>

Plusieurs ont mis dans la colonne des conséquences positives de la pandémie, la généralisation du télétravail partout où c'était possible. Si celui-ci réduit le temps de déplacement de façon majeure, les conditions d'exercice du télétravail demeurent à clarifier, notamment en ce qui a trait à l'accès adéquat aux outils technologiques et à l'espace de travail dont bénéficient, ou pas, les travailleuses et les travailleurs, selon leurs conditions de logement. Notre Code du travail doit être modernisé pour tenir compte de cette nouvelle réalité, notamment en ce qui a trait à la notion d'établissement et à l'exercice du droit de grève. De plus, le repli brutal sur le télétravail n'a pas été sans conséquence sur le transport en commun, déjà mal financé. Ceci augure mal pour le futur. En effet, le parc automobile ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. « Chaque Québécois en âge de conduire possède en moyenne 1,06 véhicule, d'après une compilation des chiffres réalisée par Radio-Canada⁴. » Cette augmentation constante découle en grande partie de l'étalement urbain et génère toujours et encore plus de congestion routière. Au Québec, le transport produit plus de 40 % des émissions de GES. Et malheureusement, les solutions mises le plus spontanément de l'avant sont la création de nouvelles routes, plutôt que de financer adéquatement le transport collectif. Paradoxalement, opter pour cette solution contribue à nourrir le problème, puisque

⁴ Thomas Gerbet, *Un nombre record de véhicules en circulation au Québec*, Radio-Canada, 3 mai 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1167632/vehicules-circulation-quebec-saaq-voitures-camions-transport-chiffres-accidents>

l'augmentation de la capacité routière conduit à un accroissement de l'utilisation de l'automobile! En effet, plusieurs études démontrent que toute nouvelle route retrouvera son niveau de congestion initiale au plus tard 5 à 10 ans après sa construction.

D'autres impacts environnementaux liés à la pandémie s'avèrent fort préoccupants, notamment en ce qui a trait à l'augmentation des matières résiduelles. D'abord, il faut mentionner que l'utilisation d'articles à usage unique a connu une hausse vertigineuse! Dans les hôpitaux et les établissements de soins de santé, d'abord pour des raisons sanitaires, bien sûr. Mais quel sera l'impact à court terme de cette crise sur les réflexions amorcées dans les milieux de la santé et des services sociaux quant à l'utilisation du matériel à usage unique? La fermeture des commerces aura aussi généré son lot de déchets. Elle a grandement haussé le nombre de commandes via Internet et avec elles, tous les déchets liés au suremballage. Nous pensions avoir enfin réussi à sensibiliser la population à la nécessité de mettre fin à l'utilisation du plastique à usage unique, mais là encore, il faudra recommencer le travail! Nous aurions avantage à revenir à des pratiques visant la réduction des matières résiduelles et à promouvoir la recherche visant l'éco-conception de produits de remplacement permettant de répondre à la fois aux exigences en matière sanitaire tout en étant réutilisables et moins polluants à produire.

Pas de retour à l'anormal!

L'arrêt soudain d'un grand nombre d'activités économiques au printemps dernier a provoqué une onde de choc majeure. Les pertes d'emplois se comptaient par centaines de milliers. Le gouvernement fédéral a mis en place la PCU pour venir en aide à un grand nombre de nouveaux chômeurs et de nouvelles chômeuses, pour ne nommer que cette seule mesure.

Prétextant vouloir relancer l'économie, le gouvernement provincial a déposé le projet de loi 61, avant de le retirer, celui-ci ayant été critiqué de toutes parts. Ce projet de loi était carrément irrespectueux de l'environnement. Il prévoyait, entre autres, de permettre de soustraire les grands projets aux évaluations environnementales, dont celles du BAPE, pour accélérer leur réalisation. La nouvelle mouture de ce projet de loi, PL66 n'est pas mieux et escamote toujours les études d'impacts environnementaux. D'ailleurs, la CSN a dénoncé publiquement le fait que, sur le plan environnemental, « (...) les balises dont le Québec s'est doté au fil des années ne soient appliquées dans leur intégralité que dans certains cas, comme les milieux humides, les espèces menacées ou les sites d'enfouissement. Il s'agit d'un recul inacceptable sur le plan environnemental, déplore Jacques Létourneau. Il s'agit d'une vision réductrice des impératifs environnementaux. Par ailleurs, on s'étonne encore que le

gouvernement n'intègre nullement les nécessaires solutions pour régler la crise climatique⁵.»

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette affirmation. Toute prétendue relance devra servir à régler la crise climatique et tous les autres problèmes environnementaux.

Toutefois, le chemin pour y arriver est exigeant. Nous devons repenser notre système économique en profondeur. On doit mettre un terme à ce modèle économique visant l'accumulation du capital plutôt que la satisfaction des besoins des êtres humains et de la planète sur laquelle ils vivent. Ce modèle où prévaut la recherche du profit au bénéfice d'une minorité sur la protection de l'environnement et les droits humains. Ce modèle qui s'est bâti sur la dépossession coloniale des terres habitées par les Autochtones et sur l'appropriation des ressources que l'on y trouve. La création d'emplois, le développement de nos politiques sociales et économiques, ainsi que la détermination des priorités des gouvernements reposent sur un système qui se nourrit goulument de la surconsommation et du gaspillage. Notre système économique et les habitudes de vie qui en découlent doivent changer. D'autant plus qu'il engendre de plus en plus d'inégalités sociales et que les limites de la planète ne permettent pas de le soutenir plus longtemps.

5 CSN, PL 66 : *Une vision toujours aussi étroite de la relance*, 23 septembre 2020, <https://www.csn.qc.ca/actualites/pl66-une-vision-toujours-aussi-etroite-de-la-relance/>

Vers une transition juste

Tous ces changements qui sont nécessaires à la survie de l'humanité doivent reposer sur des principes de transition énergétique et écologique juste, ou transition juste. Cette notion a été développée par le mouvement syndical d'abord pour protéger les droits des travailleuses et des travailleurs qui seraient touchés par la transition énergétique. En effet, dans la logique du capitalisme, ce sont les gens qui travaillent au sein des entreprises à qui l'on fait porter le poids des transformations et des fluctuations des marchés et non aux actionnaires ou aux entreprises elles-mêmes. La transition énergétique comportera des changements majeurs dans le monde du travail. Les travailleuses et les travailleurs sont souvent les mieux placés pour identifier les changements à apporter ou les solutions à mettre de l'avant. Les exclure des processus de changements serait une grave erreur.

Les transformations nécessaires à une transition écologique réussie touchent bien plus que ceux et celles qui travaillent dans le secteur pétrolier. Elles auront des répercussions sur l'ensemble des secteurs de l'économie et sur toutes nos habitudes de vie. Il est important qu'au-delà des bouleversements liés à ces changements, ces derniers nous conduisent aussi vers une société plus égalitaire et que leurs bienfaits puissent rejaillir sur toutes et tous. Une transition juste vise aussi l'égalité entre les peuples, notamment entre le Sud et le Nord. Tous ces changements doivent également intégrer une analyse différenciée selon le

sexe plus (ADS+) pour éviter que, d'une manière ou d'une autre, les femmes ou les populations les plus marginalisées en fassent les frais.

En 2015, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté les principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, incluant le droit à l'emploi, au travail décent et à la protection sociale⁶.

Ces changements ne doivent pas être appréhendus la peur au ventre. On doit plutôt s'engager vers ceux-ci avec l'espoir que nous arriverons enfin à nous donner collectivement les moyens de vivre de manière plus harmonieuse, entre nous, et avec notre environnement. Par exemple, la pandémie nous aura démontré que l'on doit mieux développer notre souveraineté alimentaire et renforcer nos économies locales. La préservation et la restauration des forêts et des milieux humides, le développement de l'industrie de la deuxième et de la troisième transformation, tout ça et tellement d'autres exemples peuvent tout à fait s'inscrire dans cette logique en étant aussi créateur d'emplois.

N'oublions pas que les décisions que nous prendrons aujourd'hui auront des impacts sur les générations qui suivront. Faisons les bons choix !

6 Organisation internationale du travail, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015, 25 p. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf



**cmté
solidt
intl**

La pandémie de la COVID-19 dans un contexte néolibéral : Les failles d'un système exclusif

La pandémie actuelle a provoqué des dénouements désastreux et inattendus à bien des égards dans le monde entier. Cette crise sanitaire s'apparente aussi à une crise humanitaire d'une ampleur considérable. Elle jette un autre éclairage sur un système politique exclusif et sur les nombreuses failles d'une idéologie néolibérale déshumanisée. La littérature regorge d'information pertinente sur le sujet et une question revient sans cesse : devons-nous repenser le modèle économique capitaliste actuel ? La logique de croissance absolue des profits occasionne des dommages irréversibles sur la population planétaire. L'expansionnisme moderne démesuré et le déni des droits de la personne, tous azimuts, perpétrés au nom du capital, ont atteint leur limite. Quoi que l'on en dise, l'impact de cette pandémie continue de révéler l'ampleur des inégalités sociales partout sur la planète. Le vieil adage selon lequel la maladie n'a pas de frontière et ne connaît pas de classe sociale n'est pas remis en cause ici, mais simplement démystifié. D'ailleurs, tous n'ont pas le même accès à des services de santé de qualité comme nous le rappelle David Harvey :

(...) les conséquences économiques et démographiques de la propagation du virus dépendent des failles et des vulnérabilités préexistantes au sein du modèle économique hégémonique. (...) même si le virus

ne connaît pas de frontière tout indique que les conséquences de la propagation n'affectent pas toutes les populations de manières égales et uniformes. Tous n'ont pas accès aux mêmes protections sociales et aux mêmes couvertures médicales selon leurs statuts socioéconomiques. Il n'est pas juste de prétendre que le confinement peut s'appliquer dans toutes les couches de la population à travers la planète¹.

Amélie Nguyen du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) aborde dans un article intitulé *les oublié.e.s de la pandémie*², la situation des travailleuses et travailleurs précaires ou informels dans le monde. Le nombre de travailleuses et travailleurs du marché informel avoisine les deux milliards sur la planète. Ces exclus en marge du système sont, dans un contexte de pandémie, confrontés entre le choix de mourir de faim ou de risquer de contracter le virus. Ils n'ont pas le loisir d'échapper à cette réalité. Pour eux, le confinement n'est tout simplement pas une option. L'exemple des *pepenadores*, des travailleuses et travailleurs informels, recycleurs de déchets dans



- 1 Harvey, David, (2020), Covid-19 : où va le marxisme? Une analyse marxiste, <https://journal.alternatives.ca/Covid-19-ou-va-le-capitalisme-Une-analyse-marxiste>
- 2 Nguyen, Amélie, (2020) « Chronique — Ailleurs dans le monde — Les oublié-e-s de la pandémie », <https://liguedesdroits.ca/chronique-ailleurs-dans-le-monde-les-oublie-e-s-de-la-pandemie/>

des dépotoirs au Mexique nous rappelle combien les injustices sociales peuvent frapper de plein fouet. «Ne pouvant se permettre de cesser de travailler, elles et ils continuent de trier les déchets domestiques ou industriels, dont parfois des déchets biomédicaux, qui sont pourtant à grand risque d'être contaminés par la COVID-19, alors que le nombre de cas est en hausse au pays³.» Notons également que leurs conditions de travail ne respectent en rien les conditions minimales d'hygiène et de salubrité d'un pays occidentalisé. Ces gens doivent composer avec un minimum d'équipement de protection (aucun masque de protection, bottes, visières) et sont privés d'eau potable sur leurs lieux de travail. Les politiciens locaux ne se préoccupent pas de la santé et de la sécurité de ces personnes.

La crise actuelle révèle d'autres types de discrimination tout aussi alarmante. «(...) des membres des Premières Nations présentant des symptômes ont été refoulés des hôpitaux», nous rappelle Anne Plourde.



Kuujuaq vu du ciel

3 ibid

Selon elle :

«Le capitalisme nuit à la santé : laissé à lui-même, il génère des inégalités socio-économiques abyssales, de la pollution incontrôlée, des conditions de travail physiquement et mentalement morbides, des salaires insuffisants pour assurer une alimentation et des conditions de logement saines, des difficultés d'accès à l'éducation, une production alimentaire industrielle toxique et, bien sûr, une crise climatique qui met en péril la survie même de l'humanité⁴».

Le capitalisme nuit aussi au système de santé, qui est trop souvent organisé pour être rentable, au détriment de la santé des patients et des conditions de travail du personnel de la santé. C'est ce que nous a montré l'horreur dans les CHSLD privés.

À ce propos il est permis d'ajouter que l'exemple des CHSLD publics n'échappe pas à cette logique affairiste bien qu'il n'est pas question ici de rentabilité, mais de réduction budgétaire incessante. Au-delà des concepts en vogue, les CHSLD, ces soi-disant milieux de vie, cachent une réalité sombre que l'on ne veut pas voir. La pandémie aura permis à la population de prendre conscience de cette triste réalité. Le système de santé au Québec a dévoilé ses failles au grand jour. Pourquoi autant de morts parmi les patients, les patientes et les membres du personnel ? Comment

4 Anne Plourde, (2020), La santé publique, la COVID-19 et le capitalisme, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/la-sante-publique-la-covid-19-et-le-capitalisme>

une société aussi moderne que la nôtre n'est pas parvenue à contrôler davantage les éclosions dans un milieu aussi propice à la contagion? La question demeure. Tout ne va pas bien aller! Les éloges adressés aux anges gardiens de la santé ne suffisent pas à régler ni à dissimuler les problèmes. Il y a encore beaucoup trop de précarité parmi le personnel bas salarié de la santé. Les conditions de travail déplorables doivent aussi être dénoncées. Or, derrière le discours populiste de nos dirigeants se cachent d'autres desseins beaucoup moins louables.

«Lorsqu'une crise arrive, les États cherchent à en profiter pour s'octroyer des pouvoirs spéciaux, adopter des mesures néolibérales, privatiser à tour de bras et affaiblir les mouvements sociaux⁵.» Mouvements sociaux dont les syndicats font intrinsèquement partie. Le projet de loi 195 en Ontario gravé du sceau de la sanction royale, le 21 juillet 2020 ou le projet de loi 61⁶ au Québec nous démontre combien la démocratie s'avère fragile lorsque l'offensive et l'arrogance des gouvernements cherchent à saper à coup de diktats économiques les bastions de l'équilibre social. Les «gouvernements de tout le pays se livrent à des activités intéressées inacceptables — la situation pour enlever toute voix aux travailleurs⁷.» La multiplication des décrets et arrêtés ministériels

5 Naomi Klein, *Stratégie du Choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, cité dans Bulletin – spécial COVID-19 : système de santé, capitalisme et COVID-19 <http://cdeacf.ca/actualite/2020/04/29/bulletin-special-covid-systeme-sante-capitalisme-covid-19>

6 <http://assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-61-42-1.html>

7 Forum ouvrier, numéro 50, <https://cpcml.ca/francais/FO2020/FO0550.HTM>

sans aucune commune mesure au nom du mieux-être populationnel; crise sanitaire oblige, sont sans équivoque. «La privatisation, l'élimination de toute trace de l'État-providence» et les «changements de politiques fiscales et budgétaires» se sont accompagnés d'attaques contre les syndicats et contre tous les arrangements du passé par lesquels les travailleurs pouvaient négocier les salaires, les conditions de travail et la sécurité en cas de maladie, d'accident ou de retraite⁸.» Il est, par ailleurs, assez paradoxal de constater à quel point ces mêmes gouvernements néolibéraux agissent avec tant d'insouciance lorsqu'il s'agit d'investir dans des paramètres de prévention fiables.

«Les pouvoirs publics et les systèmes de santé ont été presque partout pris en défaut. Quarante ans de néolibéralisme en Amérique du Nord et du Sud ainsi qu'en Europe ont laissé la population exposée et mal préparée à faire face à une crise de santé publique de ce type (...) les gouvernements locaux et les autorités régionales/étatiques, qui constituent invariablement la première ligne de défense dans les situations d'urgence de ce type en matière de santé et de sécurité publiques, ont été privés de financement du fait d'une politique d'austérité visant à financer des réductions d'impôts et des subventions aux entreprises et aux riches⁹.»

8 *ibid*

9 Harvey, David, (2020), *Op. cit.*

En définitive la pandémie de la COVID-19 illustre bien, dans son sillage, la fragilité de nos systèmes politiques et le sort des exclus dans un système axé sur la priorisation de la capitalisation absolue. À l'instar d'Anne Plourde nous sommes parfaitement d'accord que «les catastrophes sont aussi l'occasion de nouvelles solidarités et de nouvelles possibilités.» Alain Deneault, professeur de philosophie à l'Université de Moncton, précise que le temps est sans doute venu «de réfléchir à d'autres alternatives d'autre façon de se définir comme humanité¹⁰». Selon ce philosophe «un changement de paradigme s'impose. Il y a lieu de redéfinir l'économie de manière à ce qu'elle ne soit plus au service d'une oligarchie d'actionnaires¹¹.»

Les injustices sociales et la marginalisation des exclus à travers le monde ne doivent plus être tolérées et conformées par des propos démagogiques démesurés. Il n'y a pas deux classes d'humanité. La solidarité internationale entre les peuples et surtout entre tous les travailleuses et travailleurs devient plus que nécessaire afin de freiner les ravages de l'expansionnisme et les effets collatéraux du capitalisme mondial. Souhaitons que la crise actuelle nous permette d'avancer en ce sens.

La crise sanitaire nous démontre qu'il est urgent de couper dans les dépenses militaires. Il serait, à

10 [Ahmed Kouaou \(2020\), Regard de philosophe : « Non, tout n'ira pas bien si on continue comme on le fait », https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1691492/crise-covid-capitalisme-economie-delocalisation-environnement](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1691492/crise-covid-capitalisme-economie-delocalisation-environnement)

11 *ibid*

notre sens, plus judicieux de transférer ces sommes d'argent pour des projets sociaux, humanitaires et surtout durables, partout sur la planète.

De plus, il est urgent que l'État canadien signe et applique les principes de la Convention 189 de l'OIT pour protéger adéquatement les travailleuses et travailleurs domestiques.

Bien que le Canada ait signé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il reste encore beaucoup à faire. Il est urgent de reconnaître que chaque peuple a le droit fondamental à l'autodétermination, incluant l'autodétermination territoriale, la gestion de ses ressources naturelles et de ses services sociaux sans intervention de l'État fédéral.

Pour terminer, comme nous l'avons souvent affirmé dans nos positions, le Canada ne peut continuer à s'engager dans des accords commerciaux qui polluent, qui ne bénéficient pas à la classe ouvrière ou qui réduisent les territoires des peuples autochtones.



ECHEC  AUX
PARADIS FISCAUX

Qui va payer pour la Covid-19 ?

Depuis le début de la pandémie en mars dernier, les gouvernements canadien et québécois ont dépensé sans précédent afin de créer des aides d'urgence. Ces aides visaient tant à épauler les systèmes de santé qu'à protéger les emplois et fournir un revenu aux personnes ayant perdu leur source de revenus durant la période de la pandémie.

En juin, dans un portrait publié par le ministère des Finances, le gouvernement du Québec annonçait un déficit prévu pour l'année 2020 de 14,9 milliards de dollars¹. En juillet, c'était au tour du ministère des Finances du Canada de faire le même exercice en présentant un déficit annoncé de 343,2 milliards de dollars². Dans les deux cas, il s'agit de sommets historiques.

Comme tous les pays du monde, le Québec et le Canada font les frais de la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19. Bien qu'elle soit sans précédent, cette crise confirme des tendances lourdes dans les iniquités fiscales au pays. Si rien n'est fait, le monde dont nous hériterons après cette crise sera marqué par un accroissement des inégalités et des injustices. La crise a coûté cher et n'a pas terminé ses ravages. Par les expériences passées, nous savons,

1 Ministère des Finances du Québec, Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, 19 juin 2020, URL : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/portrait_juin2020/fr/documents/Communique.pdf

2 Ministère des Finances du Canada, Portrait économique et budgétaire 2020, 8 juillet 2020, URL : <https://www.canada.ca/content/dam/fin/publications/efs-peb/homepage/efs2020-fra.pdf>

qu'une fois la crise stabilisée, les cicatrices qu'elle nous laissera affecteront les classes laborieuses, les peuples autochtones, les personnes les moins nanties et les plus fragilisées de notre société. Tout cela sans oublier l'état lamentable de nos services publics qui peineront à aider celles et ceux dans le besoin. Le sous-financement chronique des services publics ne fait qu'un avec l'obstination des gouvernements qui refusent de réformer le système fiscal.

Le système fiscal actuel a créé des conditions d'inégalités économiques absolument indignes pour un pays aussi riche que le Canada.

Selon un rapport du directeur parlementaire du budget présenté en juin, le 0,01 % le plus riche du Canada possède 5,6 % du PIB, le 1 % le plus riche contrôle plus du quart du PIB canadien, alors que les 40 % les plus pauvres se partagent la triste part de 1,2 % du PIB national³. N'oublions pas que selon Statistique Canada⁴ c'est 8,7 % de la population, soit 3,2 millions de Canadiens et Canadiennes, qui vivaient sous le seuil de pauvreté en 2018, dont 566 000 enfants. L'indicateur de l'insécurité alimentaire, qui permet de mesurer le nombre de ménages canadiens qui ne peuvent pas avoir accès à une variété suffisante d'aliments ni en acheter afin d'avoir un mode de vie sain, s'élevait 8,7 % en 2018, alors que le taux de

3 Directeur parlementaire du budget, Estimation de la queue supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada, 17 juin 2020, URL : https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-2021-007-S/RP-2021-007-S_fr.pdf

4 Statistique Canada. Carrefour des dimensions de la pauvreté, URL : <https://www.statcan.gc.ca/fra/themes-debut/pauvrete>

ménages canadiens ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient de 12,7 %. Nous savons que loin de se résorber, cette situation a été aggravée par la présente crise due à la pandémie : le recours aux banques alimentaires a drastiquement augmenté depuis le mois de mars⁵ et la crise du logement de juillet 2020 a été la plus grave en 15 ans⁶.

Au cours de l'été, nous avons également appris que les investissements directs étrangers dans 12 paradis fiscaux ont atteint un record de 381 milliards de dollars en 2019⁷. Ces investissements sont faits dans le seul but de mettre des capitaux à l'abri de l'impôt. L'Agence du revenu du Canada estime qu'entre 19 et 26 milliards échappent au fisc chaque année à cause des paradis fiscaux⁸. Le ministère des Finances du Québec estime quant à lui que c'est 700 millions de dollars qui échappent à l'impôt québécois annuellement⁹. Tout porte à croire que les pertes sont encore plus importantes si nous nous fions au Fonds monétaire international (FMI) qui estime entre 500

5 Janie Gosselin, « Un Québécois sur dix souffre d'insécurité alimentaire », La Presse, 21 mai 2020, URL : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-05-21/un-quebecois-sur-dix-souffre-d-insecurite-alimentaire>

6 Ugo Giguère, « La crise du logement se dirige vers un nouveau sommet », La Presse, 13 juin 2020, URL : <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-06-13/la-crise-du-logement-se-dirige-vers-un-nouveau-sommet>

7 Canadiens pour une fiscalité équitable, Canadian corporate funds in tax havens reach record high, 22 juillet 2020, URL : https://www.taxfairness.ca/sites/default/files/resource/canadians_for_tax_fairness_top_tax_havens_report_july_2020.pdf

8 Agence du revenu du Canada, « Écart fiscal : vue d'ensemble sommaire », 28 juin 2019, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/rapports-information-entreprise/sommaire-ecart-fiscal.html>

9 Revenu Québec, Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, 16 novembre 2017, URL : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_ParadisFiscaux.pdf

et 600 milliards de dollars US les pertes mondiales dues aux paradis fiscaux. À ce titre, le Canada et le Québec perdent probablement beaucoup plus que ce qui est reconnu par les gouvernements.

Ceci n'est qu'un aperçu des pertes fiscales que nous subissons. Nous pourrions remplir des tomes entiers avec l'état des injustices fiscales, des iniquités économiques, sans compter les souffrances humaines produites par l'état actuel de nos politiques fiscales.

La crise de la COVID-19 nous a rappelé à quel point un État de droit et de bons services publics sont essentiels pour subvenir aux besoins des populations, et ce, encore plus en temps de crise. Nous savons que les inégalités et les injustices actuelles pourraient être choses du passé si nos gouvernements se donnaient les moyens de réformer un système fiscal obsolète qui est au service des mieux nantis qui le détournent à chaque occasion.

La fiscalité n'est pas immuable ni neutre comme le rappelaient Emmanuel Saez et Gabriel Zucman dans leur ouvrage *Le triomphe de l'injustice* qui est paru dernièrement. À ce titre, nous croyons qu'il faut proposer des réformes fiscales qui permettraient de redéfinir nos politiques de manières radicales et historiques.

N'oublions pas qu'en plus des déficits à venir, des inégalités et des injustices existantes, l'humanité a une épée de Damoclès au-dessus de sa tête : la crise climatique et écologique qui demandera des transformations radicales de nos modes de production, de déplacement et de consommation. Ces transforma-

tions seront coûteuses et demanderont d'importants investissements. Les États doivent s'assurer de leur pouvoir d'imposition et de taxation sur l'ensemble de l'activité économique qui se déroule sur leur territoire pour répondre à des besoins essentiels. La fiscalité tout comme la politique doivent soutenir ce changement de paradigme.

Parce que, jusqu'à aujourd'hui, l'État est encore la seule institution sociale et politique apte à faire face à ces défis, le collectif Échec aux paradis fiscaux et ATTAC-Québec se sont mis ensemble afin de soumettre à la discussion publique un ensemble de mesures qui permettraient d'avancer dans la bonne direction.

Le collectif Échec aux paradis fiscaux (EPF) travaille depuis 10 dix ans à la lutte contre les paradis fiscaux en informant et mobilisant la population tout en soumettant des recommandations aux gouvernements. Dernièrement, le collectif soumettait 12 recommandations au gouvernement fédéral qui visent à renflouer les coffres de l'État en s'attaquant à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal abusif¹⁰. Nous en présentons 7 ici. Après certains regroupements, en voici l'essentiel :

1. Criminaliser l'évitement fiscal grave

La légalité de l'évitement fiscal et les pénalités prévues sont insuffisantes pour dissuader les

¹⁰ Vous pouvez consulter la liste complète des recommandations à l'adresse suivante : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/solutions/12-travaux-pour-la-justice-fiscale-au-canada/>

fraudeurs de recourir aux paradis fiscaux. L'État ne devrait pas seulement poursuivre les contribuables fautifs au criminel, mais également les professionnels qui les conseillent. Ces processus décourageraient ces derniers de recommander aux contribuables l'utilisation de stratagèmes d'évitement fiscal abusif.

2. Instaurer un registre public des bénéficiaires effectifs (RBE)

Les bénéficiaires effectifs sont les personnes physiques qui ont la propriété ultime ou exercent un contrôle important sur une entreprise ou une société. Un RBE public permet d'augmenter la transparence corporative en identifiant qui profite des activités de l'entreprise assujettie et qui est responsable et imputable des actes posés par celle-ci. En identifiant qui tire profit des activités d'une entreprise, on peut lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et le blanchiment d'argent.

3. Instaurer une taxe sur les profits détournés

Les profits transférés par une multinationale dans un paradis fiscal devraient être assujettis au régime fiscal canadien et les autorités fiscales devraient pouvoir taxer ces revenus détournés.

4. Imposer adéquatement l'économie numérique

Dans les dernières années et particulièrement durant la pandémie¹¹, l'économie numérique a crû de manière considérable, le laxisme concernant leur niveau de taxation ne peut plus durer.

5. Changer les lois fiscales afin d'assujettir à l'impôt les revenus et les profits déclarés dans un paradis fiscal et rapatriés au Canada

À l'été 2020, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a été déboutée deux fois devant la Cour d'appel fédérale en lien avec des corporations pratiquant de l'évitement fiscal en utilisant des paradis fiscaux (Loblaws c. Canada¹²) ou qui ne respectent pas les conventions de prix de transfert (Cameco c. Canada¹³). Le coffre à outils légal actuel est inadéquat et insuffisant pour punir ceux qui ne respectent pas les règles. Il devient alors alléchant pour d'autres de tenter leurs chances.

6. En finir avec l'abus des conventions de non double-imposition

Le Canada devrait cesser de recourir aux conventions fiscales de non-double imposition avec les paradis fiscaux. Il est bien connu que ces conven -

11 TaxCOOP, Notes Fiscales : GAFAM et top 5 milliardaires canadiens face à la COVID-19 : mise à jour, https://taxcoop.org/wp-content/uploads/2020/07/GAFAM_FR.pdf?fbclid=IwAR03C1xNM9p6akIdhrNH1laRsuxzczm4TjL2Tg--mEFylo4lydzImXLbLWA

12 Cour d'appel fédérale, Loblaws c. Canada, 23 avril 2020, URL : <https://decisions.fca-caf.gc.ca/fca-caf/decisions/en/469751/1/document.do>

13 Cour d'appel fédérale, Cameco c. Canada, 26 juin 2020, URL : <https://decisions.fca-caf.gc.ca/fca-caf/decisions/fr/481730/1/document.do>

tions fiscales permettent aux entreprises de profiter de l'absence d'impôt dans des pays tiers pour ne pas avoir à en payer ici. Il est temps de faire un grand ménage dans les conventions fiscales canadiennes avec d'autres pays et, en même temps, d'éliminer celles qui permettent aux contribuables fortunés et aux entreprises de se soustraire légalement à l'impôt canadien.

7. Instaurer et défendre un impôt unitaire auprès des multinationales

Il faut réformer la fiscalité internationale des multinationales afin de les imposer sur la base de leur profit global plutôt que sur celui qui est réalisé dans chacune de leurs filiales. Les impôts à payer dans chaque pays devraient être déterminés par une formule de répartition à définir selon l'activité économique de chaque multinationale dans ceux-ci.

Pour sa part, ATTAC-Québec (Association pour une Taxe sur les Transactions Financières et pour l'Action Citoyenne), fondée en 2000, s'intéresse depuis le début de sa création aux questions de fiscalité, mais aussi aux enjeux de démocratie ainsi que de justice sociale et climatique.

1. Amorcer une réforme complète de la fiscalité

Le Canada devrait non seulement abolir l'utilisation des paradis fiscaux et l'évitement fiscal par les entreprises et les individus, mais nous récla-

mons que la fiscalité tienne compte des valeurs de respect des droits des populations, de la lutte à l'urgence climatique et de la protection de la biodiversité conformément aux engagements internationaux du Canada. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de mettre en place, entre autres, un impôt plus progressif et une écofiscalité elle aussi progressive et ciblée sur les grands pollueurs.

2. Mettre en place une stratégie de taxation des entreprises numériques

Nous souhaitons que le gouvernement mette en place une taxe progressive sur les services numériques tout en appliquant un taux d'imposition plus élevé aux grandes entreprises des secteurs oligopolistiques (GAFAM) ayant des taux de rendement excessifs.

3. Exclure de tout soutien fédéral les entreprises recourant aux paradis fiscaux

Le gouvernement devrait légiférer afin de lier tout soutien de l'État à des entreprises à l'obligation de ne pas faire affaire dans les paradis fiscaux et d'exiger la publication de rapports pays par pays pour toutes les sociétés transnationales.

4. Introduire et promouvoir une taxe minimum effective de 25 %

Le gouvernement doit fixer un taux effectif minimum d'imposition des sociétés de 25 % et devenir un chef de file pour introduire ce taux

d'imposition au rang mondial. Le but étant de mettre fin à l'érosion de l'assiette fiscale ainsi qu'à la capacité des entreprises de déclarer leurs bénéfices où bon leur semble.

5. Mettre fin aux subventions directes au secteur pétrolier et développer un soutien aux travailleurs et travailleuses pour assurer une transition juste

Le gouvernement doit mettre fin aux subventions directes ou indirectes aux entreprises pétrolières et créer un programme généreux de transition pour les personnes travaillant dans ce secteur.

6. Interdire aux banques œuvrant au Canada de faire affaire dans les paradis fiscaux et criminaliser la pratique de soutien à l'évitement fiscal

Nous souhaitons que les banques canadiennes ferment leurs filiales multiples dans les paradis fiscaux et que soient criminalisés les organismes et les banques qui encouragent ou facilitent l'évasion et l'évitement fiscaux.

7. Introduire de nouvelles taxes (ex. : taxe Tobin) avec un objectif de progressivité

Que le gouvernement mette en place de nouvelles taxes comme celle de type Tobin sur les transactions financières. Il lui faut également mettre en place une progressivité des taxes sur les produits et services de première nécessité et augmenter

radicalement celles sur les produits de luxe et sur les produits et activités nuisibles. Il faut taxer les produits importés en fonction des émissions de CO₂.

8. Introduire un impôt exceptionnel de crise sur la richesse

Nous demandons l'introduction d'un impôt exceptionnel de crise sur le patrimoine du 1 % des plus riches et sur leurs revenus, par exemple, un impôt exceptionnel de l'ordre de 15 à 25 % et qu'il augmente la progressivité de l'impôt à charge des plus riches tout en baissant l'impôt pour les personnes moins nanties.

9. Bonifier les ressources de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et bonifier son mandat dans la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux

Tant EPF qu'ATTAC-Québec proposent que l'Agence du revenu du Canada doit avoir les capacités matérielles et humaines pour lutter contre l'évasion et l'évitement fiscaux en plus d'avoir le mandat de tenir informée la population de l'ampleur des pertes fiscales associées à ces pratiques.

Nos gouvernements sont à l'heure des choix et ils devront être la hauteur des défis économiques, environnementaux et sociaux d'aujourd'hui. Ne nous gênons pas pour le leur rappeler. Ensemble, nous

pouvons faire pencher la balance vers un monde plus juste, prêt à faire face aux défis les plus importants de notre époque.

Les propositions d'Échec aux paradis fiscaux et d'ATTAC-Québec sont un pas dans cette direction.

Nous vous invitons à consulter le site du collectif Échec aux paradis fiscaux : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/> et celui d'ATTAC-Québec www.quebec.attac.org pour en savoir plus et nous appuyer dans nos luttes.

Jacques Bouchard pour ATTAC

William Ross pour Échec aux paradis fiscaux



**Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques**

L'économie post COVID au Québec : Vers un nouvel équilibre entre le public et le privé

Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN a raison : le monde des affaires prépare déjà son plan de sortie de crise malgré les nombreuses incertitudes sanitaires, économiques et sociales qui subsistent quant à la pandémie qui a chamboulé notre monde en 2020. Pour les classes dirigeantes, l'objectif sera de préserver une organisation sociale et économique de nos sociétés qui privilégie d'abord et avant tout leurs intérêts.

Face à cet *establishment*, les organisations progressistes doivent offrir une alternative. La tâche est double : il faut d'une part résister aux propositions socialement régressives des classes dominantes et d'autre part mettre de l'avant des alternatives véritablement porteuses. Étant donné les nombreuses promesses non tenues du libéralisme économique ces dernières décennies, les propositions formulées par les mouvements sociaux qui mettront au premier plan — *sans aucune ambiguïté* — la solidarité et la démocratie auront plus de chances que jamais de recevoir l'appui des travailleuses, des travailleurs et des personnes marginalisées.

En effet, il est apparu évident dans les dernières années qu'un mécontentement grandissait au sein de la population face aux ratés des politiques néolibérales. Les gens constatent que les inégalités croissent, que les services publics — qui permettent en temps normal une redistribution des richesses — se dégradent et que l'État qui les gère ressemble de plus en plus à une grande entreprise privée qu'un instrument servant à remplir des missions sociales décidées démocratiquement. Les gens ont vu que les aînés en résidence étaient laissés à eux-mêmes dans des conditions abjectes, que les retraites individualisées entraînent leur lot de laissés-pour-compte, que le travail précaire progresse, que l'accès à la propriété devient plus ardu, que les salaires stagnent et que les jeunes sont de plus en plus écoanxieux.

Alors, c'est sans surprise que les gens deviennent plus attentifs à celles et ceux qui proposent des transformations de notre société. C'est dans ce contexte que des démagogues à la Donald Trump se font élire un peu partout dans le monde en prétendant s'opposer à l'*establishment*. De fait, ils capitalisent effectivement sur le sentiment de dépossession qui est la conséquence logique des politiques néolibérales. Les mouvances conspirationnistes — souvent liées aux mouvements d'extrême droite — semblent elles aussi profiter du discrédit des institutions néolibérales. Mais on assiste également à un renouveau des mouvances politiques socialistes comme aux États-Unis où Bernie Sanders, porté par une nouvelle

génération de militantes et militants, est venu bien près de remporter l'investiture du parti démocrate. Tout semble soudainement possible.

Comment faire pour qu'émergent de ce chaos des propositions socioéconomiques fondées dans la solidarité et la démocratie? Comment être à la hauteur de la colère et des inquiétudes de monsieur et madame Tout-le-Monde tout en canalisant cette énergie vers un projet émancipateur? L'IRIS s'est penché sur ces questions et a entrepris durant le confinement d'alimenter la réflexion. Toutes visent à abattre les politiques néolibérales et renverser la tendance des quarante dernières années. Nous avons cherché comment, dans le contexte québécois, les choses pouvaient être radicalement différentes et favoriser à la fois le bien commun et l'écologie. Pour ce faire, il nous est vite apparu qu'il fallait réfléchir à un dépassement du capitalisme.

En effet, malgré la diversité des façons d'organiser l'activité économique au Québec (entreprises privées, publiques ou à but non lucratif), la logique capitaliste y reste dominante. Par exemple, le fonctionnement du secteur public de la santé est en partie tributaire d'une puissante industrie pharmaceutique privée. De même, les coopératives doivent souvent négocier avec des banques et des fournisseurs privés et faire concurrence à des entreprises privées sur les marchés. L'influence capitaliste se fait aussi sentir dans les pratiques de gestion, tant dans le secteur public que dans le secteur communautaire, qui

tendent souvent à calquer celles de l'entreprise privée, comme l'ont montré les nombreuses études de l'IRIS sur la nouvelle gestion publique.

Pour développer une alternative au capitalisme qui soit adaptée au Québec, il faudrait donc saper cette dominance. Ce texte résume les propositions contenues dans un document de réflexion de l'IRIS qui propose de renouer avec la planification démocratique. Elles visent à créer un nouvel équilibre entre ce qui a été décrit comme les trois piliers de l'économie québécoise : le privé, le public et le collectif.

L'objectif est de mettre de l'avant un nouveau maillage économique qui s'appuie davantage sur les institutions publiques et des entreprises collectives solides que possède déjà le Québec et moins sur le secteur privé, tout en lui laissant une place.

Un nouveau cadre économique

Dans n'importe quel modèle économique, des décisions doivent être prises à de multiples niveaux. Il faut d'abord délimiter qui a le droit de décider, ce qui dépend actuellement du droit de la propriété privée. Ensuite, on doit choisir la manière dont les ressources seront allouées à différents usages : ce bois nous permettra-t-il de faire des crayons ou des tables, par exemple? Une fois qu'on a opté pour un usage particulier, il faut décider du déroulement des opérations de production. Par exemple, si l'on choisit de produire des tables, il faudra déterminer des responsables, une répartition des tâches et les techniques de production

utilisées. Finalement, il faudra établir des principes pour la distribution, la propriété et l'usage de ce qui aura été produit.

À première vue, toute cette coordination représente beaucoup de travail. En fait, de telles décisions sont prises tous les jours dans une société comme la nôtre, mais elles passent souvent inaperçues puisque dans les économies de type capitaliste, ce sont les grandes entreprises privées et le secteur financier (et notamment les actionnaires) qui décident ensemble de l'utilisation à faire du gros des ressources productives. Une fois les décisions prises, elles sont communiquées à des subalternes puis exécutées via les structures hiérarchiques des entreprises. Ces entreprises déterminent également la nature des produits créés, en fonction de critères de profitabilité, et en déterminent les prix. Les plus petites entreprises, elles, tendent à emprunter les voies tracées par les grandes.

De surcroît, une entreprise qui a les moyens de créer d'importantes campagnes publicitaires influencera par son marketing la demande des consommateurs en l'orientant vers les produits les plus profitables pour elle. Bref, toute l'activité économique au Québec est bel et bien organisée par l'entremise d'une série de décisions indépendantes, mais dont les plus importantes dépendent d'un groupe assez restreint d'individus.

Les décisions économiques prises en ce moment par les entreprises déterminent ainsi à quoi ressemblent nos milieux de vie, à quel point nous polluons la

planète, ce qu'on trouve dans nos assiettes, la façon dont on s'habille et ce que sont nos loisirs. Comme notre système économique est axé sur la rentabilité des entreprises, les décisions que prennent celles-ci ne tiennent pas nécessairement compte de leurs conséquences sur les communautés humaines et sur l'équilibre des écosystèmes. Au lieu de laisser à une poignée d'individus le soin de prendre des décisions aussi fondamentales pour le fonctionnement et le devenir d'une société, on pourrait souhaiter qu'elles soient prises collectivement et démocratiquement. Après tout, elles concernent toute la communauté.

Trois transformations majeures

Trois transformations institutionnelles majeures permettraient au Québec de prendre la voie d'une planification démocratique de l'économie afin de décider collectivement l'utilisation générale des ressources productives de la société.

La première transformation serait d'établir une politique nationale du revenu avec un double objectif : assurer une couverture des besoins de base à toutes et tous et distribuer les revenus de façon plus égalitaire. Un revenu minimum garanti national correspondant à la couverture des besoins de base serait versé par le gouvernement sous forme d'allocation universelle. Établi sur une base régionale, le salaire minimum devrait correspondre à la sortie complète de la pauvreté. Un salaire maximum national serait établi et représenterait un ratio au salaire moyen qu'une

rémunération ne pourrait dépasser (par exemple, si le salaire moyen annuel est de 50 000 \$ et que ce ratio est établi à 10, alors aucune rémunération ne peut dépasser 500 000 \$).

La deuxième transformation envisagée est celle visant à faire du Mouvement Desjardins une structure financière démocratique, décentralisée, organisée de façon fédérative et coordonnée au niveau national par une banque centrale. Suivant le modèle des caisses populaires à l'époque de leur création, chaque communauté aurait sa propre caisse, et celles-ci seraient regroupées en fédérations régionales. Une grande caisse ferait office de banque centrale et s'occuperait des questions touchant l'ensemble du Québec. Par ailleurs, afin de démocratiser le secteur bancaire tout en maintenant une diversité de prêteurs, le réseau bancaire privé existant serait nationalisé et transformé en un réseau de banques publiques, parallèle au réseau des caisses populaires.

Dans cette perspective, l'État conserve un rôle dans l'allocation des ressources et le financement des grands projets, mais cette fonction s'exerce en collaboration avec la grande caisse servant de banque centrale. Celle-ci détermine les grands critères du crédit, en agissant sur les taux d'intérêt et en participant avec l'État à spécifier des secteurs économiques prioritaires. À partir d'une structure déjà existante, on démocratise ainsi la création monétaire et la gestion du crédit. L'existence au Québec d'un réseau de coopératives de crédit ainsi que des institutions

publiques comme la Caisse de dépôt et placement du Québec et Investissement Québec constituent un véhicule efficace pour accompagner une telle transition systémique.

La troisième transformation institutionnelle majeure serait de faire en sorte que l'ensemble des entreprises opérant en sol québécois deviennent désormais des entreprises sans but lucratif, en vue de leur démocratisation. La création d'entreprises à but lucratif ne serait plus possible et on fixerait ensuite un délai au-delà duquel les entreprises existantes devraient avoir complété une reconversion. Ces entreprises converties fonctionneraient toujours dans le cadre d'un marché et devraient être en mesure d'équilibrer leur budget; elles pourraient s'endetter, épargner, verser des salaires, faire des investissements et faire faillite, mais elles n'auraient plus pour moteur la recherche du profit. Quel serait le principe directeur des entreprises? L'utilité sociale et matérielle telle que définie à l'avance par un processus démocratique guidé par les principes de justice sociale, d'équité et de conversion écologique des activités humaines.

Toutes les entreprises deviendraient sans but lucratif, mais leur niveau de démocratisation ne serait pas le même. Les grandes entreprises de secteurs stratégiques seraient nationalisées et gérées par l'État. Le reste des entreprises de 100 employées ou plus seraient socialisées, c'est-à-dire soit transformées en coopératives de travailleurs, soit gérées par des

conseils d'administration composés des dirigeantes et dirigeants de l'entreprise, des membres de la communauté liés à cette entreprise, des travailleuses et travailleurs qui y œuvrent, et des représentants de l'État. Pour les entreprises de 99 employé-es ou moins, soit elles seraient également socialisées selon le modèle évoqué plus haut, soit elles seraient détenues de manière privée et gérées par leurs propriétaires.

De nombreux défis

L'instauration d'un système de planification démocratique requiert des changements importants dans l'organisation de l'activité économique au Québec, dont l'abolition des entreprises à but lucratif, l'insertion des entreprises dans les processus de planification démocratiques, et l'instauration de circuits courts avec un ancrage local fort. Ces changements sont certes profonds, mais là encore, le Québec peut compter sur un secteur d'économie sociale et solidaire qui est à la fois économiquement viable et reconnu au plan juridique. Si on se base sur l'expérience historique, non seulement le statut d'OSBL ou de coopérative n'agit pas comme un frein sur les entreprises, il en fait des organisations qui sont mieux intégrées dans les communautés où elles sont situées et dont la longévité est plus grande.

Par ailleurs, la nouvelle structure accorderait une place centrale au respect de l'environnement. La planification économique serait dépendante d'instances mises en place dans chaque communauté

dont la responsabilité serait de conduire des audits sur les pratiques environnementales et sociales des entreprises. Il s'agit en quelque sorte d'une démocratisation du processus d'inspection et de fixation des normes. Par ailleurs, il s'agirait de développer davantage de circuits locaux de production et de distribution. L'objectif n'est pas de viser une autosuffisance générale, mais plutôt de bâtir des économies régionales résilientes qui se nourrissent les unes les autres. Pour que cela fonctionne, il faudra renouer avec une politique commerciale active. Au régime de libre-échange actuel il faudra substituer une politique ciblant le respect de normes sociales et environnementales et une protection temporaire suffisant à l'émergence de nouvelles économies régionales. En d'autres termes, il faut abandonner un régime qui incite à une course vers le moindre coût, et donc à une surexploitation des écosystèmes, ainsi qu'une spécialisation à outrance qui fragilise les économies concernées, pour adopter un régime qui permet l'instauration de normes socio-environnementales fortes et favorise la stabilité et la résilience.

Ces propositions qui visent à dépasser le capitalisme actuellement par un rééquilibrage de la place occupée par les secteurs privés, publics et collectifs dans notre société susciteront la stupéfaction dans plusieurs milieux. Et pourtant, pour que la sortie des crises socioéconomique, sanitaire et environnementale que nous connaissons soit fondée sur la solidarité humaine plutôt que la légitimation

de diverses formes d'oppressions, il faut remettre la démocratie au cœur de l'économie. C'est précisément ce que propose l'IRIS.

Guillaume Hébert

Pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique !

Les textes thématiques sur les multiples effets de la pandémie de COVID-19 qui composent cet ouvrage ont été publiés par le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN) au courant de l'automne 2020. Les comités des fronts de lutte du CCMM-CSN ainsi que les organisations alliées qui ont contribué à ce travail d'analyse et de réflexion ont fait ressortir plusieurs problèmes engendrés ou mis en lumière par la pandémie, que ce soit sur les plans économique, démocratique ou social. Ces analyses ont permis de mettre de l'avant une série de recommandations visant non seulement à faire en sorte que le Québec soit mieux outillé à l'avenir pour faire face à une telle crise, mais aussi que la sortie de crise devienne l'occasion de pallier les nombreux problèmes endémiques qui affectent la société québécoise depuis des années sinon des décennies.

Près d'un an et demi après le début de la pandémie de COVID-19 au Québec, force est de remarquer que l'ensemble des constats et des critiques soulevés par les textes publiés l'automne dernier se sont avérés. Il en va de même avec les critiques portées par les mouvements progressistes au cours des quatre dernières décennies sur les politiques néolibérales et austéritaires mises de l'avant par les gouvernements successifs et les élites financières. Loin de

nous en réjouir, nous espérons néanmoins que cette prise de conscience collective amènera des changements profonds au sein de notre société. Depuis trop longtemps, nous sommes témoins de la déchéance de nos services publics, saignés à blanc par le désinvestissement, la privatisation et la négligence dont ils ont été l'objet par les différents gouvernements qui se sont succédé au fil des décennies. Même si la quête du déficit zéro, mantra du gouvernement québécois depuis 1996, marque un point tournant dans la manière dont les services publics ont été conçus, réformés et financés, celle-ci n'est qu'un jalon dans un processus qui perdure malheureusement depuis beaucoup plus longtemps.

Il ne saurait ici être question de reprendre l'ensemble des constats et recommandations présentés par l'ensemble des textes publiés à l'automne 2020. Le but de cette conclusion sera plutôt de faire ressortir quelques idées générales qui nous permettront de nous projeter vers l'avenir et apporter les correctifs nécessaires afin que la société québécoise devienne plus juste, plus verte, plus inclusive, plus démocratique.

Toujours les mêmes...

Malgré l'idée reçue selon laquelle la pandémie ne ferait pas de distinction entre les personnes et les affecterait toutes également, il faut au contraire insister sur le fait que celles-ci n'ont pas vécu et ne vivent toujours pas ses effets de la même manière selon la

position qu'elles occupent dans la société. En ce sens, la crise sanitaire a surligné à gros traits les inégalités et les injustices qui traversent notre société. Par-delà les idées reçues ou les préjugés à l'égard du caractère égalitaire et démocratique de notre société, il faut admettre que la discrimination, qu'elle soit raciale, culturelle, ethnique, genrée, sociale ou économique est l'une de ses caractéristiques les plus évidentes.

Première preuve à l'appui : c'est dans les quartiers les plus défavorisés économiquement, où les populations immigrantes et racisées sont nettement surreprésentées, que la pandémie a eu les effets les plus aigus. Montréal-Nord, Saint-Michel, Parc-Extension, Côte-des-Neiges ont ceci en commun d'avoir été parmi les quartiers les plus touchés par la COVID-19 tant au Québec qu'au Canada, et d'être des quartiers multiethniques où le revenu par ménage est significativement inférieur à la moyenne. Les conditions sociales inacceptables et la précarité économique vécues par de nombreuses personnes issues de l'immigration ou racisées augmentent leur risque d'être infectées par le coronavirus; ceci se constate partout dans le monde. Ce sont donc encore une fois les personnes précarisées, immigrantes, racisées, qui ont écopé pour les lacunes de nos services publics et des conditions de travail révoltantes, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux.

À cela s'ajoutent d'autres facteurs qui ont été bien identifiés dans les textes publiés à l'automne : le fait d'être femme, d'être jeune ou âgé, d'être membre de

la communauté LGBT+ a aussi largement contribué à rendre les effets de la pandémie plus lourds pour les personnes concernées.

Ainsi, en matière d'emploi, ce sont les femmes et les jeunes qui ont subi le plus durement les contre-coups des mises à pied et des fermetures liées à la pandémie, frappant les emplois les moins bien rémunérés ou n'offrant pas de sécurité d'emploi. Les jeunes en particulier ont subi les effets économiques de la pandémie de plein fouet, ceux-ci étant surreprésentés dans les emplois du secteur du commerce, du tourisme et du divertissement (bars et restaurants, hôtellerie, boutiques et magasins, etc.). Encore à ce jour, les jeunes travailleuses et travailleurs sont loin d'avoir retrouvé le niveau d'emploi qui était leur avant le début de la pandémie. De leur côté, les femmes demeurent elles aussi à la remorque des hommes en ce qui concerne le retour à l'emploi.

Cette situation est d'autant plus tragique que ce sont précisément ces mêmes groupes de personnes dont nous avons parlé jusqu'à maintenant, les immigrantes et les immigrants, les personnes racisées, et les jeunes, en très grande partie des femmes, qui se sont majoritairement retrouvés en première ligne dans la lutte contre la COVID-19. Alors qu'on leur affublait le surnom « d'anges gardiens », elles et ils mettaient quotidiennement leur vie en danger pour que nous ayons accès aux biens et services dont nous avons besoin. Dans les hôpitaux, les CHSLD, les centres d'hébergement privés, les épiceries et tous les

établissements ou commerces jugés essentiels, ce sont ces personnes qui ont travaillé à faire en sorte que nous puissions passer à travers la crise, bien souvent pour des salaires dérisoires et dans des conditions de travail déplorables, en complète inadéquation avec l'importance sociale et la pénibilité de leur travail. L'exemple des préposé-es aux bénéficiaires du réseau de la santé et des services sociaux est sans doute celui qui a été le plus mis de l'avant dans le discours public, mais il est malheureusement loin d'être le seul.

Une autre catégorie de personnes a été particulièrement affectée par la pandémie : celle des travailleuses et travailleurs dits « sans statut ». Leur grande présence dans les champs, les usines d'abattage, les entrepôts, bref tout au long de notre chaîne d'approvisionnement alimentaire fait en sorte que leur travail revêt une importance sociale cruciale, jusqu'à maintenant peu connue du public en général. Pourtant, elles et ils sont souvent exploités éhontément par des patrons avides de profits et peu soucieux des droits des personnes qu'ils engagent. Le gouvernement québécois en a ajouté une couche en refusant de mettre en place dans leur intégralité les mesures de régularisation des statuts annoncées par le gouvernement canadien.

Par-delà l'emploi, il faut aussi considérer les problèmes importants vécus par plusieurs sur le plan de leur vie personnelle. Par exemple, les femmes victimes de conjoints violents se sont retrouvées dans une situation intenable, étant confinées avec

leur abuseur par décret gouvernemental. Le nombre de féminicides a d'ailleurs augmenté de manière tragique. Les groupes de femmes et les centres d'aide pour femmes ont largement documenté cette situation, qui par ailleurs touchait aussi les enfants de familles où la violence sévit. Pour les personnes LGBT+, on a parlé d'un « double confinement ». Dans certains cas, des jeunes LGBT+ dont les parents refusent l'orientation sexuelle ou l'identité de genre se sont eux aussi retrouvés confinés dans un milieu hostile à leur réalité. La situation a été semblable pour des personnes âgées LGBT+ habitant dans des maisons de retraite, ce qui les a forcées à « retourner dans le placard » et à être séparées de leur famille choisie; elles se retrouvaient donc isolées dans un milieu souvent peu sensible à leur réalité. De nombreuses personnes trans se sont pour leur part vu refuser l'accès aux services ou aux thérapies hormonales dont elles ont besoin, ces traitements étant jugés non urgents. Malheureusement pour ces personnes, ceci a suscité une détresse psychologique importante qui, dans bien des cas, aurait facilement pu être évitée si les décideurs publics avaient été plus prévoyants et sensibles à leurs besoins.

Tout ceci ne démontre qu'une partie des impacts psychosociaux importants de la pandémie auprès des populations les plus fragilisées de notre société, qui s'ajoutent aux effets économiques de la crise. Cela démontre aussi que, contrairement à ce que pensent beaucoup de Québécoises et Québécois, notre société

est beaucoup moins égalitaire et accueillante qu'elle ne peut le paraître.

Des réseaux publics et communautaires en manque de financement

La pandémie de COVID-19 a forcé la population du Québec dans son ensemble à prendre conscience du désastre causé dans les réseaux publics de santé, de services sociaux et d'éducation, ainsi que dans le secteur communautaire, par quatre décennies de néolibéralisme. En effet, si nos services publics ont été si fortement affectés par la crise, c'est en grande partie parce qu'ils sont sous-financés et négligés depuis le début des années 1980. Alors qu'un tel discours passait auparavant comme une lubie de gauchistes aux yeux d'une grande partie de la population, il est généralement admis aujourd'hui que nous aurions été beaucoup mieux préparés à faire face à la pandémie si les investissements nécessaires en termes de ressources humaines et d'infrastructures avaient été au rendez-vous par le passé. Plusieurs conséquences terribles de la pandémie, à commencer par le « délestage » imposé au secteur de la santé, auraient pu être évitées si la gestion des finances publiques était demeurée centrée sur les besoins réels de la population plutôt que sur le déficit zéro. Manque de personnel, vétusté des installations, recours au privé et à des agences de placement qui exploitent les personnes sans statut ou à statut précaire, manque d'équipement de protection individuelle : rien de cela ne

poserait problème aujourd'hui si nous avons collectivement décidé de financer les services à la hauteur des besoins durant les quatre dernières décennies.

Le secteur communautaire, malheureusement largement utilisé par les gouvernements pour pallier les lacunes des réseaux publics, a lui aussi fait les frais d'un financement insuffisant. Déjà sous-financés en permanence, les organismes communautaires se sont retrouvés devant la tâche impossible de répondre à une explosion des appels à l'aide alors qu'ils étaient déjà incapables de répondre à la demande habituelle en raison de leur sous-financement. Ceci est particulièrement vrai pour les organismes de défense des droits, qui ont été relégués en queue de file, toute l'attention étant concentrée sur les organismes prodiguant des services directs à la population. Jugés non prioritaires, les organismes de défense de droits ont vu leur financement stagner ou diminuer afin que les organismes palliant les lacunes des réseaux publics soient mieux financés. Encore une fois, soulignons qu'il aurait été facile d'éviter une telle débâcle si leur financement n'avait pas été soumis à l'influence hégémonique du néolibéralisme. De plus, le confinement et le couvre-feu ont eu un impact très dur sur les personnes en situation d'itinérance. Par exemple, en janvier 2021, Raphaël André a été retrouvé mort dans une toilette portable alors que la halte-chaleur où il avait l'habitude de passer la nuit était fermée en raison d'une éclosion.

Dans le réseau de l'éducation, la comparaison entre le public et le privé a très tôt fait ressortir l'inégalité des moyens entre les deux secteurs, ainsi que l'important déficit démocratique qui affecte la gestion des établissements. En effet, alors que dès les premières semaines de la pandémie les écoles privées étaient en mesure de reprendre l'enseignement à distance, la situation a été beaucoup plus difficile dans les écoles publiques du Québec, notamment parce que les élèves du public n'avaient pas aussi facilement accès aux technologies et aux conditions d'études nécessaires pour poursuivre leurs études à distance. Par ailleurs, comme dans le réseau de la santé et des services sociaux, ce sont encore une fois les bas salariés et les travailleuses et travailleurs précaires qui ont davantage écopé des conséquences de la pandémie dans ces secteurs d'emploi. Citons par exemple le cas des services de garde des écoles et des centres de la petite enfance, devenus du jour au lendemain des services essentiels : les travailleuses et travailleurs de ces établissements, encore une fois des femmes dans la très grande majorité des cas, ont été forcés d'exercer leur emploi dans des conditions stressantes et dangereuses. Ceci explique le fait que l'on constate un taux alarmant de démissions et de réorientations professionnelles chez les éducatrices en CPE, plus d'un millier d'entre elles ayant quitté leur emploi depuis le début de la pandémie dans la région de Montréal et Laval. On assiste d'ailleurs

à une pareille situation chez les responsables des services de garde en milieu familial.

Espérons que la population et les « décideurs » publics tireront les leçons qui s'imposent de cet épisode tragique : il est nécessaire de réinvestir massivement dans les services publics afin de pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble de la population, ce que le secteur privé est de toute évidence incapable de faire. Le fait que François Legault ait évoqué le plus sérieusement du monde la possibilité de nationaliser les résidences privées pour aîné-es en est d'ailleurs une illustration frappante.

L'environnement, grand gagnant de la pandémie ?

Durant les premières semaines de la crise, d'aucuns se félicitaient que les mesures sanitaires allaient avoir un effet positif du point de vue environnemental. On a vanté le télétravail comme une mesure qui, parce qu'elle impliquait moins de déplacements, diminuait les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre. Ceci n'est sans doute pas complètement faux, mais loin de correspondre exactement à la réalité.

Les plus optimistes ont néanmoins dû déchanter rapidement. D'une part, alors que la tendance était à la réduction des matières résiduelles depuis un certain temps, la pandémie a sonné le retour en force du matériel à usage unique non recyclable, notamment dans le système de santé. Les objets de plastique, ustensiles, sacs, équipement sanitaire et de protec-

tion individuelle, se sont rapidement imposés comme « solution » face aux risques de contamination posés par le virus, ce qui nous a ramenés plusieurs années en arrière.

L'abandon du transport en commun par une proportion importante de ses usagers force aussi à nuancer l'impact supposé bénéfique de la pandémie relativement aux questions environnementales. Le fait que seulement 30 % environ des usagers habituels continuent d'utiliser les transports en commun durant la pandémie, ajouté à l'impossibilité du covoiturage en raison des règles de distanciation sociale, fait en sorte que l'utilisation de l'automobile en solo n'a pas réellement perdu de son emprise sur notre société et sur nos habitudes.

La pandémie a aussi fait reculer l'importance accordée aux enjeux environnementaux dans l'opinion publique : alors que quelques mois avant le confinement, des centaines de milliers de personnes manifestaient partout au Québec pour que des mesures de transition juste soient mises en place de manière rapide et déterminée, cet enjeu n'est plus perçu avec une telle urgence par une bonne partie de la population face aux défis sanitaires posés par la pandémie. C'est donc ici aussi un recul significatif qu'il faut imputer aux conséquences de la COVID-19.

On le constate également dans les plans de relance mis de l'avant par les différents paliers de gouvernement. Alors que plusieurs citoyennes et citoyens s'opposent au « retour à l'anormal », les plans de

relance gouvernementaux étaient la plupart du temps centrés autour de secteurs et d'industries dépassés d'un point de vue environnemental : industrie pétrolière et gazière, construction d'infrastructure, etc. Toutefois, face au concert de critiques reçues quant à son plan de relance accélérée de l'économie, le gouvernement Legault a dû retirer son projet de loi initial pour le remplacer par le projet de loi 66, tout aussi néfaste quant aux enjeux environnementaux. Il faut souhaiter que cette tendance à vouloir retrouver le *statu quo ante* laisse la place à un véritable plan de sortie de crise visant la décarbonisation de notre industrie et la transformation de nos industries et services dans une perspective de transition juste.

Pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique

Les mensonges ayant servi de fondements à l'imposition des mesures d'austérité se sont effrités les uns après les autres au cours de la pandémie, ouvrant les yeux d'une grande partie de la population à la nécessité de transformer en profondeur notre société.

Nous ne devons plus tolérer que des personnes soient exploitées économiquement, marginalisées, précarisées et dévalorisées en raison de leur origine, de la couleur de leur peau, de leur sexe, de leur âge ou de leur orientation sexuelle. Nous devons tout faire pour qu'elles reçoivent la reconnaissance économique et sociale à laquelle elles ont droit en raison de l'importance sociale de leur travail. Ceci implique nécessairement des investissements importants, entre

autres dans les services publics et dans les organismes communautaires, de même que des campagnes de sensibilisation à leur situation. Plus personne ne peut aujourd'hui prétendre que leur travail a peu de valeur : bien au contraire, il faut enfin reconnaître leur rôle essentiel pour le bien-être de la population. Il faudra donc ajuster salaires et conditions de travail en conséquence, notamment pour faire en sorte que plus jamais nous ne soyons confrontés aux pénuries de personnel qui sont depuis longtemps endémiques dans plusieurs secteurs. On doit mettre fin, une fois pour toutes aux politiques d'austérité et revoir la fiscalité afin d'aller chercher l'argent là où il se trouve, dans les coffres des corporations et des plus riches, afin de financer adéquatement nos services publics.

Enfin, comme nous venons de le voir, la crise de la COVID-19 a fait ressortir de manière éclatante le fait que nous ne pouvons plus continuer à nous organiser collectivement sans placer au cœur de nos préoccupations les enjeux environnementaux. C'est l'exploitation éhontée de la nature et des êtres humains qui a ouvert la voie à la pandémie, et qu'il faut donc rejeter avec force pour l'avenir. Le développement économique ne doit plus servir de prétexte pour continuer à détruire l'environnement comme nous le faisons actuellement. Il est vital de transformer radicalement nos façons de travailler, de produire et de consommer si nous souhaitons léguer aux générations à venir un monde qui leur permettra de vivre convenablement et de s'épanouir.

Ensemble et solidaires pour l'avenir!

La crise de la COVID-19 a bouleversé nos comportements et transformé notre compréhension du monde. Elle nous a forcés à prendre conscience de phénomènes graves qui minent le tissu social et contribuent à la destruction de l'environnement. Elle doit maintenant devenir l'occasion d'opérer les changements nécessaires que plusieurs appellent depuis des décennies. Seulement, on l'a vu, ces changements ne se produiront ni par magie ni automatiquement. Les forces conservatrices sont toujours à l'œuvre et toujours très puissantes, et ne manqueront certainement pas de mettre des bâtons dans les roues de celles et ceux qui, comme nous, revendiquent la mise en place de moyens pour transformer les systèmes économique, politique et social en profondeur. Nous devons donc redoubler nos efforts pour exiger des gouvernements et des patrons la mise en place de ces changements. Ce n'est que par la mobilisation, l'action collective et la pression populaire que nous y parviendrons.

Le CCMM-CSN poursuivra sa lutte aux côtés de tous ceux et celles qui appellent ces changements. Nous pensons que ce n'est que par l'action unitaire et déterminée des travailleuses et travailleurs, des citoyennes et citoyens, que nous arriverons à les rendre effectifs. Nous vous invitons chaleureusement à vous joindre à nous et à l'ensemble des mouvements progressistes dans cette lutte qui dépasse largement le cadre de la pandémie de COVID-19. Il est de notre responsabilité à toutes et à tous de nous dresser

solidairement contre les exploités et les profiteurs qui seraient bien heureux de simplement « retourner à la normale ». Ce qu'ils n'ont pas compris, et que nous devons les forcer à admettre, c'est que c'est précisément cette « normale » qui nous a menés au bord du gouffre. Nous n'aurons de cesse de lutter tant que ce ne sera pas fait.

Solidarité, camarades !

Le comité exécutif

*Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
(CCMM–CSN)*

Pandémie COVID-19

Pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique

Les textes rassemblés dans le présent ouvrage ont été rédigés dans l'optique de présenter des pistes de solutions pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique. Ceux-ci ont été rédigés par les comités du CCMM-CSN et quelques groupes alliés pour être publiés à l'automne 2020. Ils ont été actualisés avant la présente publication.

Nous souhaitons qu'ils suscitent la réflexion et la discussion pour nous permettre d'imaginer et de construire une sortie de crise par et pour les travailleuses et travailleurs du Québec.

Ce n'est qu'en tirant les leçons de la pandémie que nous pourrons, ensemble, de manière démocratique et inclusive, opérer les changements politiques, sociaux et économiques nécessaires afin de vivre dans une société plus juste et écologique.